

**www.e-rara.ch**

## **Histoire militaire des Suisses au service de la France**

**Zurlauben, Beat Fidel**

**Paris, 1751-1753**

**Zentralbibliothek Zürich**

Shelf Mark: Ri 97

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-25408>

Chapitre XXV. Histoire militaire des Suisses au service du roi Louis XIII.

---

### **www.e-rara.ch**

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

---

**Nutzungsbedingungen** Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

**Terms of Use** This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

**Conditions d'utilisation** Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

**Condizioni di utilizzo** Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

## CHAPITRE XXV.

*Histoire Militaire des Suisses au service du Roi Louis XIII.*

**L**A (a) part que les Cantons prirent à la mort tragique de Henri IV répondit aux marques d'amitié & d'estime que ce Prince leur avoit données pendant sa vie. Ils écrivirent une lettre de condoléance à la Reine-Regente Marie de Médicis, & lui offrirent de l'assister de leurs secours pendant une minorité que l'on prévoyoit devoir être orageuse. Anjoirant, Député de Genève, s'étant présenté à l'audience de cette Princesse, elle lui dit qu'Elle sçavoit combien le Roi son Epoux avoit affectionné la ville de Genève, & qu'Elle en useroit de la mesme maniere.

La (b) mort de Henri IV n'empêcha

---

(a) Stettler, *Chr. Allem. de Berne, Part. II. Liv. X. p. 448-450. Berne, 1626. in-fol. Spon, Hist. de Genève, Tom. I. Liv. III. p. 475.*

(b) *Mémoires concernans les affaires de France sous la regence de Marie de Medicis, depuis 1610 jusqu'en 1620, Tom. I. p. 1. la Haye, 1720. in-12. Les Mémoires & Recueil de ce qui s'est passé*

point l'expédition de Juliers; & le plan que ce Monarque avoit formé en faveur des Princes Prétendans, fut exactement suivi. Dans le Conseil d'Etat que la Reine tint en Juin 1610, il fut résolu que l'armée du Roi composée de trois mille Suisses, de sept à huit mille hommes de pied François, & d'environ mille chevaux, iroit au secours de ces Princes. La Reine confia le lendemain le commandement de cette armée au Maréchal de la Châtre. Henri Duc de Rohan qui (a) avoit obtenu

---

au voyage de Cleves & prise de la Ville & Chateau de Juliers, tant par l'Armée Françoisse sous la conduite de Monseigneur de la Châtre, Maréchal de France, que de celles des Princes possédans dudit pays, & des Estatz de Hollande; en l'année 1610. p. 845, 848-869, & dans le Tom. XVI. des manusc. de M. Courart de l'Académie Françoisse, in-fol conservés dans la Bibliothèque de M. Milsonneau. Histoire de Henry Duc de Rohan, Pair de France, p. 17-18. Paris, 1667. in-18. Bassompierre, Journal, Tom. I. p. 247 & 328.

(a) Il succéda dans cette charge à Nicolas de Harlay-Sancy qui se démit de cette dignité. Sancy se trouva si dénué d'argent, qu'il étoit sur le point d'envoyer vendre hors du Royaume son fameux diamant & les autres pierreries qui lui restôient, si Henry IV n'eut donné ordre à M. de Sully de les rachetter. Voyez Journal de Henry III. Tom. V. p. 326-327. la Haye, 1744.

294 HISTOIRE MILITAIRE  
en 1605 la charge de Colonel - Général  
des Suisses , conduisoit les troupes de  
cette Nation , & la Reine lui avoit donné  
pouvoir de commander toute l'armée, en

---

in-8<sup>o</sup>. fig. *Mém. de Sully, Tom. II. Chap. 50. Hist. secrete de Don Antoine, Roy de Portugal, imprimée en 1696. Chronologie Novenaire, Tom. I.* On peut voir l'histoire de la disgrâce de Sancy dans les Additions de Jean le Laboureur aux Mémoires de Castelnau, *Tom. II. p. 893 & suiv. Paris, 1659. in-fol.* Voyez aussi l'Inventaire des livres trouvés en la Bibliothèque de maître Guillaume (édit. *Amsterdam, 1731. Tom. II. in-12. avec les aventures du Baron de Fœnesté*) & Blanchard dans son Histoire des Présidens à Mortier, p. 240. Sancy avoit été Surintendant des Finances. Il est peut-être le seul, dit un Historien, qui estant entré avec de grands biens dans une pareille charge, en soit sorti sans en laisser aucun à sa postérité.

L'auteur de la Préface qu'on lit à la tête du *Traité de l'intérêt des Princes & Estats de la Chrestienté par le Duc de Rohan, édit. Paris 1658. in-12. p. 60*, s'exprime ainsi sur ce Seigneur. *Le feu Roy qui estoit un si grand juge du mérite des hommes, & un si digne estimateur de la vertu, particulièrement de la militaire, l'avoit choisi pour estre Général des Suisses en l'expédition qu'il méditoit en Allemagne, & pour le mettre à la teste de ces bataillons, dont il faisoit la base de son armée; & qu'il vouloit opposer à la vieille infanterie des Pays-Bas. Après la mort de Henry, il exerça cette charge à la guerre de Julius*

cas qu'il arrivât un malheur au Maréchal de la Châtre. Le régiment de Fegelin avoit été licencié après la mort du Roi ; mais celui de Gallaty fut conservé, & il eut part à l'expédition de Juliers.

Le 6 Juillet le Maréchal de la Châtre rassembla toute l'armée à Verdun. Elle arriva le 24 de ce mois à S. Avoild (a) en

(a) On a cru devoir rapporter le trait suivant qu'on lit dans les (a) MEMOIRES ET RECUEIL DE CE QUI S'EST PASSE' AU VOYAGE DE CLEVES PAR L'ARME'E FRANÇOISE EN 1610.

*Il ne sera pas hors de propos que l'on cognoisse icy quel est l'ordre de la justice militaire parmy la nation des Suisses. Il se trouva entre eux un pauvre Officier de Compagnie qui avoit commis quelque faulte notable, & le conduisoit-on aux fers depuis cinq ou six jours. Le Collonel Gallaty trouva à propos de le faire juger ce jour-là (le 26 Juillet à S. Avoild.) Le bataillon estant formé, les Cappitaines à la teste, avec un Officier de justice qu'ilz ont tousjours parmy eux, le Prevost fit son rapport tout publicquement, les charges & informations leues & receues de rang en rang, Compagnie par Compagnie les voix & opinions prises par le rapport à la teste dudit bataillon, aux Collonnelz & Cappitaines, ilz jugerent le pauvre patient, & fut condamné à la corde, le boureau aussy-tost le saisit, un Prestre luy est donné,*

(a) Pag. 858-859. Tom. XVI. des msc de M. Conrard de l'Académie Françoisé in-4°. conservés dans la Bibliothèque de M. Milfonneau.

Lorraine, entra le 29 dans le Duché des Deux-Ponts, passa la Moselle, vint à Munster, & joignit le Prince Maurice de Nassau devant Juliers. Cette place avoit été investie par ce Général & le Prince Chrétien d'Anhalt le 18 Juillet; mais elle tint ferme jusqu'à ce que l'Armée Francoise arriva. Le Maréchal de la Châtre força le Comte de Ravensberg, Gouverneur de cette Ville, de se rendre le 1 Septembre. Après que l'Archiduc Leopold eut perdu Juliers, il ne se mêla plus de la succession du Duc de Cleves. Le Marquis de Brandebourg & le Duc de Neubourg favorisés par les armes de France, se vi-

*Je met à genoux, fait sa confession, est prest d'estre exécuté, ledit sieur Mareschal de la Chastre intervient, le remante & requiert qu'on le luy donne, & la vie à ce pauvre condamné.*

*Le Collonel répond qu'il en falloit deliberer entre eux; Monsieur le Mareschal s'estant retiré plus loing d'eux, se rassemblèrent au Conseil les Capitaines & Officiers des Compagnies, avec quelques autres des principaux, leur conclusion fut, qu'ilz ne pouvoient honnestement desnier à l'ur Général la priere qu'il leur faisoit, néanmoins qu'ilz avoient des Loix & Ordonnances de leurs Superieurs, à quoy ilz estoient astringés, que la vie seroit donnée au délinquant, & toutesfois qu'il ne pourroit plus porter les armes qu'il ne fût réhabilité par lesdits Superieurs.*

rent maîtres de cet héritage. Le Journal de l'expédition de Juliers parle avec éloge du Colonel Gallaty, & nous apprend que le Maréchal de la Châtre l'avoit admis dans tous ses conseils. Au retour de ce voyage, les trois mille Suisses furent envoyés à Lyon, & peu de tems après licenciés. On lit le trait suivant dans les (a) Mémoires de la Regence de Marie de Médicis. En Décembre 1610 il y eut démêlé fâcheux entre Messieurs le Chancelier & Villeroy d'une part, & Messieurs de Sully & de Rohan de l'autre. Ce fut à l'occasion de trois milles Suisses que la Reine fit mettre en garnison à Lyon avec ordre qu'on payeroit leur subsistance d'un fonds qui étoit destiné pour le rachat du domaine du Lyonnais. M. de Rohan s'offensa de ce que l'on ne s'étoit pas adressé à lui pour nommer le Capitaine qui devoit commander les trois mille Suisses, dont il étoit Colonel Général.

L'on (b) fut consterné dans Genève à la nouvelle de la mort de Henri IV. On craignit que cet événement n'enhardît

(a) Tom. I. p. 39 & 40. à la Haye, 1720. in-12.

(b) Stettler, Chr. Allem. de Berne, Partie II. Liv. X. p. 453-456. Spon, Hist. de Genève, Tom. I. Liv. III. p. 474-477.

Ceux qui formoient tous les jours de nouvelles entreprises contre l'Etat. Jean Sarasin, ancien Syndic, fut aussi-tôt envoyé à Zurich & à Berne. Ce Député devoit recommander instamment la conservation de sa patrie à ces deux Cantons. Sarasin se rendit aussi à Soleure pour complimenter l'Ambassadeur de France sur la mort du Roi. Les allarmes des Genevois n'étoient pas sans fondement. Sur la fin de l'année 1610, & au commencement de 1611, il venoit des avis de toutes parts que Genève alloit être assiégée. Les troupes du Duc de Savoye approchoient, & le bruit couroit que les armes de ce Prince ne regardoient pas seulement Genève, mais aussi le pays de Vaud. Ces avis furent confirmés par des lettres de l'Ambassadeur de France en Suisse. Les Bernois firent avancer en Février des troupes pour garder le pays de Vaud, & ils envoyèrent six cens hommes à Genève. La Reine de France fit partir la Noue pour cette Ville, afin d'assurer le Sénat combien elle s'intéressoit à sa conservation. La Noue apporta des lettres du Roi par lesquelles Sa Majesté marquoit aux Genevois qu'ayant eu avis que leur Ville étoit menacée d'un siège, ou de quelqu'autre entreprise, Elle avoit

võulu, à l'exemple des Rois ses prédécesseurs, par le conseil de la Reine Regente, faire voir combien Elle s'intéressoit à leur conservation; qu'elle leur envoyoit la Noue pour les assister en tout ce qui dépendoit de lui; qu'Elle avoit aussi fait compter une somme considérable à Jacques Anjorant leur Député, & qu'Elle avoit envoyé Antoine Jaubert, Comte de Barraut vers le Duc de Savoye, pour le détourner de l'entreprise qu'il pourroit avoir formé contre Genève. La réponse que le Roi fit aux Bernois ne fut pas moins gracieuse. Ce Canton avoit envoyé vers ce Prince un Gentilhomme de Lausanne nommé Noël-Louis Denens, pour obtenir le secours que les derniers traités avoient stipulé. La Reine Regente promit à la République toute l'assistance qu'on pouvoit espérer. Elle écrivit à Bellegarde, Gouverneur de Bourgogne, & à d'Halincourt, Gouverneur de Lyon, d'observer les démarches du Duc de Savoye. Au commencement de Mars, le Comte Bethune, Neveu du Duc de Sully, & divers autres Seigneurs de la plus haute distinction, arrivèrent à Genève. Il y entra un grand nombre de soldats François, lesquels, avec

les Suisses, formoient une garnison de deux mille hommes. On travailla sans relâche aux fortifications. Durant ces préparatifs, la Diète des douze Cantons qui avoit été convoquée à Baden, prit un vif intérêt à la situation des Bernois, & touchée de leurs représentations & de celles de Refuge, Ambassadeur de France, elle envoya une Ambassade au Duc de Savoye. Jean-Ulric Wolff de Zurich, Leger Pfister de Lucerne, Henri Schwartz de Glaris, & Pierre Sury, Advoyer de Soleure, se rendirent à Turin à la fin de Mars. Ces Ambassadeurs représenterent au Duc, qu'ayant appris qu'il avoit fait avancer quelques troupes vers les frontieres de la Suisse pour les attaquer & les troubler, les Cantons avoient mis sur pied des troupes pour se garantir de toute surprise. Qu'au reste ils avoient ordre de leurs Souverains de le prier de rappeler incessamment celles qu'il avoit fait avancer, & qu'il devoit d'autant moins différer ce rappel, qu'il y étoit obligé par le traité de Lausanne conclu en 1564, & par celui de S. Julien. Le Duc de Savoye voyant les préparatifs que le Roi de France & le Corps Helvétique avoient faits pour s'opposer à l'invasion qu'il avoit projetée,

prit le parti de désarmer. La démarche du Duc engagea les Bernois & les Genevois à congédier leurs troupes.

La Regence de Marie de Médicis continua de marquer une grande attention pour entretenir l'union du Corps Helvétique. Pierre (a) de Castille qui avoit succédé à Refuge dans l'Ambassade de Suisse, se présenta en 1612 à la Diète annuelle des Cantons. Il les assura que le Roi & la Reine sa Mere s'intéressoient extrêmement à la conservation de la République. Il leur remontra, que puisqu'ils avoient obtenu la liberté aux dépens de leurs vies & de leurs biens, ils devoient uniquement s'occuper à conserver un si rare avantage; il leur dit qu'ils ne pouvoient en jouir qu'en vivant ensemble dans une parfaite union; il leur fit envisager que la discorde sapoit & renversoit les plus grands Etats. Enfin il leur représenta, que la différence de Religion ne

---

(a) *Stettler, Chr. Allem. de Berne, P. II. Liv. X. p. 457-458.*

On voit l'épitaque de Pierre de Castille, Ambassadeur en Suisse, à Paris dans l'Eglise des Minimes de la Place Royale. Elle est rapportée pag. 164-165, dans le second Tome de Paris ancien & nouveau, par le Maire, Paris, 1685, in-12.

devoit causer aucune altération dans leur amitié, s'ils vouloient conserver leur liberté; il ajoutoit *que cette précieuse liberté ne pourroit jamais estre affoiblie que sous le prétexte spécieux de la Religion.* Castille rappella aussi les soins que les Rois de France avoient constamment apportés comme de vrais & loyaux amis, à procurer la paix entre les Cantons, & il dépeignit la conduite des autres Princes qui n'avoient cherché jusqu'alors qu'à les diviser & qu'à les armer les uns contre les autres. Après cette proposition l'Ambassadeur informa la Diète du mariage arrêté entre le Roi & l'Infante d'Espagne. Les Députés remercièrent Castille d'une maniere qui prouvoit combien ils avoient été pénétrés de la force de ses représentations. Ils écrivirent au Roi une lettre qui marquoit leur joye au sujet de son mariage, & leur reconnoissance pour la continuation de son amitié.

Pierre de Castille soutint par sa conduite l'idée qu'on avoit d'abord conçue de son mérite. Ce Ministre étoit capable de négocier les affaires les plus difficiles. On dut à son travail l'accession que le Canton de Zurich fit en 1613 au traité d'Alliance, pour laquelle cet Etat avoit montré tant d'éloignement. Ce Can-

ton, l'un des plus puissans après Berne, accoutumé depuis longues années à voir fleurir le commerce parmi ses Habitans, exact jusqu'à la rigueur dans le détail de sa police, & encore plus attentif à la conservation des dogmes qu'il professoit, & dont quelques-uns le distinguoient des autres Cantons-Réformés, avoit cru pouvoir se procurer un Gouvernement plus heureux, si, renfermé en lui-même, il se contentoit d'être spectateur des démarches de ses voisins, & ne se mêloit point des affaires du dehors, à moins qu'elles ne demandassent sa médiation. Soit que de nouvelles tentatives de la part du Duc de Savoye sur le pays de Vaud l'eussent persuadé combien il étoit nécessaire de vivre en bonne intelligence avec le Canton de Berne, pour en imposer à un Prince dont la France avoit aussi sujet de se plaindre, soit que les Bernois eux-mêmes se fussent joints à l'Ambassadeur, le discours de ce Ministre prononcé à la Diète générale des Cantons en 1612, fit tant d'impression sur les Députés de Zurich, que leur retour fut suivi, quelques mois après, de la réunion de leurs Souverains; en sorte qu'il n'y eut aucun Etat du Corps Helvétique qui ne se trouvât alors allié avec la France. Le Canton de Zurich en con-

304 HISTOIRE MILITAIRE  
firmant l'alliance de 1602, stipula les mêmes réserves que la Ville de Berne au sujet de l'emploi de ses troupes. L'acte (a) de cette accession est daté de Zurich le 20 Janvier 1614.

Après avoir rapporté l'état de l'alliance en Suisse, il convient de parler des services que Louis XIII tira des troupes de cette République. La compagnie du Colonel Gallaty qui étoit attachée à la garde du Roi, (b) fut employée en Décembre

---

(a) Il est rapporté pag. 67 & 68 dans le Liv. II. de l'Hist. de Louys XIII. par Baptiste le Grain, Paris, 1619. in-fol. fig. Memorabilia Tigurina, p. 84 nova éditionis. in-4°.

Marc Lescarbot, dans son Tableau de la Suisse, ouvrage qu'il dédia au Roi Louis XIII, & qui fut imprimé à Paris en 1618 in-4°, détaille, pag. 69-70 le cérémonial qui fut observé à Zurich en Janvier 1614, lorsque Castille vint en cette Ville pour y renouveler l'alliance. Cet Ambassadeur distribua aux Chefs du Canton des chaines d'or, au bas desquelles pendoit une médaille du même métal, qui représentoit d'un côté l'effigie du Roi, & de l'autre un haut rocher avec la devise tirée du Prophete Isaïe : FOEDUS PACIS MEÆ NON MOVEBITUR.

(b) Voyez Tom. I. Chap. VIII. p. 199. Mém. de la Regence de Marie de Médicis depuis 1610 jusqu'en 1620. Tom. I. p. 82-3. à la Haye 1720. in-12. Journal de Bassompierre, Tom. I. p. 265. Cologne, 1666. in-12. fig. Dupleix, Histoire de Louis XIII. p. 22. Paris 1654. in-fol.

1611 avec quelques compagnies des Gardes Françoises & des Chevaux-Legers, pour réprimer la révolte de Vatan. On avoit tâché de ramener ce Gentilhomme de Berri à son devoir. Il continua d'empêcher qu'on levât les tailles & les droits du sel. La Cour détacha des troupes pour l'assiéger dans son Château. Il parut d'abord vouloir se défendre; mais on le prit avec quarante de ses partisans, il fut mené à Paris, & il eut la tête tranchée.

Dès (a) le commencement de 1614, les Princes firent éclater leur mécontentement contre la Reine-Regente. Ils se retirèrent de la Cour. C'étoient Henri, Prince de Condé, César, Duc de Vendôme, & Alexandre, Grand-Prieur de France, tous deux fils naturels de Henri IV, Henri, Duc de Mayenne, fils du Chef de

---

(a) *Journal de Bassompierre*, *ibidem*, pag. 327-335. *Mém. de la Regence de Marie de Médicis*, Tom. I. p. 128 & 139. *Stettler, Chr. Allem. de Berne*, Part. II Liv. X. p. 466-468. *Haffner, Chr. Allem. de Soleure*, Part. II. p. 274. *Jean-Henri Tschudi, Chr. Allem. du Canton de Glaris*, p. 541 & 542. *Walser, Chr. Allem. du Canton d'Appenzell*, p. 585. *Decade de l'Hist. de Louis le Juste par Baptiste le Grain*, Liv. II. pag. 44. & *suiv. Paris 1619. in-fol. fig. Dupleix, Histoire de Louis XIII. p. 30. Paris. 1654. in-fol.*

la Ligue, les Ducs de Longueville, de Guise, de Nevers, de Rohan, de Luxembourg, de la Trimouille, & plusieurs autres Seigneurs. La Reine se servit de toute l'autorité de son fils pour faire rentrer les Grands dans l'obéissance. Pierre de Castile, Ambassadeur du Roi, demanda une levée de six mille hommes à la Diète que les treize Cantons tinrent à Soleure en Mars de cette année. L'objet de cette levée étoit la conservation de la personne du Roi & celle de la France. Telles furent les expressions dont la lettre de Louis XIII aux Cantons, en date du 12 Février, étoit remplie. La proposition de l'Ambassadeur eut son effet. Les six mille hommes furent accordés, on en forma deux régimens, chacun de trois mille hommes, l'un aux ordres du Colonel Caspar Gallaty de Glaris, dont nous avons si souvent parlé, & l'autre sous le commandement du Colonel Jacques Fegelin de Fribourg. Voici les noms des (a) compagnies qui formoient le premier de ces régimens. Compagnie Colonelle de Glaris; Gerhart de Diesbach de

---

(a) *Extraordinaire des Guerres Picardie, 1614. Vol. VI. fol. 20675. Le même, 1615. Picardie, Vol. XIV. fol. 7330. & 7429.*

Berne, Christophe Feer & Caspar Pfiffer de Lucerne, Rodolphe & Georges de Reding de Schweitz, Fridolin Hefly de Glaris, Jean-Georges Wagner & Jean-Ulric Greder de Soleure, Wallier & Arregger du même Canton, Jean Schorfsh, ou Georgy de la Ligue Grise, Rodolphe de Planta Grison, & Jean-Luce de Gugelberg-Moos de la Ligue des dix Jurisdiccions. Total, dix compagnies.

Le (a) régiment de Fegelin avoit le même nombre de compagnies. Ses Capitaines étoient Jacques Steiner & Ulric Holzhalb de Zurich, Stricker & Troger du Canton d'Ury, Im Feld & Wilderick d'Underwalden, Beat-Jacques de Zurlauben & Ulric Hegglin de Zug, Graaf & Carion de Bâle, Petermann d'Erlach & Pierre de Diesbach de Fribourg, Jean-Ulric Abegg & Jean-Georges Koch de Schaffhausen, Pierre de Bilstein & Leonard Keller du Canton d'Appenzell, & Heimgarter du Vallais. La Regente avoit envoyé Gallaty à la même Diète pour accélérer la levée des deux régimens. Ce Colonel n'eut pas de peine à persuader

---

(a) Même Extraordinaire, Picardie, 1614. Vol. VI. fol. 20841. Actes de la Chancellerie de Schaffhausen.

les Cantons. Il les engagea même à écrire à la Reine, que si Sa Majesté vouloit honorer François, Marquis de Bassompierre, de la charge de Colonel-Général des Suisses, ce choix leur seroit aussi agréable que s'il eût été fait de quelque Prince que ce fût. Bassompierre fut pourvû de cette dignité qui vaquoit par la démission du Duc de Rohan, le 12 Mars de cette année.

Tandis que la Reine faisoit les préparatifs nécessaires pour soutenir son autorité, les Princes ligués assembloient des troupes. Ils avoient envoyé en Suisse le Capitaine Abraham Guy de Neuchâtel qui étoit sujet du Duc de Longueville. Cet Officier portoit des lettres pour les Cantons, afin d'empêcher la levée que la Regente vouloit leur demander; mais l'Ambassadeur du Roi le fit arreter à Soleure, & s'assûra de sa personne jusqu'à ce que la levée fût achevée.

La premiere revûe des deux régimens de Gallaty & de Fegelin se passa à S. Jean de Laune le 12 Avril. Bassompierre alla les recevoir à Troyes au commencement de Mai, & les conduisit à l'armée que le Marquis de Praslin, Maréchal de Camp, assembloit à Vitry. L'arrivée des Suisses allarma les Princes, & elle ne contribua pas peu à les faire rentrer dans leur de-

voir. Ils firent leur paix le 15 Mai à Sainte-Menehould. Ce traité fut suivi de la réforme du régiment de Fegelin. Nous rapporterons à ce sujet les paroles du Maréchal de Bassompierre. *La paix estant accomplie, la Reyne se résolut de ne retenir que trois mille Suisses, & licencier les autres. Pour cet effet je m'en allay donner congé, & les chaisnes d'or, selon la coustume, au Colonel Fugly, & emmenay le régiment de Gallaty par Rosoy en Brie, à Milly, où M. le Marechal de Brissac, qui commandoit la petite armée, que le Roy vouloit mener en Bretagne avec luy, & M. de S. Luc, Marechal de Camp, se trouverent. Le régiment de Fegelin fut licencié au Bourg de Barbonne le 25 Juin. Celui de Gallaty marcha en Bretagne contre le Duc de Vendôme qui avoit refusé de souscrire au traité de Sainte Menehould. L'approche du Roi soumit ce Prince. Le régiment de Gallaty fut renvoyé au retour de cette expédition à Estampes, où les maladies en enleverent plus d'un tiers.*

Le Prince (a) de Condé, toujours mé-

---

(a) *Nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France par M. le Président Henault, page 408. Paris, 1749. in-4<sup>o</sup>. fig. Decade du Roy Louis le Juste par Baptiste le Grain, Liv. VI. pag. 218,*

310 HISTOIRE MILITAIRE  
content de n'avoir pas le principal crédit,  
& se plaignant de l'inexécution du traité  
de Sainte-Menehould, se retira de nou-  
veau en 1615 de la Cour, & publia un  
manifeste contre le Gouvernement. Le ré-  
giment de Gallaty servit dans l'armée que  
le Maréchal de Bois-Dauphin commanda.  
Il se trouva au siège de Creil-sur-Oise en  
Septembre. Le 17 Octobre Bassompier-  
re, avec la compagnie de Hefly & le  
Capitaine Reding, s'empara de Sens,  
où le Maréchal de Bois-Dauphin étoit  
comme assiégé par les Bourgeois qui te-  
noient le parti du Prince de Condé. Douze  
ou quinze cens Suisses avoient été en-  
voyés en Avril de cette année dans la Pi-  
cardie pour empêcher que le Duc de Lon-  
gueville, Gouverneur de cette Province,  
n'entreprît rien contre l'autorité du Roi.  
Le Canton de Berne avoit rappelé du ser-

---

219, 221, 228, & Liv. VII. p. 261. Gramond;  
Hist. Gallia, Lib. II. p. 102. Journal de Bassom-  
pierre, Tom. I. p. 340, 341, 356, 358, 364, &  
379. Mercure François depuis Février 1615, jus-  
qu'en Juillet 1617. Tom. IV. p. 258, 260, &  
262. Paris, 1618. in-8°. Mem. de la Regence de  
Marie de Médicis, Tom. I. pag. 176-177. à la  
Haye, 1720. in-12. Inventaire général de l'Hist.  
de France par Jean de Serres, pag. 936 & 939.  
Rouen 1647. in-fol. fig.

vice le 22 Mars, la compagnie (a) de Jost de Bonstetten & de Guillaume de Diesbach. L'Historien (b) de Berne écrit que comme on avoit dispersé & séparé les compagnies du régiment de Gallaty contre l'usage établi dans les troupes Suisses, le Canton se crut obligé d'ordonner le rappel subit de la compagnie qu'il avoit avouée ; mais des Ecrivains François nous apprennent que les Bernois ne vouloient pas que leurs soldats fissent la guerre au Prince de Condé qui étoit soutenu par les Calvinistes du Royaume.

Nous ne rapporterons point toutes les actions de guerre où le régiment de Gallaty se trouva sous le regne de Louis XIII. Nous observerons seulement que ce régiment fut décoré du titre de *Gardes Suisses du Roy* en 1616, & qu'il monta en cette qualité sa premiere garde près Sa Majesté à Tours le 12 Mars de cette année. Louis XIII ne pouvoit pas donner une plus grande marque de confiance au Corps Helvétique. Aussi le régiment (c)

(a) Elle avoit été partagée entre ces deux Capitaines après la mort de Gerhart de Diesbach.

(b) Stettler, Chr. Allem. de Berne, Liv. X. p. 473. Dupleix, Hist. de Louis XIII. p. 71. Paris, 1654. in-fol.

(c) Voyez l'Hist. du Régiment des Gardes Suisses, Tom. I. & Tom. II. avec Preuves.

312 HISTOIRE MILITAIRE  
de Gallaty, qui, depuis cette époque porta  
le titre de Gardes Suisses, montra dans  
tous les tems par sa fidélité & par ses ser-  
vices combien il étoit flatté de cette pré-  
rogative. Voici la lettre (a) que le Roi  
écrivit en 1615 aux Cantons, pour leur  
apprendre qu'il conservoit le régiment de  
Gallaty à son service.

» Louis par la grace de Dieu, Roy de  
» France & de Navarre. Très-chers &  
» grands Amys, Alliez & Confédérez,  
» ayant retenu à nostre service le régiment  
» que nous avons aguerres fait lever en  
» vos Cantons sous la charge du Colonel  
» Galati, composé de huit vingts hom-  
» mes par compagnie, suivant les capi-  
» tulations que nous luy avons fait bailler  
» & à ses Capitaines, nous avons avisé  
» de renvoyer le surplus en vos Cantons,  
» comme vous fera entendre plus ample-  
» ment le sieur Castille nostre Ambassa-  
» deur en vous rendant la présente, par  
» laquelle nous vous assurons du bon  
» devoir par les uns & les autres rendu à  
» nostre service, de quoy nous nous re-  
» mettons à nostre susdit Ambassadeur,  
» nous prions Dieu, &c. A Paris ce 3

---

(a) Tirée des Mém. msc. de Vogel, Grand Juge  
du Régiment des Gardes Suisses.

» Février 1615. Signé, LOUIS; & plus  
» bas, BRULART.

Nous avons écrit ailleurs l'histoire du régiment des Gardes Suisses; ainsi nous nous croyons dispensés de rapporter ici les services de ce Corps. On rappellera néanmoins les principaux événemens du regne de Louis XIII, dans lesquels ce régiment s'est signalé. Le siège de Montauban en 1621, celui de la Rochelle en 1628, l'attaque du Pas de Suze en 1629, le siège de Hesdin en 1639, celui d'Arras en 1640, l'assaut de Demont en 1641, & le siège de Colioure en 1642. Caspar Gallaty, de Glaris, premier Colonel de ce régiment, mourut à Paris en Juillet 1619. On ne fera point son éloge. Nous avons rapporté les services importans qu'il rendit à la France sous cinq de ses Rois.

L'année (a) 1616 fut remarquable par le traité de Loudun, que la Reine conclut avec le Prince de Condé, chef des mécontents. Il fut également favorable à ce Prince & aux Huguenots. La Reine, par le conseil du Maréchal d'Ancre, fit arrêter le premier Septembre le Prince de

---

(a) *Abregé Chronologique de l'Hist. de France par M. le Président Henault, pag. 410 & suiv. Paris, 1749. in-4°. fig.*

314 HISTOIRE MILITAIRE  
Condé qui l'avoit forcée à ce traité, & qui, malgré la paix rétablie, continuoit à cabaler. Les Princes, à la nouvelle de cet emprisonnement, & plusieurs Grands, se retirèrent de la Cour pour se préparer à la guerre. La Reine mit sur pied trois armées, commandées par le Duc de Guise, par le Maréchal de Montigni, & par le Comte d'Auvergne.

Marie de Médicis, qui, au milieu de ces troubles, avoit beaucoup de confiance dans les troupes Suisses, crut devoir s'assurer d'un secours de cette Nation; & Pierre (a) de Castille, Ambassadeur de France, demanda une levée de six mille hommes dans la Diète que les Cantons avoient convoquée à Soleure. Ce Ministre remit aux Députés une lettre que le Roi écrivoit le 6 de Septembre au Corps Helvétique, & par laquelle ce Prince informoit la République des motifs qui avoient causé la détention du Prince de Condé.

---

(a) Stettler, *Chr. Allem. de Berne*, Liv. X. p. 474-478. *Rahn Chr. Allem. de Suisse*, p. 905. *Le Grain*, *Decade du Roy Louis le Juste*, Liv. IX. pag. 323-326. *Haffner*, *Chr. Allem. de Soleure*, Part. II. pag. 75-77. 262-264 & 275. *Bassompierre*, *Journal*, Tom. I. p. 428. *Mém. de la Regence de Marie de Medicis*, Tom. II. p. 232, 233, 259, 269 & 284. à la Haye, 1720, in-12.

La levée que l'Ambassadeur demandoit aux Cantons, devoit servir à faire rentrer les rebelles dans leur devoir, & aider à reprendre quelques Villes de la Picardie qu'on avoit perdues. Les Députés de Zurich, de Berne, de Schweitz, de Glaris, de Bâle, de Schaffhausen & d'Appenzell-réformé, marquerent à l'Ambassadeur qu'ils étoient touchés des troubles de la France; mais que comme la proposition de l'Ambassadeur n'avoit pas été notifiée à leurs Souverains, ils ne pouvoient arrêter aucune résolution qui déterminât la levée, & qu'ainsi ils référeront le tout à leurs Cantons qui ne manqueroient pas d'agir convenablement dans cette occasion. Castille reçut une réponse plus satisfaisante des Députés de Lucerne, d'Ury, d'Underwalden, de Zug, de Fribourg, de Soleure & d'Appenzell-Catholique. Après avoir lû la lettre du Roi, & entendu la proposition de son Ambassadeur, ils dirent, que comme la demande de la levée étoit conforme à la teneur de l'alliance, ils l'accordoient avec plaisir; mais en même tems ils prièrent l'Ambassadeur de pourvoir au paiement des sommes que la Couronne devoit à la Nation, & de faire observer les capitulations d'une manière plus exacte qu'on ne l'avoit fait jus-

316 HISTOIRE MILITAIRE  
qu'alors. L'Historien de Berne écrit qu'en  
Octobre de cette année, les autres Can-  
tons accorderent aussi la même levée de  
troupes; que Holzhalb, Bourgue-maître  
de Zurich, en fut désigné Colonel, &  
que sur son refus, le Capitaine Greder de  
Soleure obtint cette charge. Stettler ajoute,  
que comme le bruit se répandit ensuite  
que le Roi vouloit faire la guerre à ses  
sujets Huguenots, les trois Villes de Zu-  
rich, de Berne & de Schaffhausen, firent  
difficulté de permettre la levée, & que  
les Bâlois n'accorderent une Compagnie  
au Capitaine Keller, qu'à condition qu'elle  
serviroit suivant la teneur de l'alliance.

Le Grain nous a conservé dans son his-  
toire (a) de Louis XIII, la lettre que le  
Canton de Zurich écrivit à de Castille, &  
la réponse de cet Ambassadeur. On rap-  
portera le précis de la lettre de Zurich.  
Le Sénat mandoit que les Députés qui as-  
sisterent au nom du Canton à la dernière  
Diète de Soleure, avoient fait un fidèle  
rapport de ce que l'on y avoit traité; que  
le Canton auroit contribué très-volon-  
tiers à la levée de troupes que le Roi dé-  
siroit; mais qu'il venoit de recevoir des

---

(a) Imprimée à Paris, 1619. in-fol. fig. Liv.  
IX. p. 324-325.

avis qui lui lioient les mains ; qu'il avoit découvert les desseins pernicieux qu'on tramoit contre les Bernois & la Ville de Genève ; que les mouvemens du Duc (a) de Nemours dans le Comté de Bourgogne confirmoient ces avis , & que le voisinage des armées étrangères qui se trouvoient en Italie devoit augmenter la vigilance des Suisses ; que d'ailleurs les troubles actuels de la France sembloient menacer les Sujets Evangeliques de Sa Majesté , & que dans cette crainte le Canton ne vouloit point agir contre la réserve qu'il avoit stipulé par le traité d'alliance , *de ne point servir contre ceux de sa croyance* , qu'ainsi il différoit de se déclarer sur la proposition de la levée jusqu'à ce que ses soupçons & ses inquiétudes fussent dissipées ; que le Bourgue-maitre Leonard Holzhalb à qui l'Ambassadeur avoit offert un régiment dans cette levée , étoit très-sensible à l'honneur que le Roi lui faisoit ; que le Canton partageoit sa re-

---

(a) Le Duc de Nemours soutenu par les Espagnols, fit valoir en 1616 ses prétentions au sujet de son appanage contre le Duc de Savoye. On peut voir le détail de cette guerre dans l'Histoire de Genève par Spon, *Liv. III. pag. 480-483.* Tom. I. Genève, 1730. in-4°. fig.

connoissance; mais que comme la présence de ce premier Magistrat étoit absolument nécessaire dans la patrie au milieu des mouvemens actuels, il ne pouvoit lui permettre de servir hors de la Suisse. La lettre étoit datée du 25 Septembre 1616, l'Ambassadeur y fit la réponse suivante.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS, j'ay receu celle que m'avez escrite le 25 Septembre, en réponse de la levée que j'avois demandée à vos Seigneuries au nom du Roy mon maître, suivant son alliance; le contenu de laquelle je ne manqueray de faire sçavoir à Sa Majesté, qui, à mon opinion, n'en demeurera guere contente, d'autant qu'Elle se promettoit tous autres effets, & preuves de l'amitié de vos Seigneuries, en l'occurrence présente, suivant l'assurance que je luy en avois donnée à mon départ. C'est pourquoy je vous puis assurer qu'il m'en demeure aussi en mon particulier un très-grand déplaisir. Je ne lairay pourtant à me pourvoir d'ailleurs, puisque je ne dois rien esperer du lieu d'où j'attendois le plus prompt secours, & m'assure que pour cela le service de Sa Majesté n'en demeurera, & que blasmeriez avec le temps ceux qui vous ont donné le conseil de n'accorder à Sa Majesté, sous prétexte de quelques peurs paniques, ce à quoy l'alliance que j'ay fraichement jurée avec vos Seigneuries, vous oblige,

veu que devez tenir pour certain que Sa Majesté ne pense à rien moins que d'attaquer ses Sujets de vostre Religion, estans les principaux d'entr'eux qui luy ont donné les premiers advis des desseins de, &c.

Le Roi avoit donné à Castille le pouvoir d'emprunter en Suisse la somme de quatre cens mille livres pour subvenir aux frais de la levée que Sa Majesté désiroit des Cantons. La (a) lettre qui détaille ce pouvoir & qui est adressée aux Cantons, étoit datée de Paris le 7 de Septembre 1616. Le Canton de Soleure avança dans cette occasion cent mille livres au Roi. Cette somme devoit être remboursée par Sa Majesté dans quatre années.

La levée que Castille obtint, monta à quatre mille deux cens hommes, ils formoient deux régimens sous la conduite du Colonel Jacques Fegelin de Fribourg, & du Capitaine Jost Greder de Soleure. Ce dernier étoit le même que celui dont nous avons cité les Mémoires manusc-

---

(a) Le Grain rapporte cette lettre, & de même celle que le Roi écrivit au Corps Helvétique pour lui demander une levée de troupes auxiliaires. Voyez Liv. IX. p. 321-323. & Haffner, Chr. Allem. de Soleure, Part. II. p. 275-276.

320 HISTOIRE MILITAIRE  
crits, & qui s'étoit distingué au service de  
Henri III & de Henri IV. Chacun de ces  
régimens étoit composé de sept compa-  
gnies, & chaque compagnie de trois cens  
hommes. Parmi les Capitaines de cette  
levée, on voyoit Conrad (a) & Beat-  
Jacques de Zur-Lauben de Zug, Keller  
de Bâle, & Ours Brunner de Soleure. Le  
Marquis de Bassompierre, Colonel Gé-  
néral des Suisses, fit prêter le serment de  
fidélité aux deux régimens de Fegelin &  
de Greder à S. Jean de Laune, en Novem-  
bre de cette année, les conduisit jusqu'à  
Châtillon-sur-Seine, envoya alors le ré-  
giment de Greder dans le Nivernois, &  
laissa en Champagne le régiment de Fe-  
gelin. Ce dernier Corps servit en 1617  
dans la Picardie du côté d'Abbeville. Le  
Roi créa Chevalier le Colonel Jost Gre-  
der le (b) 21 d'Août de cette année. Rien  
de plus glorieux pour la mémoire de cet  
Officier que le contenu de cet acte qui lui  
conféroit l'Ordre de Chevalerie. Greder

---

(a) Accord du 24 Octobre 1616 entre les  
deux freres les Capitaines Beat-Jacques & Con-  
rad de Zur-Lauben, sur leur compagnie en  
France, conservé à Zug dans la famille de Zur-  
Lauben. Cet acte est en Allemand.

(b) *Preuve XI.*

mourut à Soleure le 3 Mai 1629, âgé de quatre-vingt ans. Son fils aîné Jean-Ulric fut fait Colonel du régiment des Gardes Suissés à la mort de Fridolin Hefly, & son troisième fils Wolffgang leva deux régimens Suissés au service de la France en 1635 & 1638. La guerre que le Roi avoit faite avec succès contre les Princes mécontents, finit tout à coup par la mort du Maréchal d'Ancre, qui fut tué sur le Pont du Louvre le 24 Avril 1617. Le calme ayant été ainsi rétabli, on licencia les deux régimens de Fegelin & de Greder.

Pierre (a) de Castille continua d'être Ambassadeur de France en Suisse jusqu'en 1617 qu'il fut créé Intendant des Finances. Robert Miron, Conseiller au Parlement de Paris, qui avoit été Président de l'Assemblée du Tiers-Etat tenue à Paris en 1614 & 1615, succéda à Castille dans l'Ambassade de Suisse. Ce nouveau Ministre employa tous ses soins pour calmer les troubles des Liges Grises. On donnera le précis des différens qui firent naître

---

(a) *Le Grain, Decade de l'Hist. de Louis le Juste, Liv. X. p. 390.* On conserve dans la Bibliothèque du Roi N<sup>o</sup> 9212 & 9213, parmi les manuscrits, les négociations de M. de Castille, Ambassadeur en Suisse, depuis 1611 jusqu'en 1616.

322 HISTOIRE MILITAIRE  
tre la guerre de la Valteline. Cette contrée, que la nature paroît avoir placée pour faciliter le passage du Tirol & de l'Empire dans le Milanez, appartenoit aux Grisons depuis (a) l'année 1513 lorsqu'ils en firent la conquête dans les démêlés qu'ils eurent avec Maximilien Sforce, Duc de Milan. Ce Prince la leur abandonna, & François I, Roi de France & Duc de Milan, les confirma en 1516 dans la possession de la Valteline & des Comtés de Chiavenne & de Bormio. Les Espagnols, (b) devenus maîtres du Milanez, ne purent voir sans jalousie ces pays limitrophes entre les mains des Grisons. Ils formerent le dessein de les leur enlever par quelque révolution subite. Nous avons rapporté une partie des intrigues qu'ils employèrent depuis 1603. La construction du fort de Fuentes, à l'entrée de la Valteline, découvrit leur projet aux plus éclairés d'entre les Gri-

---

(a) Sprecher, *Palladis Rhetica*, Lib. X. pag. 385-389. *Lugduni Batavorum*, 1633. in-18. fig.

(b) *Pratiques contre l'alliance de la France avec les Suisses & Grisons*, p. 89 & suiv. dans le Tom. X. du *Mercuré François*, Paris 1625. in-8°. *P. Linage de Vauciennes*, *Mém. sur l'origine des Guerres*, Part. I. p. 1. & suiv. Cologne, 1678. in-12.

sons ; mais la différence de Religion qui divisoit les trois Ligues Grises, les empêcha d'étouffer dans leur naissance les semences d'une guerre qui les accabla dans la suite. Le parti (a) Protestant étoit

(a) Stettler, *Chr. Allem. de Berne, Part. II. Liv. XI. p. 481 & suiv. & 489 & suiv. Ambassade du Marechal de Bassompierre en Espagne l'an 1621. p. 1-5. Cologne 1668. in-12. Manifeste des Valtelins contre les Grisons, imprimé dans le Tom. IV des Traités de Paix par Leonard, Paris 1693. in-4°. Mercure François dès années 1619-1621. Tom. VI. p. 174-256. Paris 1621. in-8°. fig.*

L'origine, les progrès & les suites des troubles de la Valteline sont décrits dans l'Histoire de Venise par Baptiste Nani, Cavalier & Procureur de S. Marc. L'Abbé Tallemant a donné la traduction de cet Historien en quatre volumes in-12. Paris 1679. & 1689. Nani est fort estimé des connoisseurs. Ce qu'il dit des troubles de la Valteline est exact, à la réserve des reproches qu'il fait au Duc de Rohan sur sa retraite de ce pays en 1636. Voyez les Liv. IV, V, VI, VII, & X de cette Histoire. P. Linage de Vauciennes est celui de tous les Historiens qui a détaillé le plus exactement l'origine & les progrès de la guerre de la Valteline, dans son ouvrage intitulé : *Mémoires sur l'Origine des Guerres qui travaillent l'Europe depuis cinquante ans*, Cologne 1678. in-12. deux volumes. Voici ce qu'il dit dans sa Préface. *Comme les guerres dont l'Europe a été agitée, près de quarante ans, & qui n'ont cessé que par le*

324 HISTOIRE MILITAIRE  
devenu assez fort dans la Valteline pour  
inspirer aux Catholiques la crainte d'être

---

*Traité des Pyrenées, ont produit des révolutions fort extraordinaires, & de très-grands maux; je m'assure que l'on ne sera pas fâché d'en apprendre l'origine, & de voir jusques dans leur source les causes funestes de tant de malheurs, l'usurpation que la Maison d'Autriche fit en mil six cent vingt de la Valteline, fut la malheureuse étincelle qui causa ce grand embrasement. Linage décrit cette guerre depuis son commencement jusqu'en 1633. Ce qu'il en dit, il l'avoit appris du Chancelier Seguier au service duquel il étoit employé, où il l'avoit extrait des Mémoires originaux que ce grand Ministre lui avoit communiqués. Charles Paschal, Ambassadeur de France auprès des trois Ligues Grises, depuis 1604 jusqu'en 1614; a aussi laissé un détail de ses Négociations auprès des Grisons, dans un ouvrage intitulé: *Legatio Rhetica*, & imprimé à Paris en 1620. in-8°. On y voit l'origine des troubles qui agiterent les Grisons depuis 1603 jusqu'en 1614. Lisez aussi les *Procédures des Grisons de l'année 1618 contre aucuns perfides de leur pays, traduit de l'Allemand en François, à la Haye 1619. in-4°. Discorso sopra la Ragioni della risoluzione fatta in Valtelina contra la Tirannide de Grisoni & Heretici, in Parigi 1625. in-fol. Discours sur l'affaire de la Valteline & des Grisons, traduit de l'Italien, Paris 1625. in-8°. La Valteline, ou Mémoire sur le sujet des guerres survenues en la Valteline & au pays des Grisons depuis l'usurpation de la Valteline en 1620 jusqu'en 1629. Genève 1635. in-8°, Discours sur l'état présent des affai-**

opprimés. Cette appréhension occasionna bientôt des mouvemens contraires à la tranquillité publique, & les deux partis ne manquèrent pas de chefs capables d'en soutenir l'intrigue & l'éclat. Ce démêlé eût pu se calmer par la médiation des Etats voisins, & on avoit lieu de l'espérer, lorsque les deux familles les plus puissantes des Grisons se déclarèrent une guerre ouverte. Les Planta & les Salis nourrissoient depuis long-tems une animosité secrète les uns contre les autres. L'intérêt particulier les avoit divisés, malgré les liaisons du sang qui devoient les rapprocher. Les Planta, sortis d'une des plus anciennes Maisons du pays, conservoient un grand crédit dans leur patrie depuis plusieurs siècles, & ce qui, joint à leur nom & à leurs richesses, les fortifioit beaucoup, étoit la faction d'Espagne dont ils se déclarèrent les chefs. Cette faction, soutenue par l'Evêque de Coire, & par la plûpart des Catholiques, détestoit les Protestans, & particulièrement les Salis. Ces derniers, chefs de la faction Vénitienne que la France soutenoit, n'oublièrent pas de leur opposer tous les efforts

326 HISTOIRE MILITAIRE  
d'une politique adroitement conduite. Pompée & Rodolphe de Planta, tous deux freres, étoient doués de qualités personnelles qui devoient naturellement augmenter l'envie de leurs ennemis. Ils s'étoient acquis une grande réputation à la guerre, & les deux branches de la Maison d'Autriche, celle d'Allemagne, & celle d'Espagne, ayant reconnu la supériorité de leurs génies & leur fermeté, les avoient flattés des plus belles espérances pour faciliter les vûes de conquête que ces deux branches avoient sur les terres des Grisons. D'un autre côté, les Valtellins Catholiques conçurent le dessein de chasser de leur pays tous les Protestans qui s'y étoient établis. Tandis qu'ils tramaient la conspiration, les Protestans qui forment le parti dominant des trois Liges s'assemblerent à Tufis le 11 d'Août 1618, & condamnerent à la mort quelques-uns d'entre les Catholiques, & de ceux qui soutenoient les Espagnols. Les deux freres de Planta ne furent pas oubliés dans la sentence. Elle portoit que Pompée seroit écartelé & Rodolphe rompu vif; mais ils s'étoient sauvés en voyant venir l'orage. Jean-Baptiste de Prévost, dit Zamber, fut décapité à cause de son attachement aux Espagnols. On rasa les maisons des

deux de Planta. Les griefs dont on les chargeoit étoient, les uns dictés par l'intérêt de la Religion & les autres par la passion particuliere. On les accusoit d'avoir eu des intelligences illicites avec les Espagnols & avec l'Archiduc d'Autriche, d'avoir traversé le renouvellement de l'alliance que les Vénitiens avoient recherchée, & d'avoir soutenu en toutes occasions l'Evêque de Coire & les Espagnols, sur-tout ces derniers pour la permission du passage perpétuel par le pays des Grisons. Le 22 Août Nicolas Rusca, Archiprêtre de Sondrio, accusé des mêmes intrigues que les Planta, mourut à la torture. L'Evêque de Coire fut condamné à une amende par une autre sentence, & on lui prescrivit des articles qu'il refusa de signer. Les Catholiques Grisons & Valtelins firent de grandes plaintes contre ces sentences. Les Espagnols qui ne perdoient pas de vûe leur ancien projet, animèrent leur fureur. Enfin malgré les assurances que les Protestans offrirent pour la sûreté des deux Religions, les Valtelins Catholiques se souleverent en Juillet 1620, contre les Grisons leurs Souverains. Secondés par les Planta & les autres bannis, ils introduisirent les troupes Espagnoles du Milanez dans leur pays. Jacques Robustelli,

l'un des principaux Nobles de la Valte-line, surprit le 19 Juillet Tirano & Teglio, & fit passer au fil de l'épée tous les Protestans qu'il y trouva. Le 20 il exerça les mêmes cruautés à Sondrio, & il se rendit maître de presque tout le pays. Les Grisons étoient dans la plus critique situation par la révolte de leurs sujets. Les Planta & les autres proscrits occupoient tous leurs passages par les troupes Autrichiennes, en sorte que les trois Ligues ne pouvoient esperer aucun secours. Néanmoins les Zurichoïses & les Bernois qui avoient levé deux régimens pour les assister dans leur nécessité, trouverent le moyen de faire passer ces troupes à Coire. Ces (a) deux régimens avoient pour Colonels Jean-Jacques Steiner de Zurich, & Nicolas de Mullenen de Berne. Ils formoient trois mille hommes, dont deux mille de Berne; mais ces troupes auxiliaires ne purent ranger les Valtelins à leur devoir, & le régiment de Berne souffrit même un grand échec le premier Septembre dans un combat près de Tirano. Son Colonel & tous ses Capitaines, à l'exception d'un seul, y furent tués. Les deux ré-

---

(a) Stettler, Chr. Allem. de Berne, Part. II. Liv. XI. pag. 500. & suiv.

gimens quitterent ensuite un pays où tout les menaçoit d'une entière destruction. Au milieu de ces troubles, la France & les Cantons employèrent leurs bons offices pour faire rendre aux Grisons la souveraineté de terres qui leur appartenoient, & pour réconcilier les deux partis. Les Vénitiens offrirent aussi leur secours. Gueffier, Ambassadeur de France près des Ligues Grises depuis 1617, avoit travaillé à empêcher la guerre civile; mais il n'avoit pu la détourner, tant les esprits étoient aigris. François (a) de Bassompierre, Colonel Général des Suisses, eut ordre le 30 Janvier 1621 de se rendre à la Cour de Madrid en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire. Ce Seigneur y arriva à la fin de Février; mais il trouva le Roi d'Espagne au lit de la mort. Philippe III ordonna à son successeur par une clause du testament, de consulter le Pape Gregoire XV, au sujet des troubles de la Valteline. Phi-

---

(a) *Ambassade de Bassompierre en Espagne, p. 20. & suiv. 128. & suiv. Cologne 1668. in-12. Mercure François, Tom. X. pag. 122-130. & son Appendix, p. 159-164. Paris 1625. in-8°. Traité de Madrid imprimé dans le Tom. IV. des Traités de paix par Leonard, avec la protestation des Ligues Grises, Paris 1693. in-4°. Stettler, Chr. Allem. de Berne, Part. II. Liv. XI. p. 505-526.*

330 HISTOIRE MILITAIRE  
lippe IV en montant sur le Trône, crut  
devoir accomplir la dernière volonté de  
son père, & ses Ministres signèrent le 25  
Avril 1621 à Madrid un traité qui réta-  
blissoit les trois Liges Grises dans la pos-  
session de la Valteline, à condition qu'on  
ne souffriroit point dans ces pays l'exercice  
d'une autre Religion que celui de la Ca-  
tholique-Romaine, & que tous les bannis  
seroient rappelés. Le Nonce du Pape en  
Suisse, l'Ambassadeur de France près des  
Cantons, & le Duc de Feria, Gouverneur  
de Milan, devoient veiller à l'exécu-  
tion de ce traité. Il sembloit que la que-  
relle étoit assoupie; mais le Duc de Feria,  
loin d'exécuter le traité de Madrid, s'em-  
para du Comté de Chiavenna & du Pret-  
tigueu, tandis que l'Archiduc Leopold,  
Comte du Tirol, envahissoit la basse Enga-  
dine, le Val de Munster, & la Ligue des  
dix Jurisdiccions. Les troupes Autrichien-  
nes prirent aussi la Ville & le Château de  
Meyenfeld. Tant de violences obligerent  
les Grisons à se prêter aux conditions  
que les vainqueurs voulurent leur dicter.  
Leurs (a) Députés qui s'étoient rendus à

---

(a) *Mercure François*, Tom. X. p. 130-151.  
& *Appendix*, p. 165-167. Paris 1625. in-8°.  
*Stettler, Chr. Allem. de Berne*, Part. II. Liv. XI.  
p. 527-535. Berne 1626. in-fol.

Milan, renoncèrent le 15 Janvier 1622 à la Valteline & au Comté de Bormio, moyennant une pension annuelle de vingt-cinq mille écus, que les Habitans de ces deux Seigneuries devoient leur payer, & dont le Roi d'Espagne se déclaroit garant. Le Duc de Feria conclut cet accommodement si avantageux aux vûes de son maître. Il restituoit le Comté de Chiavenna aux Grisons, mais à condition que la seule Religion Catholique - Romaine y seroit observée. Les deux Liges Grise & Caddée, & la Seigneurie de Meyenfeld, accordoient aussi la liberté du passage par leurs terres à toutes les troupes d'Espagne. D'un autre côté, l'Archiduc Leopold obtenoit la permission de tenir garnison dans Coire & Meyenfeld pendant douze ans. Nous verrons bien-tôt de quelle maniere ce Prince exigea des deux Liges qu'elles lui abandonnassent la possession de la Ligue des dix Jurisdiccions; mais avant que de rapporter cet événement, on joindra ici le précis de la (a) lettre que les deux Liges Grise & Caddée

---

(a) *Appendix du Tom. X. du Mercure François, p. 167-172. On trouve aussi cette lettre dans le Recueil des Traités de paix par Leonard, Tom. IV. Paris, 1693. in-4°.*

écrivirent le 21 Février 1622 aux Ambassadeurs de France en Suisse ; elles leur accusèrent la réception de la lettre qu'ils leur avoient adressée de Soleure le 14 de Février, par laquelle ils leur avoient communiqué leurs réflexions au sujet du traité fait à Milan entre les Ambassadeurs des deux Ligues d'une part, & le Duc de Feria, Gouverneur du Milanéz au nom du Roi d'Espagne, l'Archiduc Leopold & les Valtelins de l'autre. Entr'autres considérations que les Ambassadeurs de France avoient faites sur ce traité, ils avoient écrit aux Ligues Grises que leurs Ambassadeurs avoient par timidité & sans le consentement de leurs Souverains, abandonné la Valteline ; qu'ils avoient arrêté des conditions non-seulement préjudiciables aux droits & à la liberté de leur patrie, mais encore contraires à l'alliance que les Ligues avoient avec la France. Les Ambassadeurs du Roi exhortoient les Grisons de ne point approuver le traité de Milan ; & en cas qu'ils le confirmassent, ils protestoient contre leur ratification. Les Ligues Grises répondirent à la lettre des Ambassadeurs par un long détail des troubles de la Valteline depuis leur origine. Elles leur représentèrent de quelle maniere les Puissances voisines les

avoient fomentés , elles leur dépeignirent l'état malheureux & critique dans lequel ces divisions avoient plongé la République , & elles rappellerent les instances réitérées & inutiles qu'ils avoient faites auprès de Gueffier , Ambassadeur du Roi en Grisons , afin d'obtenir le secours requis par l'alliance de France. Elles objecterent l'inexécution du traité de Madrid , l'épuisement de leurs finances pour continuer une guerre aussi longue & aussi onéreuse, la conquête que l'Archiduc Leopold & le Gouverneur de Milan avoient faite de la Comté de Chiavenna , de la Ligue des dix Jurisdictions , & de la plus grande partie de la Ligue Caddée , & l'abandon général où on les avoit laissés. Elles marquerent les tentatives inutiles que Gueffier avoit faites pour rétablir les trois Ligues par la négociation dans leurs droits & dans leurs terres. Après cette peinture , elles avoient que la nécessité & le danger éminent avoient obligé leurs Ambassadeurs à conclure le dernier traité de Milan par lequel ils avoient renoncé à la Valteline qui déjà étoit perdue, moyennant une pension annuelle , & à condition qu'on rendroit aux Ligues les autres pays qu'on leur avoit enlevés. Elles assurèrent les Ambassadeurs de France que l'alliance du Roi avoit été

334 HISTOIRE MILITAIRE  
expressément réservée dans ce traité, &  
leur manderent, que les motifs cy devant  
allégués les avoient forcés de ratifier les  
conditions arrêtées par leurs Ambassa-  
deurs à Milan.

Telle fut la justification de la conduite  
des Grisons. Guillaume de Montholon,  
Ambassadeur extraordinaire de France  
près des Cantons, travailla (a) avec Ro-  
bert Miron à les délivrer de la tyrannie  
des Espagnols; mais ce sage Ministre ne  
put achever ce grand ouvrage. Une mort  
précipitée l'emporta (b) à Soleure le 2 Mai  
de cette année. Miron qui continuoit à  
remplir la charge d'Ambassadeur ordi-  
naire, ne perdit pas de vûe le projet de  
Montholon. Si la capitulation de Milan,  
que le Duc de Feria prescrivit aux Gri-  
sons, déplut au Roi de France, les con-  
ditions dures & insupportables que ce  
traité contenoit, ne tarderent pas à ral-  
lumer la guerre. Plus (c) de quinze cens

---

(a) Preuve XII.

(b) On voit son épitaphe dans l'Eglise des  
Cordeliers à Soleure. Hassner la rapporte dans  
sa Chronique Allemande de cette Ville, Part.  
II. pag. 82.

(c) Mercure François, Tom. VI p. 232. Paris  
1621. in-8°. fig. & Tom. X. Appendice, p. 172.  
& suiv. ibidem 1625. Le même Mercure, Tom.

Grisons s'étoient volontairement expatriés pour ne pas ratifier cette capitulation. Bientôt après les Salis reprirent les armes. Les Habitans du Prettigeu que les Autrichiens avoient soumis, venoient de chasser ces nouveaux maîtres. Les Salis encouragés par leur exemple attaquèrent avec succès les garnisons de Coire & de Meyenfeld. Ils les obligerent même à leur remettre ces places, Meyenfeld le 20 Mai, & Coire le 6 Juin. Les noms de ces libérateurs méritent d'être transmis à la postérité. Le Général Rodolphe, Baron de Salis, & son fils Ulyffe, furent les chefs de cette entreprise avec le Colonel Jean-Pierre Guler. Après ces premiers succès, que le soulèvement général des Grisons favorisa, le Baron de Salis délivra de même la Ligue supérieure. On annulla la capitulation de Milan comme un traité infâme & extorqué par la nécessité. Si nous ne nous étions imposé des bornes dans la composition de cette histoire, nous rapporterions cette révolution avec l'étendue qu'elle mérite; mais l'histoire des troubles de la Valteline occuperoit un volume entier. Nous exposerons seulement les

---

VIII. pag. 344 & 352-356. Paris 1622. in-8°.  
*Sprecher H. metuum Rhatia*, p. 134 & 242.

moyens que la France employa pour tirer les Grisons de l'oppression des Espagnols.

Durant ces troubles les Cantons dont les Grisons implorèrent plus d'une fois le secours, étoient divisés entr'eux. Les Réformés vouloient les assister. La plûpart des Catholiques, alliés avec l'Espagne, préféroient la négociation aux voies de fait. Le Général de Salis poursuivit cependant la victoire sur les troupes de l'Archiduc Leopold, & il les chassa de l'Engadine. La Cour de Vienne informée de ses progrès, écrivit au Corps Helvétique pour proposer une assemblée que l'on tiendroit à Lindau, & dans laquelle on régleroit définitivement les griefs que la Maison d'Autriche prétendoit avoir contre les Habitans du Prettigeu & leurs adhérens. Les Cantons approuverent la proposition du Congrès. Cette assemblée eut lieu le 26 Août. Les Cantons y envoyerent chacun leurs Députés. L'Archiduc Leopold venoit de conquérir de nouveau l'Engadine, en violant la suspension d'armes dont on étoit convenu. Cette irruption fut suivie du traité de Lindau. Il portoit que les Communautés du Prettigeu & de la basse Engadine seroient absolument affujetties à la Maison d'Autriche, que les Seigneuries de Meyensfeld & de Malans, cy-devant

devant membres de la troisième Ligue appelée des dix Jurisdictions, seroient incorporées dans l'une des deux Ligues qu'on laissoit subsister, sçavoir, dans la Ligue Grise ou Caddée; que pendant six ans la Maison d'Autriche pourroit entretenir des garnisons à Coire & à Meyenfeld; que les alliances que les deux Ligues ont avec d'autres Princes demeureroient en leur entier, tant qu'elles ne porteroient aucun préjudice à la Maison d'Autriche; & que lesdites Ligues ne pourroient former aucune autre alliance nouvelle sans le consentement de la Maison d'Autriche.

Louis XIII indigné du traité de Lindau qui sapoit entièrement la liberté de ses Alliés, résolut de les venger & de tirer raison de l'inexécution du traité de Madrid. Ce Prince qui venoit de pacifier les troubles de son Royaume, employa les premiers momens de la paix à former une Ligue avec la République de Venise & le Duc de Savoye. Elle fut signée (a) à Paris le 7 Février 1623, son objet étoit

---

(a) Leonard, *Traité de paix*, Tom. IV. Paris 1693. in-4°. Bassompierre, *Ambassade en Suisse* Pan 1625. Vol. I. p. 37 & suiv. Cologne 1668. in-12.

338 HISTOIRE MILITAIRE  
le rétablissement des Grisons & la restitution de la Valteline. Le Commandeur de Sillery qui avoit relevé dans l'Ambassade de Rome le Marquis de Cœuvres, conclut à ce sujet le 4 Février avec les Espagnols un traité (a) désavantageux au Roi, & qui fut désavoué dès que le Cardinal de Richelieu parvint au ministere. Le Roi d'Espagne voulant prévenir la Ligue qu'on formoit contre lui, se servit d'une ruse, & offrit au Pape Gregoire XV de lui donner en dépôt les forts qu'il avoit fait construire dans la Valteline depuis que ses troupes y étoient entrées. Philippe III jugeoit qu'il ne lui seroit pas difficile de retirer ces forts des mains du Pape, quand les Princes ligués n'y auroient plus le même intérêt. Le Commandeur de Sillery ne s'apperçut point de l'artifice, & il signa, comme nous avons dit, cette convention. L'Espagne remit au Pape en séquestre les forts de la Valteline jusqu'à l'entiere cessation des différends que la conquête de ce pays avoit fait naître. On négocia pendant huit mois à Rome pour trouver un moyen qui pût conserver la Valteline dans ses prétentions, & y fixer le seul exercice de la Religion Catholi-

---

(a) *Mercuré François*, Tom. X. p. 152-170.

que-Romaine. Le Pape Urbain VIII successeur de Gregoire, continua avec ardeur la même négociation; mais le Cardinal de Richelieu qui venoit d'obtenir la place de Ministre dans le Conseil de Louis XIII, ne tarda pas à déconcerter toutes les vûes des Espagnols. Il fit demander l'exécution du traité de Madrid, rejetta la clause ajoutée du passage perpétuel des Espagnols par la Valteline, obtint le rappel du Commandeur de Silbery, & fit nommer le Comte de Bethune en sa place.

Le (a) Roi envoya un Ambassadeur extraordinaire en Suisse pour rendre plus respectable la protection qu'il accordoit aux Grisons. François Annibal d'Estrées, Marquis de Cœuvres, fut revêtu de ce caractère. Ce Seigneur, accompagné de l'Ambassadeur Miron, se rendit en Juillet 1624 à la Diète des treize Cantons à Baden, & prononça la harangue suivante. Elle offrira au Lecteur le précis des soins

---

(a) Stettler, Chr. Allem. de Berne, Part. II; Liv. XII. p. 559-563. Mercure François, Tom. X pag. 170-179. Paris 1625. in-8°. Linage, Mém. sur l'origine des Guer. de l'Europe, Part. I. p. 25 & suiv. Preuve XIII.

340 HISTOIRE MILITAIRE  
que la France s'étoit donnés jusqu'alors  
pour pacifier la Valteline.

» *Magnifiques Seigneurs*, le Roy mon  
» maistre, vostre meilleur Amy, Allié &  
» Confédéré, ayant tousjours ès occa-  
» sions & affaires importantes qui se sont  
» présentées en ces quartiers, assez faict  
» paroistre le soin qu'il prend de vos in-  
» térests, désirant de continuer en vostre  
» endroit les effects de son affection &  
» royale bienvueillance, m'envoye ex-  
» traordinairement pour en ceste Assem-  
» blée générale vous en confirmer les  
» assurances; ensemble celles de l'estime  
» qu'il faict de vostre amitié, par laquelle  
» il a creu estre obligé pour le bien, ad-  
» vantage & commodité de vostre Ré-  
» publique, de vous représenter, comme  
» ayant pleu à Dieu benir ses labours, &  
» le soin que Sa Majesté prend de la con-  
» duitte générale de ses affaires, Elle est  
» parvenue à un tel point, que tous ses  
» peuples jouyssans d'un doux & asseuré  
» repos, ne respirant qu'une entiere &  
» fidelle obéissance, Sa Majesté, par le  
» rang qu'Elle tient en la Chrestienté, a  
» aussi-tost jetté ses yeux & ses pensées  
» au dehors, avec les mesmes intentions  
» & desirs qu'Elle a tousjours eus, de

» mériter du Public , d'empeschèr ou  
 » arrester toutes sortes d'usurpations , &  
 » de procurer à ses Amis & Alliez un bien  
 » qu'Elle a si soigneusement recherché  
 » & estably chez soy , qui est la félicité  
 » d'une bonne paix & concorde.

» Or, comme vous luy estes en singu-  
 » liere recommandation, tant par inclina-  
 » tion naturelle & ancienneté d'alliance ;  
 » aussi employe-t Elle vers vous très-vo-  
 » lontiers ses offices & ses conseils, vous  
 » exhortant d'y correspondre & de les vou-  
 » loir embrasser, puisqu'ils ne tendent qu'à  
 » vous affermir en ceste Assemblée géné-  
 » rale par la décision de tous vos diffé-  
 » rens, une si ferme & stable union ,  
 » qu'elle ne puisse jamais estre esbranlée  
 » par ceux dont tous les desseins n'ont  
 » autre but que la diminution & perte  
 » entière de vostre liberté ; ce qu'il con-  
 » vient à vos prudences de considérer at-  
 » tentivement , estant bien plus facile de  
 » prévenir le mal que d'y remédier. J'au-  
 » rois sur ce sujet beaucoup d'occasion  
 » de vous dire combien de mal & d'affoi-  
 » blissement peut apporter à vostre Gran-  
 » deur vostre desunion, si Sa Majesté ne  
 » vous avoit plusieurs fois fait représen-  
 » ter que vos Estats n'iroient jamais prof-  
 » pérans, que vostre amitié ne seroit re-

» cherchée ny désirée des grands Prin-  
 » ces, vos forces & vos puissances redou-  
 » tées, qu'autant qu'on vous verroit af-  
 » fermis en une parfaicte union & con-  
 » corde.

» Le deffaut qui s'en est trouvé parmy  
 » vos communs Amis, Alliez & Confé-  
 » dérez, a produit le mal & l'oppression  
 » qu'ils sentent à présent. Vous ne de-  
 » vez douter, Magnifiques Seigneurs,  
 » qu'il ne soit pour gagner plus avant,  
 » soit par force, ou par artifice ou corrup-  
 » tion, & que vous ne foyez menacez de  
 » semblable péril, voire d'une subversion  
 » entiere de vostre République, si vostre  
 » mauvaise intelligence continue, estant  
 » certain que tous Estats & Corps natu-  
 » rels vivent & se maintiennent par les  
 » mesmes causes & moyens qu'ils ont esté  
 » composez & establis, se destruisans &  
 » ruinans par leurs contraires. Il vous  
 » convient donc, Magnifiques Seigneurs,  
 » en ce danger commun recueillir vos  
 » cœurs, & animer vos courages pour  
 » vous maintenir & conserver au mesme  
 » poinct que l'union & la générosité de  
 » vos prédécesseurs vous a constituez,  
 » afin que la postérité cognoisse que vous  
 » n'avez pas esté moins qu'eux jaloux de  
 » vostre conservation, & que par leurs

» vertueux exemples vous estes excitez à  
 » maintenir en son entier la succession &  
 » héritage acquis par leur sueur & leur  
 » sang, afin de la transmettre à vos en-  
 » fans en estat aussi glorieux & paisible  
 » que vous l'avez receue. C'est donc le  
 » principal soin du Roy mon maistre,  
 » l'esprit duquel est travaillé du miséra-  
 » ble estat auquel sont réduits les Gri-  
 » sons vos communs Amis, Alliez &  
 » Confédérez; n'ayant pas moins de dou-  
 » leur de leur misère & calamité qu'il en  
 » auroit de celle de ses propres subjects;  
 » bien qu'il ne soit que trop véritable  
 » que pour avoir négligé les sérieux &  
 » salutaires conseils de Sa Majesté, ils  
 » sont tombez en l'oppression qu'ils souf-  
 » frent à présent.

» Vous avez assez cogneu, Magnifi-  
 » ques Seigneurs, avec quel soin & soli-  
 » citude Sa Majesté a embrassé leur resta-  
 » blissement en la Valteline, & devez  
 » semblablement vous souvenir que ce  
 » qui a retardé l'exécution du traicté de  
 » Madrit, a esté le refus qu'aucuns de  
 » Messieurs les Cantons ont faict de don-  
 » ner leur acquiescement pour lesdits Gri-  
 » sons, dont vous voyez la mauvaise  
 » suite, qui leur est entierement impu-  
 » tée dans le Public, soit que l'industrie

» & artifice d'autruy prennent ce prétexté  
 » ou autrement. La prévoyance que Sa  
 » Majesté avoit eue de tous ces faicheux  
 » accidents, & le péril où la longueur &  
 » les temporisements pouvoient porter  
 » ceste affaire, l'avoient faiect résoudre il  
 » y a tantost près de deux ans, de quit-  
 » ter les voies de négociation pour se ser-  
 » vir de la force, si Elle n'en eust esté dis-  
 » suadée par vos advis & conseils : ayant  
 » sur vos instantes prieres repris la pre-  
 » miere voye de négociation, laquelle a  
 » depuis esté agitée par l'espace de huit  
 » mois à Rome, & produit divers arti-  
 » cles, dont les uns n'ayans point esté  
 » acceptez par le Roy Catholique, Sa  
 » Majesté n'a peu ny deu acquiescer aux  
 » autres pour plusieurs grandes raisons  
 » importantes au Public, à vos intérests  
 » & conservation, ensemble son honneur  
 » & dignité.

» La plus grande difficulté qui ait ar-  
 » resté Sa Majesté a esté la demande faiecte  
 » par les Espagnols de leur passage dans  
 » la Valteline, dont vous jugez & cog-  
 » noissez assez la conséquence, sans qu'il  
 » soit nécessaire que j'estende davantage  
 » les raisons qui ont mené Sa Majesté à  
 » ce refus; seulement vous en allégueray-  
 » je une assez forte & puissante contre

» le consentement desdits passages, qui  
 » seroit une ouverture & entrée aux ar-  
 » mes de la Maison d'Autriche dans vos  
 » Estats & Pays, dont la suite ne peut  
 » estre que très-périlleuse & dommagea-  
 » ble. Sa Majesté sur ce subject a com-  
 » mandé à Monsieur de Bethune, son  
 » Ambassadeur à Rome, de représenter  
 » au Pape l'intérest qu'Elle a de ne point  
 » donner son consentement pour lesdits  
 » passages, & de faire instance vers Sa  
 » Saincteté que la restitution de la Val-  
 » teline soit exécutée aux conditions por-  
 » tées par le traicté de Madrit avec la  
 » seureté requise & nécessaire pour la Re-  
 » ligion Catholique. Elle continuera donc  
 » ceste procédure tant qu'il y aura lieu  
 » d'espérer contentement pour lesdits Gri-  
 » sons, ainsi que la justice & la raison le  
 » requierrent; son intention estant de  
 » préférer tousjours les voyes amiables à  
 » celles de rigueur: désirant neantmoins  
 » de recevoir sur cela vos bons advis &  
 » conseils, afin qu'en ceste cause com-  
 » mune, & à vous si importante, vous  
 » preniez ensemble une résolution con-  
 » venable. Sa Majesté se promettant que  
 » vous seconderez volontiers ses bonnes  
 » & droictes intentions.

» Le Roy mon maistre m'a aussy com-

» mandé, Magnifiques Seigneurs, tou-  
» chant le payement de vos pensions &  
» esclarcissement de vos debtes, de vous  
» faire sçavoir, que tant que les affaires  
» de son Royaume luy ont peu permet-  
» tre, il vous a faict sentir les effects de  
» sa Royale bënëfice, vous ayant en-  
» voyé les mesmes contributions que  
» vous souliez avoir du temps du feu  
» Roy Henry le Grand son pete, de glo-  
» rieuse mémoire. Depuis les mouve-  
» ments & urgentes affaires de son Estat  
» ont empesché qu'Elle n'ait peu vous  
» faire tenir si amples voitures de deniers:  
» maintenant qu'elles se restablissent, &  
» que ses finances sont dignement &  
» exactement administrées, Elle vous a  
» dès l'année passée envoyé un secours de  
» six cens mille livres qu'Elle a voulu con-  
» tinuer, voire y adjouster encores en la  
» présente année: Elle ira tousjours l'aug-  
» mentant, & le fera d'autant plus vo-  
» lontiers lorsqu'Elle cognoistra que vous  
» vous en rendrez dignes par vos bons  
» déportements, tant envers sa Cou-  
» ronne, que vostre patrie mesmes. Vous  
» la trouverez, & tousjours en tout avec  
» ce mesme soin & désir.

» Car pour l'introduction du sel de  
» France en vos Cantons, Elle n'a autre

» dessein que de vous en faire recevoir  
 » de l'avantage & commodité, l'usage  
 » dudit sel estant beaucoup plus sain & à  
 » meilleur marché que celuy que vous  
 » pouvez tirer d'ailleurs, ainsi que Mes-  
 » sieurs du Pays de Valais & Comté de  
 » Neuf-chastel l'ont esprouvé par l'espace  
 » de vingt ans, & la différence qu'il y a  
 » de l'un à l'autre : Sa Majesté m'a donc  
 » commandé de vous en faire les offres,  
 » ainsi que généralement de tous les vi-  
 » vres & denrées qui abondent en ses  
 » Estats, dont vous pouvez avoir besoin :  
 » étant très-aise & contente que vous, ses  
 » bons Amis, Alliez & Confédérez, ayez  
 » commerce & communication avec ses  
 » subjects, ne pouvant que contracter  
 » bonnes mœurs, & vous fortifier les uns  
 » & les autres en bonne dévotion vers sa  
 » Couronne.

» Mais comme Sa Majesté par tant de  
 » preuves & favorables démonstrations  
 » donne manifestement à cognoistre com-  
 » bien, à l'exemple de ses prédécesseurs,  
 » Elle désire cultiver & entretenir vostre  
 » alliance & confédération, aussi entend-  
 » Elle que de vostre part vous y appor-  
 » tiez & contribuyez ce que vous devez,  
 » qu'il ne soit rien changé ny innové  
 » aux anciens traictez que vous avez avec

» la Couronne, & que sous quelque  
» cause, couleur ou prétexte, rien n'y  
» soit alteré; mesme que si aucunes en-  
» treprises se faisoient au préjudice, que  
» vous les évitiez & repariez en mettant  
» toutes les choses au premier estat : c'est  
» aussi ce que Sa Majesté attend & se pro-  
» met, tant de la prudence & sagesse de  
» vos conseils, que quand vous considé-  
» rerez que depuis que vostre alliance a  
» esté faicte avec la France, vous avez  
» esté continuellement recherché, &  
» vostre amitié respectée d'aucuns vos  
» voisins, qui auparavant entreprenoient  
» plus à descouvert & hardiment qu'ils  
» n'osent aujourd'hui faire avec leurs fi-  
» nesses & artifices contre vostre liberté.

» Je serois trop long à exaggerer les  
» fruicts & avantages signalez que vous  
» avez receuz depuis que vostre alliance a  
» esté contractée; comme aussi de quelle  
» sincerité & franchise elle a esté observée,  
» tant de Sa Majesté que de ses prédéces-  
» seurs; laquelle désirant plus que jamais  
» la faire valoir pour l'affermissement de  
» vostre République, dont Elle a tous-  
» jours pourchassé l'union, comme la  
» plus solide baze & fondement de vostre  
» liberté, aussi ne se peut-elle lasser de  
» la vous conseiller.

» Ne défaillez donc point d'amour &  
 » de pieté envers vostre patrie, faites  
 » cesser toutes sortes de soupçons & mau-  
 » vaise intelligence qui pourroient estre  
 » parmy vous, renforcez les liens d'amitié  
 » & confédération avec Sa Majesté; &  
 » par l'exemple des maux de vos voisins,  
 » empeschez ceux qui pourroient tom-  
 » ber sur vous, unissans toutes vos vo-  
 » lontez à suivre les sages & fidelles con-  
 » seils qui vous sont donnez, jouyffez  
 » non-seulement du repos & félicité que  
 » le Roy mon maistre vous souhaitte,  
 » joignez vous aussi avec luy pour la faire  
 » revivre & remettre parmy vos com-  
 » muns Amis, Alliez & Confédérez,  
 » Messieurs les Grisons, ainsi (a) qu'ils

---

(a) Voyez ce qu'en a dit Charles Paschal dans son ouvrage intitulé *Legatus*. Cet Ecrivain avoit été Ambassadeur de France au pays des Grisons durant quatorze ans depuis 1604. Il avoit été Ambassadeur extraordinaire en Pologne l'an 1576, Ambassadeur en Angleterre l'an 1589, ensuite Avocat Général au Parlement de Rouen. Il mourut en 1625 âgé de soixante-dix-neuf ans. Outre l'ouvrage que nous avons indiqué, il a laissé divers autres écrits. Wicquefort critique Paschal sur quelques endroits du traité de l'Ambassadeur, & il dit qu'il étoit plus sçavant qu'habile. *Wicquefort l'Ambassadeur* &

» avoient accoustumé de la posséder lorsquela seule alliance de France y a fleury.

» Il reste, Magnifiques Seigneurs, à vous dire de ma part, que recevant toujours très-grand honneur que le Roy se daigne servir de moy, & m'employer en ses affaires, je tiens à bonheur & contentement particulier, que mon envoy & légation ait esté vers vostre République, pour l'estime & admiration en laquelle j'ay toujours eu vos actions généreuses & les vertus héroïques de vostre Nation: vous les cognoistrez encores plus clairement par les effets de mon service dans les occasions qui se pourront offrir, tant pour le général que pour le particulier, & de quel zèle & candeur j'accompliray toujours les ordres de Sa Majesté, me promettant que vous y sçaurez correspondre par toutes vos actions & résolutions que prendrez sur les propositions de Sa Majesté, avec autant d'affection & de sincérité que vous & vos prédécesseurs en avez esté toujours douez & accompagnez. »

La (a) harangue du Marquis de Cœuvres porta les Cantons-Réformés & les Vallaisans à lever trois Régimens pour faire rentrer les Grisons dans la possession de la Valteline. Le Pape Urbain VIII voulant s'assurer de ce pays, y avoit envoyé un corps de troupes; mais le Marquis de Bagni à qui il en avoit confié le commandement, tint une conduite odieuse par son trop grand penchant pour les intérêts de l'Espagne. Les Valtelins refusèrent d'un autre côté de se conformer au traité de Madrid, qui devoit les remettre sous l'obéissance des Grisons, & Philippe III fit déclarer au Nonce du Pape qui se trouvoit à la Cour, qu'il ne pouvoit accepter les propositions de l'accordement que Sa Sainteté avoit ouvert pour pacifier la Valteline; que quoiqu'on pût établir le seul exercice de la Re-

---

(a) *Mercuré François*, Tom. X. p. 818-825. & son *Appendice*, p. 185-191. *Historia motuum & bellorum in Rætia excicatorum*, auctore Fortunato Sprecherò à Berneck, Equite aurato, pag. 401. *Colonia Allobrogum* 1629. in-4°. fig. *Linage*, Mémoires sur l'origine des Guerres de l'Europe, Part. 1. pag. 55 & suiv. *Expedition Valtelina* auctore Abelio Sammarthano, Parisiis 1625. in-4°. Aubery, Mémoires pour l'histoire du Cardinal de Richelieu, Tom. II. p. 114-116. Paris 1660, in-fol.

ligion Catholique dans cette contrée, il avoit promis aux Habitans qu'ils ne retourneroient jamais sous la domination des Grisons; que d'ailleurs, comme Duc de Milan, il avoit des prétentions légitimes sur ces pays; que la guerre qu'il avoit soutenue pour la Religion l'avoit obligé à des frais considérables, & qu'enfin, avant que de parler d'un accommodement, il falloit le dédommager, ou du moins lui accorder la liberté des passages.

La France ne tarda plus alors à commencer la guerre. Le Marquis de Cœuvres fit glisser par la Suisse dans le pays des Grisons cinq cens chevaux François, & trois mille hommes de pied. Le Canton de Zurich y envoya un régiment composé de mille hommes sous la conduite du Colonel Caspar Schmid. Les cinq compagnies qui formoient ce corps avoient pour Capitaines, Jean-Guillaume Stucki, Jean-Felix Schœnauer, Jean-Jacques Schmid, Jean-Jacques Rahn, Jean-Jacques Grebel & Jodoc Meiff. Le régiment de Berne étoit également de mille hommes. Son Colonel se nommoit Nicolas de Diesbach, & ses Capitaines, Guillaume de Dietbach, Josue Wyerman, Jean-Antoine de Weingarten, tous Bernois, & Jean Guy

de Neuchâstel. Les Vallaisans envoyèrent aussi un régiment sous les ordres du Colonel Angelin-Preux de Siders. Les Capitaines de ce Corps étoient Pierre in-Albon, le Chevalier Antoine Stockalper, & deux freres de Riedmatten. Ces trois régimens qui formoient trois mille hommes passerent à la fin d'Octobre dans le pays des Grisons. Le Marquis de Cœuvres, Général des troupes auxiliaires de France, de Venise & de la Savoye, commença les premiers actes d'hostilité contre le passage de Steig que l'Archiduc Leopold avoit fait fortifier l'année précédente. Le régiment de Berne & un détachement des Grisons, conduit par le Colonel Brucker, emporterent ces retranchemens. La révolution devint générale, & la Ligue des dix Jurisdictions que les Autrichiens avoient subjuguée, se déclara en faveur des deux Ligues Grise & Caddée. Elle renouvella son alliance, & le Prettigeu, la Communauté de Flesch, le Château & la Ville de Meyenfeld retournerent sous la domination de leurs anciens maîtres. Les troupes auxiliaires se saisirent aussi du pont du Rhin & de son fort, situés à une lieue & demie de Steig. Le Marquis de Cœuvres ne voulut pas donner à l'ennemi le tems de se

354 HISTOIRE MILITAIRE  
reconnoître. Après avoir commis la défense de ces conquêtes au régiment de Berne & aux Grisons, sous le commandement du Marquis de Haraucourt, Maréchal de Camp, il s'avança avec son armée à Coire, & prit le chemin de la Valteline. Les succès des François allarmerent beaucoup le Gouverneur de Milan, & les Espagnols firent marcher en diligence le régiment de Serbellonne vers Chiavenne; mais rien ne put arrêter les progrès du Marquis de Cœuvres. Il s'empara successivement de la basse Engadine, du Val-Munster, des passages du Tirol, de la Comté de Bormio, des forts de Pio-Domo, & Piala-Mala, & de la Ville de Tirano. Le Marquis de Bagni qui commandoit les troupes du Pape dans la Valteline, fut obligé de faire le 6 Décembre un accommodement avec ce Général. L'accord (a) portoit en substance, que les *Valtelins* seroient maintenus sous la protection du Roy de France, selon l'alliance

---

(a) Rapporté dans le Tome X du *Mercure François*, p. 825-829. *Leonard*, *Traité de paix*, Tom. IV. *Stettler*, *Chr. Allem de Berne*, Part. II. Liv. XII. p. 526. & suiv. *Sprecher*, *H. motuum Rhat.* p. 428, 435, 441 & 448. *Mercure François*, Tom. XI. p. 26-34, 127-181. Paris 1626, in-8°. Preuve XIV.

que Sa Majesté a avec les Grisons, & celle qu'Elle a avec les Vénitiens & le Duc de Savoie, pourveu que les Valtelins s'en rendent dignes, & renoncent à toutes les protections, alliances & traittez, recherchez & conclus depuis les cinq dernières années avec d'autres Princes. Que nul des forts ne seroit livré aux Grisons, & que les différends entre ces derniers & les Valtelins seroient amiablement accordez, le plustost que faire ce pourroit.

Les Vénitiens envoyèrent un train d'artillerie aux François durant le siège de Tirano. Après la reddition de cette place, le Marquis de Bagni se retira avec ses troupes à Morbegno, & promit de ne plus commettre aucun acte d'hostilité contre les Alliés. Le Marquis de Cœuvres qui avoit fait ces conquêtes sans souffrir presque aucune résistance, marcha ensuite à Sondrio, s'empara de cette Ville, & en assiégea le Château. Le régiment Grison du Baron Rodolphe de Salis se distingua à l'assaut, dans lequel on força la garnison. Le Capitaine Mazote du régiment de Vaubecourt, fut tué à ce siège. Morbegno se soumit ensuite, & le Marquis de Bagni vuida entièrement le pays des troupes Ecclésiastiques. Il ne restoit plus aux ennemis que Chiavenna & le fort de Ripa. Il y avoit dans Chiavenna

deux cens Espagnols commandés par le Colonel Serbellonne, & mille Napolitains & Espagnols défendoient le fort de Ripa, qui est un passage important pour entrer dans le Milanez. L'attention du Marquis de Cœuvres, pour assurer ses conquêtes, le porta à élever un fort dans le voisinage de Ripa. Les exploits du Général François furent récompensés par la plus haute dignité où un militaire peut aspirer. Louis XIII le créa en 1626 Maréchal (a) de France. On peut voir dans l'histoire des troubles de la Valteline la suite des succès du Maréchal de Cœuvres. Chiavenne capitula le 2 Février, & son Château se rendit le premier Mars après quelque résistance. Le fort de Ripa fut aussi investi, après que le Marquis de Cœuvres eut reçu un renfort de deux mille six cens Vénitiens, & un régiment Suisse de nouvelle levée. Ce dernier Corps, que le Colonel Jean-Henri Zum-Brunnen, Lan-

---

(a) On conserve dans la Bibliothèque du Roi les Négociations du Maréchal de Cœuvres en Suisse pour la Valteline depuis 1624. jusqu'en 1626, elles forment cinq volumes, & sont cotées N<sup>o</sup> 9204, parmi les manuscrits. Le Maréchal de Cœuvres qui fut créé Duc en 1645, mourut à Paris le 5 Mai 1670, âgé de 98 ans.

damme du Canton d'Ury, avoit formé, & qui avoit pour Capitaines Gedeon Stricker, & Walther Schmid, joignit Cœuvres au milieu de ses conquêtes, & le servit utilement. Les maladies causées par les chaleurs de l'été emporterent une grande partie des troupes. Le régiment de Schmid qui revint à Zurich le 2 d'Août de cette année, ne ramena que quatre cens hommes. Le régiment de Berne qui avoit passé dans la Valteline avec le Marquis de Haraucourt, périt presqu'entièrement. On peut juger que les Vallaisans qui avoient partagé avec les François & les Zurichois toutes les fatigues de la guerre dans la Valteline, étoient aussi fort affoiblis.

Le Roi, ravi de voir que la victoire s'étoit déclarée en faveur de ses troupes & de ses Alliés, résolut d'en tirer tout l'avantage que tant de succès sembloient lui promettre. Il revêtit le Maréchal de Bassompierre du caractère d'Ambassadeur extraordinaire près du Corps Helvétique. Il crut que ce Seigneur, dont le mérite personnel, joint à sa dignité de Colonel-Général des Suisses, avoit gagné l'estime des Suisses, applaniroit plus facilement qu'un autre les difficultés qui avoient empêché une partie des Cantons de secourir

358 HISTOIRE MILITAIRE  
les Grisons, & qu'il pourroit terminer les  
différends de la Valteline d'une maniere  
solide & honorable.

Bassompierre arriva à Soleure le 12 Dé-  
cembre 1625. Il y eut une Dicte des treize  
Cantons & du Vallais en cette Ville le 13  
Janvier 1626; la plûpart des Députés de-  
manderent l'exécution du traité de Ma-  
drid, & les Réformés la liberté de conf-  
cience pour la Valteline; tous opinerent  
unanimentement pour la restitution de ce  
pays. Le Maréchal leur donna de grandes  
espérances, malgré les menaces du Nonce  
qui marquoit un penchant trop visible  
pour les intérêts de l'Espagne. Bassom-  
pierre (a) fit une longue & pathétique  
harangue, pour porter les Cantons à la  
défense des Grisons. Les Zurichois accor-  
derent dans cette vûe la levée d'un ré-  
giment aux ordres du Colonel Jean-Jac-  
ques Steiner. Il étoit composé de cinq  
compagnies. Les Bernois leverent aussi un  
régiment de six compagnies, & le joigni-

---

(a) *Ambassade de Bassompierre en Suisse, Vol. I.*  
pag. 270-278 & 359-388. *Memorabilia Tiguri-  
na*, p. 257 nova editionis. Stettler, *Chr. Al-  
lem. de Berne, Part. II. Liv. XII. p. 568 & suiv.*  
*Linage, Mém. sur l'origine des Guerres de l'Eu-  
rope, Part. I. p. 140 & suiv, & Part. II. pag.*  
549. & suiv.

rent à celui de Diesbach qui avoit servi avec distinction dans la conquête du Pas de Steig. On voit par les Mémoires (a) du Maréchal de Bassompierre qu'il y avoit dans l'armée de Cœuvres en Valteline un régiment de Zur-Lauben.

Au milieu des préparatifs que les Cantons faisoient, les uns pour assurer la liberté de conscience dans la Valteline, & les autres pour faire restituer ce pays à ses anciens Souverains, sous des conditions qui en excluassent toute Religion contraire à la Foi Catholique-Romaine, on apprit que Fargis, Ambassadeur de France en Espagne, avoit signé le 5 Mars à Monçon avec la Cour de Madrid, un traité qui terminoit les différends de la Valteline. Ainsi les mouvemens que Bassompierre s'étoit donnés pendant son Ambassade en Suisse, devinrent inutiles. Ce Maréchal retourna en France vers la fin de Février, avec la satisfaction d'avoir augmenté l'amitié que les Cantons lui portoient. Il nous a laissé le détail de son (b) Ambassade. On y trouve des morceaux intéressans, entr'autres, la (c) réplique

---

(a) Vol. II. p. 351. Cologne 1665. in-12.

(b) En deux Vol. in-12. Cologne 1668.

(c) Vol. I. p. 337-359.

qu'il fit à Berne à l'Advoyer de Graffenried, en présence des Colonels Rodolphe Pfiffer & Jost Greder, du Landamme Conrad de Zur-Lauben, & du Baron de Diesbach de Prangin, le 19 Janvier 1626, sur les dettes que la Couronne de France avoit en Suisse.

Les Rois de France & d'Espagne convinrent par le traité de Monçon, que les Grisons demeureroient Souverains de la Valteline & des Comtés de Bormio & de Chiavenne; que la Religion Protestante en seroit bannie pour toujours; que la justice ne seroit administrée que par des Catholiques Grisons ou Valtelins; que les troupes étrangères sortiroient du pays dans un mois, à compter du jour de la signature, & que les forts occupés, tant par le Général François que par les Espagnols, seroient remis dans le même tems à des Officiers neutres, pour être rasés. Ces conventions ne furent pas du goût des Protestans, ils ne feignoient point de dire, qu'elles donnoient moins la paix aux Grisons, qu'elles ne les forçoient d'être toujours aux prises avec les Valtelins, puisque l'on ne conservoit aux uns qu'une ombre du pouvoir suprême, tandis qu'on laissoit aux autres tout l'essentiel de la souveraineté. Ce traité fut en effet

Effet dans différens tems une semence de division. Il est vrai qu'il contenoit plusieurs propositions susceptibles de différens sens. Nous ne le rapportons pas dans toute son étendue, de peur de lasser la patience du Lecteur; mais il est aisé, en le lisant, d'en remarquer l'ambiguïté. Aussi le déplaisir qu'en eurent plusieurs chefs dans les trois Liges, rejaillit plus d'une fois sur les familles qui avoient aidé le parti des Catholiques par l'introduction des troupes Espagnoles, ou contribué à ramener le calme d'une maniere si peu satisfaisante pour le Gouvernement. Nous verrons bien-tôt les représentations que les Grisons firent au Roi de France, afin de rectifier le traité de Monçon.

Après avoir rapporté en peu de mots les soins que Louis XIII se donna pour appaiser les troubles de la Valteline, il convient de parler de la levée (a) de troupes que ce Prince obtint en 1625 des Cantons Catholiques pour soumettre ses

---

(a) Bassompierre, *Journal*, Tom II. p. 338, 340 & suiv. Le même, *Ambassade en Suisse*, Vol. I. p. 117, 132, 139, 167, 226, 240, 241 & 279. Cologne 1668. in-2. *Extraordinaire des Guerres de Picardie* 1627. Vol. V. fol. 2736 & suiv. & 2783. *Haffner, Chr. Allem. de Soleure*, Part. II. p. 73, 80 & 281.

sujets Huguenots qui avoient repris les  
 armes. Robert Miron, Ambassadeur du  
 Roi, négocia en Septembre cette levée,  
 & elle fut prête lorsque le Maréchal de  
 Bassompierre arriva à Soleure le 12 Dé-  
 cembre. Jean (a) de Roll, Advoyer de  
 Soleure, illustre par sa naissance & par le  
 grand crédit que son mérite lui avoit ac-  
 quis en Suisse, avoit été désigné par le  
 Roi pour être le Colonel de cette levée;  
 mais des raisons d'état l'empêcherent  
 d'accepter cet emploi. Aussi le Maréchal  
 de Bassompierre qui étoit beaucoup lié  
 avec cet Advoyer, lui rendit toute la jus-  
 tice qu'il méritoit dans une lettre qu'il  
 écrivit à l'Ambassadeur Miron, quelque  
 tems avant que de partir pour la Suisse.  
*Je ne suis pas marry de l'excuse qu'a fait  
 l'Advoyer de Rool de commander le régiment  
 nouvellement levé, car il servira plus utile-  
 ment le Roy en Suisse, qu'il n'eust fait en  
 France; c'est un fort capable & habile hom-  
 me, & qui conserve ensemble, sans le faire  
 choquer, la qualité de bon patriote, & celle  
 de bon serviteur du Roy. L'Advoyer Am-*

---

(a) Ambassade de Bassompierre, Vol. I. pag.  
 216, 159 & 178. Haffner, *ibidem*. p. 67 & 68.  
 Leu, Diction. Historique de la Suisse, Art. Am-  
 Rbyn.

*Rhyn de Lucerne ne m'est pas connu; mais je l'ay oui estimer un homme de commandement, & qui a desja d'honorables charges en Savoye. Le Maréchal de Bassompierre, arrivé en Suisse, manda le 21 Janvier 1626 à Remond Phelypeaux de Herbault, Secrétaire d'Etat, les particularités suivantes. Sur l'ordre que Monsieur Miron recut au mois de Septembre dernier, de demander aux Cantons la levée d'un régiment Suisse, & d'en donner le commandement, comme Colonel, au sieur de Rool, Advoyer de Soleure, quelques jours après ledit Advoyer s'excusant sur ses infirmitiez & maladies, remit la charge qu'il avoit acceptée es mains de Monsieur Miron, le suppliant de faire succéder son fils à la compagnie dont on luy avoit donné la capitulation avec la charge de Colonel; ce que Monsieur Miron conseilla au Roy d'accorder à cet homme puissant en Suisse, & affectionné à son service, & Sa Majesté le fit volontiers sur l'avis & la très-humble priere dudit sieur Miron auquel Elle commanda d'offrir la charge de Colonel à l'Advoyer Am-Rhyn de Lucerne, qui accepta l'honneur qu'il plaisoit au Roy luy faire, & s'en revint incontinent de Piedmont, où il estoit employé par Monsieur le Duc de Savoye, pour prendre la possession de sa nouvelle charge . . . le Roy doit conserver à son ser-*

vice le Colonel Am-Rhyn, qui, outre ses autres bonnes qualités a celle d'Advoyer du premier Canton Catholique, dont nous avons plus de besoin en la présente occurrence que d'aucun des autres, il est grand serviteur du Roy, brave homme de sa personne, le plus capable de servir en la charge de Colonel qui soit pour le présent en Suisse.

Walther Am-Rhyn avoit été créé Advoyer de Lucerne en 1623; il avoit levé en 1615 un régiment Suisse au service du Duc de Savoye contre les Espagnols. Ce Prince rempli d'estime pour son mérite, le nomma Chevalier de S. Maurice & de S. Lazare. Am-Rhyn ayant été réformé cette même année à cause de la paix, retourna dans sa patrie, à laquelle il rendit de grands services jusqu'en 1625 qu'il fut établi Colonel d'un régiment Suisse au service de la France. Nous donnerons les noms des Capitaines qui formerent ce corps. Le régiment (a) étoit composé d'onze compagnies, chacune de trois cens hommes. 1<sup>o</sup>. La colonelle de Walther Am-Rhyn, de Lucerne. 2<sup>o</sup>. Jost Am-Rhyn, fils du Colonel, & Jean-Renward Goeldlin, tous deux de Lucerne. 3<sup>o</sup>. Jean-Ulric Graff & Nicolas Bircher,

---

(a) Preuve XV.

du même Canton. 4°. Jean-Jacques Troger, du Canton d'Ury. 4°. Jacques & Jost-Rodolphe de Reding, de Schweitz. 5°. Auff-der-Maur, du même Canton. 6°. Pierre Im-Feld, du Canton d'Underwalden. 7°. Jacques Wickart & Ulric Hegglin (*a*) du Canton de Zug. 8°. François d'Affry de Fribourg. 9°. Jean de Roll, Advoyer de Soleure. Sa compagnie étoit commandée par son fils. 10°. Ours Grim & Victor Haffner du même Canton, & 11°. Weisgran. Le régiment ayant été assemblé à Soleure, prit le chemin de la France, en Décembre 1625, passa à Saint-Jean de Laune, y prêta le serment de fidélité, & fut envoyé en Picardie pour garder plusieurs places de cette Province. Il se trouva à Calais le 13 Février 1627, & fut licencié à Saint-Jean de Laune le 12 Mars de cette année. Le Roi donna une chaîne d'or à chaque Capitaine.

La levée du régiment d'Am-Rhyn avoit interrompu l'histoire des troubles de la Valteline. Nous allons la continuer & rapporter les suites du traité de Monçon que la France avoit conclu avec l'Espagne le 5

---

(*a*) Ulric Hegglin, natif de Menzingen, fut Landamme du Canton de Zug en 1617. & 1618.

Mars 1626. Ce traité (a) inquiéta les Grisons. Ils crurent qu'il donnoit des privilèges trop étendus à leurs sujets, & ils firent des représentations au Roi & à son Ambassadeur près du Corps Helvétique. Ils se plainquirent aux Cantons de quelques articles de ce traité. D'un autre côté Venise & la Savoye, qui n'y avoient pas été compris, en marquoient un égal mécontentement. Miron, Ambassadeur de France, notifia à la Diète de Baden tenue en Juin de cette année, que le Roi avoit arrêté un accord avec la Cour de Madrid, pour la restitution de la Valteline; mais comme il n'expliquoit pas les conditions du traité, plusieurs Cantons écrivirent au Marquis de Cœuvres & au Doge de Venise, pour avoir un véritable détail de ce qui avoit été négocié à Monçon. Cependant les deux régimens de Berne & celui de Zum-Brunnen, revinrent en Septembre de la Valteline dans leurs Cantons. Le Marquis de Cœuvres ne pouvoit assez

---

(a) Stettler, *Chr. Allem. de Berne*, Part. II. Liv. XII. p. 571-578. Haffner, *Chr. Allem. de Soleure*, Part II. pag. 281 Plantin, *Abrégé de l'Hist. Suisse*, Liv. VI. p. 395 & suiv. *Linage de Vaucienne*, *Mémoires sur l'origine des Guerres de l'Europe*, Part. II. p. III. & suiv. Cologne 1678. in-12.

se louer de la valeur qu'ils avoient montrée dans cette expédition, & de la sévère discipline qu'ils y avoient observée.

Le Roi instruit des plaintes des Grisons, ordonna à Guillaume de l'Aubespine, Marquis de Château-neuf, de se rendre en Suisse, pour appaiser les murmures. Ce Ministre qui fut revêtu du caractère d'Ambassadeur extraordinaire, vint de Venise à Soleure le 6 Décembre 1626; & après avoir pris langue avec Miron, Ambassadeur ordinaire, il obtint en Janvier la convocation d'une Diète des Cantons, & donna l'explication (a) du traité de Monçon. Elle portoit en substance, que les deux Couronnes de France & d'Espagne remettoient *les affaires des Grisons & de la Valteline, ensemble des Comtez de Bormio & de Chiavenne, en pareil estat qu'elles estoient l'an 1617, sans aucune innovation ni changement, entendans lesdites deux Couronnes que toute l'autorité supérieure & souveraine que les Grisons avoient en 1617 sur la Valteline & les Comtez de Bormio & de Chiavenne, demeure auxdits Grisons propre & assurée; mais qu'il n'y aura que la Religion Catholique-Romaine en usage dans la*

---

(a) Leonard, *Traité de paix*, Tom. IV. Paris 1693.

*Valteline*, quoique les Protestans pussent y conserver les biens qu'ils y possèdent. Les Rois de France & d'Espagne déclarerent le 22 Décembre 1626 la nature du cens annuel que les Valtelins devoient payer aux Grisons. Les sept Cantons approuverent le traité de Monçon; mais les Cantons-Réformés différèrent de donner leur accession. Château-neuf retourna en France le 10 Février 1627. Les troupes (a) du Pape commandées par Torquato Conty, & qui montoient à trois cens chevaux & quatre mille hommes d'infanterie, entrerent au commencement de Mars dans la Valteline; elles y resterent jusqu'à ce qu'on eût rasé les forts. Après leur démolition, les troupes du Pape & des deux Rois de France & d'Espagne sortirent le même jour de la Valteline. Le Marquis de Cœuvres se rendit à Coire pour recevoir par écrit les griefs des Grisons contre leurs sujets. Il conseilla aux uns & aux autres d'envoyer une députation au Roi son maître, pour terminer entièrement leurs diffé-

---

(a) *Supplément de la Chronique de Stettler*, pag. 581. *Leonard, Traité de paix*, Tom. IV. *Haffner, Chronique Allem. de Soleure*, Part. II. pag. 281. *Plantin, Abrégé de l'Histoire Suisse*, Liv. VI. p. 395-396. *Mercure Franc.* Tom. XIII. p. 258-330. Paris 1629. in-8°. fig.

rends. Cœuvres reprit ensuite la route de France. Robert Miron, qui, depuis plusieurs années, résidoit en qualité d'Ambassadeur ordinaire à Soleure, le suivit le 10 Mai, & tous deux furent reçus par le Roi avec les égards dûs à leurs services. Louis XIII donna le 14 Septembre à Saint Germain en Laye, *une déclaration (a) sur la nullité, cassation & révocation de tous les traités faits avec les Grisons & Valtelins depuis l'année 1617 jusqu'au traité de Monçon.* Les trois (b) Ligues Grises envoyèrent en France Antoine Molina, pour représenter leurs griefs au Roi. Molina avoit été nommé en Juin 1625 Colonel du régiment Grison qui vaquoit par la démission de Rodolphe de Schawenstein, & qui fut employé cette année dans la Valteline. La confiance que ses Souverains lui témoignèrent étoit très-bien placée, & il remplit avec zèle l'Ambassade dont ils le chargèrent en 1627 près du Roi. Il trouva ce Prince au siège de la Rochelle. Louis XIII,

---

(a) Leonard, *Traité de paix*, Tom. IV.

(b) Supplément de Stettler, p. 582-584. Sprecher, *Historia motuum Rætiae*, pag. 448 & 494. *Coloniae All. brogum*, 1619. in-4°. fig. Leonard, *Traité de paix*, Tom. IV. *Mercure François*, Tom. XIV. pag. 269-315. Paris 1629. in-8°. fig.

écouta sa proposition, & y répondit d'une maniere obligeante; mais il ne voulut rien ajouter au traité de Monçon ni à la déclaration qu'il avoit donnée le 14 Septembre. Cependant les Valtelins appuyés par Dom Gonfales de Cordoue, Gouverneur de Milan, continuerent à marquer un mécontentement général de ce que le traité de Monçon les remettoit pour le temporel sous l'obéissance des Grisons. Ils contrevinrent à ce traité par plusieurs démarches odieuses contre les Protestans. Nous ne les détaillons pas de peur de tomber dans une trop grande prolixité. Les trois Liges écrivirent au Roi une lettre (a) datée de Coire le 29 Janvier 1628; elles y dépeignoient les nouveaux excès des Valtelins qui violoient par leur conduite les articles du traité de Monçon. L'Ambassadeur Molina s'étoit présenté dans le même tems devant le Roi, & lui avoit fait la harangue suivante. On la rapporte, elle instruira le Lecteur des nouveaux griefs des Grisons. Ce fut le 28 Janvier que Molina harangua Sa Majesté.

---

(a) Leonard, *Traité de paix*, Tom. IV. Supplément de Stettler au Liv. XII de la *Chronique Allem. de Berne*, pag. 185. *Mercurie François*, Tom. XIII. pag. 258-330. Paris 1629. in-8°. & Tom. XIV. p. 269-315. *ibidem* 1629. in-8°.

SIRE,

» Puisque les Valtelins ont de gaieté  
 » de cœur contrevenu aux articles de paix  
 » en plusieurs points, ayans usurpé &  
 » empiété sur la souveraineté apparte-  
 » nante seule à Messieurs des trois Liges,  
 » pour avoir donné passage aux troupes  
 » de gens de guerre, par ladite contre-  
 » vention ils se sont rendus indignes des  
 » bénéfices que le traité leur donnoit, Sa  
 » Majesté est très-humblement suppliée  
 » de la part de Messieurs des Liges Gri-  
 » ses ses fidèles Alliez & Confédérez, qu'il  
 » lui plaise déclarer lesdits Valtelins dé-  
 » cheus des privilèges dudit traité de  
 » Monçon, comme il est expressément  
 » porté par le douzième article ( a ) d'ice-

---

( a ) L'Article XII du Traité de Monçon portoit : *Qu'arrivant en quelque tems que ce soit, que les Valtelins & ceux des Comtez de Bormio & de Chiavenne, vinssent à enfreindre en tout ou en partie l'observation du présent Traité, touchant la Religion Catholique, ou articles politiques, lorsque tout cela sera vérifié, les deux Rois s'employeront par un zèle commun à les ranger à leur devoir, & s'ils s'opiniâtroient, les deux Rois les déclareront déchus des privilèges établis en*

» lui, & ordonner qu'ils ayent à se remet-  
 » tre sous l'ancienne sujétion desdits sieurs  
 » Grisons leurs légitimes Souverains, se  
 » ranger au devoir, & obéir aux ordon-  
 » nances de Sadite Majesté. Lesdits Sei-  
 » gneurs la supplient de faire seulement  
 » que le Roi d'Espagne & la Maison  
 » d'Autriche se départent de leur préten-  
 » tion, promettans de ne les secourir en  
 » façon quelconque : en tel cas lesdits  
 » Seigneurs Grisons ne prieront aussi non  
 » plus Sa Majesté ni aucuns autres de leurs  
 » Confédérez & Amis, pour aucun se-  
 » cours ni assistance selon l'alliance, pour  
 » ranger lesdits Valtelins à leur juste obéif-  
 » sance ; & pour ce faire, s'il avient que  
 » lesdits Seigneurs fussent contraints de  
 » prendre les armes & les aller ranger par  
 » la force, ils promettront, obligeront &  
 » donneront suffisante assurance à Sa Ma-  
 » jesté de n'offenser les Eglises, Convens,  
 » Monasteres, Prestres, ni autres person-

---

*leur faveur par leurs Majestés, lesquels ont voulu  
 s'employer à leur procurer ce bien & repos avec  
 tant de soin & fatigue ; & le Roi d'Espagne en  
 particulier croit devoir à son zele & à sa pieté  
 d'employer sa puissance & autorité à les ramener  
 à leur devoir, tant s'en faut qu'il les assiste ouver-  
 tement ni secretement pour les appuyer en ladite  
 contravention.*

» nes en façon quelconque, ni les lieux Re-  
 » ligieux & de dévotion, ains les protéger  
 » entierement en leur vies, biens, exer-  
 » cices, & toutes autres choses qui leur  
 » appartiennent, mesme de ne contreve-  
 » nir à ce qu'ils ont accordé & donné par  
 » escrit sous leurs sceaux à Monsieur de  
 » Chasteau-Neuf, au mois de Novembre  
 » 1626, lors Extraordinaire Ambassadeur  
 » de Sa Majesté; & pour cet effet l'Am-  
 » bassadeur qui réside près d'eux en sera  
 » l'inspecteur & sur-intendant.

» Et par ce moyen tous les Princes qui  
 » se sont meslez de cette affaire seront hors  
 » d'intérest, veu que Sa Majesté demeure  
 » satisfaitte pour ce qui est de la Religion,  
 » le Roi d'Espagne n'ayant aussi aucune  
 » autre prétention sur la Valteline que la  
 » protection de la Religion Catholique,  
 » ainsi qu'il l'a déclaré en la préface dudit  
 » traité de Monçon, la Maison d'Autri-  
 » che & autres Princes n'en ont point du  
 » tout, il n'y a que Sa Majesté intéres-  
 » sée pour les passages, lesquels lui de-  
 » meurent très-assurez sans aucune peine,  
 » ni faire despense aucune comme par le  
 » passé, autrement elle ne pourra jamais  
 » disposer; car tant que les Valtelins en  
 » seront les maistres, les Espagnols en  
 » auront le pouvoir; & tant de millions

» d'or que Sa Majesté & les Rois ses pré-  
 » décesseurs y auront employé depuis cent  
 » douze ans ença , seront entierement  
 » perdus. »

Le discours de Molina fut agréable au Roi , & ce Prince , après l'avoir assuré qu'il n'abandonneroit pas ses Alliez , le créa (a) Chevalier de l'accolade , le jour qu'il lui accorda son audience de congé , le 2 Avril 1628 , & il décora ses armes de trois fleurs de lys d'or. Louis (b) ordonna aussi à Jacques d'Estavayé, Seigneur de Molondin son interprete près du Corps Helvétique , & Baillif de Landron, au nom du Duc de Longueville, de se transporter à Baden , & de notifier à la Diète des Cantons que Sa Majesté s'intéressoit aussi vivement à leur conservation , que s'ils étoient ses propres sujets. Les mouvemens des Imperiaux qui menaçoient d'une irruption les passages de la Suisse & des Grisons , porterent les Cantons à prendre toutes les précautions ca-

---

(a) *Cérémonial Diplomatique des Cours de l'Europe* recueilli par Dumont , & augmenté par Roussel , Tom. I. pag. 70. Amsterdam & la Haye 1739 in-fol. *Mémoires des troubles de la Valteline* , p. 492-495. Genève 1631. in-12.

(b) Stettler , *Supplément du Liv. XII. p. 585-586.*

pables d'arrêter leur projet; & pour cet effet ils tintent leurs milices prêtes à marcher, & envoyèrent des troupes dans leurs Bailliages Ultramontains.

L'année (a) 1629 fut remarquable par les actes d'hostilité que les Imperiaux exercerent dans le pays des Grisons. Alvig, Comte de Sulz, & le Comte Jean de Merode, faisoient depuis long-tems des préparatifs qui allarmoient toute la Suisse. Leur dessein étoit de pénétrer par le territoire de cette République en Italie, pour appaiser les troubles qui s'y étoient élevés. L'Empereur avoit demandé aux Cantons le passage pour ses troupes; mais le refus des Suisses & la défensive sous laquelle ils se mirent, prouverent à ce Prince qu'il n'y avoit rien à esperer de la négociation. Le pays des Grisons fut la contrée que les Imperiaux tenterent depuis de traverser. Le Comte de Sulz écrivit le 17 Mai aux Ligues Grises, pour les engager à envoyer leurs Députés à une Conférence qu'on tiendroit près du Château de Gutenberg,

---

(a) Le même Stettler, *ibid.* p. 537 & suiv. *Mercure François*, Tom. XVI. p. 792-800 Paris 1632. in-8°. *fig. Linage de Vaucienne Mém. sur l'origine des Guerres de l'Europe*, Part. II. p. 219 & suiv.

& dans laquelle on régleroit la liberté du passage; mais le lendemain, avant que les Députés pussent arriver au lieu de la Conférence, les Imperiaux s'emparerent du Pas de S. Luci & du Pont du Rhin, & fortifierent ces endroits par des retranchemens. Cette invasion irrita beaucoup tout le Corps Helvétique. Le Roi de France écrivit le 13 Juin aux Cantons, pour les exhorter à s'unir ensemble contre l'Empereur qui violoit le territoire de leurs Alliés. Louis les assuroit en même tems qu'il employeroit toutes ses forces pour les venger, & qu'il enverroit incessamment en Suisse un Ambassadeur extraordinaire, pour concerter les mesures convenables. Cependant les Imperiaux se saisirent de la Ville de Coire & de tous les passages depuis S. Luci jusqu'à Chiavenna, Riva, & jusqu'à la Valteline. Ils exercerent plusieurs autres violences, ravagerent le pays, & assujettirent, pour ainsi dire, les Grisons. Le Roi, toujours attentif aux intérêts des Alliés de sa Couronne, écrivit du Camp d'Allez le 20 Juin aux Cantons une seconde lettre (a) qui

---

(a) Cette lettre est rapportée en Allemand dans le Supplément de la Chronique de Stettler, Liv. XII, p. 588-589.

confirmeroit les assurances contenues dans la précédente. Sa Majesté leur mandoit, qu'ayant appris que les Allemands s'étoient saisis du passage du Steig & du Pont du Rhin, & que l'Empereur vouloit exiger des Cantons la liberté des passages par leur pays, il leur envoyoit un Ambassadeur extraordinaire, Charles de Brulart-Leon, Conseiller d'Etat. Le Roi parloit avec éloge de ce Ministre (a), & il ne doutoit point que les Cantons ne le vissent d'autant plus volontiers, qu'outre ses qualités personnelles, il portoit un nom qui étoit cher à tout le Corps Helvétique par le souvenir du Chancelier de Sillery. Le nouvel (b) Ambassadeur vint en Août de Lyon à Genève, & arriva le 7 de ce mois à Soleure. il y eut une Diète générale des Cantons & de leurs Alliés en cette Ville au mois de Septembre. Les Grisons & Rotweil furent les seuls des Alliés qui ne purent y envoyer leurs Députés. Les Cantons leur refuserent ce droit pour le moment présent, parce que leurs

---

(a) Il mourut en 1649 Doyen du Conseil du Roi. Voyez la Barde, *Historia de Reb. Gallic. Lib. VII. p. 494. Parisiis 1661. in-4°.*

(b) *Haffner, Chr. Allem. de Soleure, Part. II. p. 283. Supplément de Stettler, ibidem, p. 589-591.*

territoires étoient alors occupés par les Imperiaux. Leon Brulart se plaignit à la Diète des actes d'hostilité que ces derniers commettoient en Italie, particulièrement dans le Montferrat. Il exposa combien le Roi étoit irrité de l'invasion que les Imperiaux avoit faite du pays des Grisons, contre la teneur des traités les plus solennels, & il représenta aux Députés quelles suites fâcheuses pouvoient résulter de ces violencès, si on ne les arrêtoit par une résolution unanime. Il n'oublia point aussi de leur rappeler les intrigues sourdes des Espagnols qui cherchoient à semer la division parmi les Membres du Corps Helvétique au sujet de la Valteline. Il leur dit que les Espagnols ne s'appliquoient qu'à les éloigner de l'alliance de France, par des soupçons malignement répandus, quoiqu'eux-mêmes tinssent une conduite odieuse en élevant des retranchemens sur les frontieres des Grisons & de la Suisse. Toute l'Assemblée touchée des représentations (a) de l'Ambassadeur, & de la situation critique où la patrie se trouvoit, résolut de repousser la force par la force, & de se tenir sous la défensive. Ainsi on ne vit depuis ce moment que des nou-

---

(a) *Preuve XVI.*

veaux préparatifs dans tous les Cantons & Etats Alliés de la République. Les Imperiaux continuoient d'augmenter leurs troupes dans le pays des Grisons, & sur la frontiere de la Suisse du côté de Bâle; mais la crainte d'attirer sur eux toutes les forces de la France, arrêta les desseins que la Maison d'Autriche avoit formé contre la Suisse. L'Empereur appréhenda que le Roi, pour venger ses Alliés, ne fit une descente dans l'Alsace.

François IV, (a) Duc de Mantoue, étoit mort en 1612. Ferdinand son frere qui lui avoit succédé, étoit mort en 1626, & Vincent, le cadet des trois, avoit recueilli la succession, & étoit mort en 1627. L'héritier légitime étoit Charles de Gonzague, grand oncle des trois derniers Ducs: son fils le Duc de Rhetois avoit épousé Marie, fille de François IV, & avoit réuni par-là tous les droits. L'Empereur, le Roi d'Espagne, le Duc de Savoie, & toute l'Italie se déclarerent contre le Duc de Nevers qui n'avoit d'autre appui que celui de la France où il étoit établi. Chacun de ces Princes vouloit dis-

---

(a) *Abrégé Chronologique de l'Hist. de France par M. le Président Henault, pag. 425 & suiv. Paris 1749. in-4°. fig.*

poser de ce Duché, ou s'en emparer ou le partager. Louis XIII suivit le conseil du Cardinal de Richelieu, & partit lui-même en 1629 pour aller secourir le nouveau Duc de Mantoue. Il força le 6 de Mars les trois barricades du Pas de Suze. Cet événement, dont on peut lire le détail dans les Annales de France, fut suivi du traité de Suze, par lequel le Duc de Savoye remit cette Ville entre les mains du Roi. Les Espagnols leverent le siège de Casal, & Louis XIII retourna triomphant dans ses Etats. L'année 1630 ne fut pas moins glorieuse pour ce Monarque. Comme le Duc de Savoye n'exécutoit point le traité de Suze, & que la Maison d'Autriche poursuivoit le dessein de dépouiller le Duc de Mantoue, la guerre se renouvela en Savoye, en Piemont, dans le Montferrat, & dans le reste de l'Italie. Le Roi & les Vénitiens continuerent à secourir le Duc de Mantoue. L'Empereur Ferdinand II s'étoit saisi, comme nous avons dit, des principales places des Grisons, pour ouvrir un passage à ses troupes d'Allemagne en Italie; mais le Cardinal de Richelieu ravitailla Casal. Le Maréchal de Crequi prit Pignerol en deux jours. Le Maréchal de Schomberg soumit Briqueras. Le Roi qui étoit revenu à son

armée, s'empara de toute la Savoye; mais une maladie l'obligea de se faire transporter à Lyon. Les Imperiaux profiterent de son absence, surprirent & pillerent Mantoue. Enfin l'Empereur conclut le 13 Octobre un traité à Ratisbonne avec les Ministres de France. Ce traité remettoit le Duc de Mantoue dans son Duché, & obligeoit les ennemis d'évacuer ses Etats. Ils les quitterent en effet le 27 Novembre.

Il étoit nécessaire d'instruire le Lecteur de tous ces mouvemens, avant que de lui parler de la seconde Ambassade du Maréchal de Bassompierre en Suisse. Ce Seigneur (a) avoit trois objets à remplir, l'un de rétablir la liberté des Grisons & de les délivrer de l'armée Imperiale, l'autre d'empêcher que les Imperiaux, qui étoient en Italie, ne pussent augmenter leur armée par les forces de la Suisse, & le troisième de lever des troupes Suisses, s'il en étoit besoin. Bassompierre partit de Paris le 16 de Janvier 1630 pour la

---

(a) *Journal de Bassompierre, Tom. II. p. 589*  
*é. suiv. Cologne 1665. in-12. Stettler, Supplém.*  
*du Liv. XII. pag. 591-594 Linage, Mém. sur*  
*l'origine des Guerres de l'Europe, Part. II. p. 224*  
*é. suiv. Hassner, Chronique Allem. de Soleure,*  
*Part. II. pag. 283. Mercure François, Tom. XVI.*  
*p. 21-41. Paris 1632. in-8°. fig. Preuve XVII.*

582 HISTOIRE MILITAIRE  
Suisse, en qualité d'Ambassadeur extraor-  
dinaire, il prit son chemin par Lyon où il  
conféra avec le Cardinal de Richelieu,  
vint à Genève le 3 de Février, passa à Fri-  
bourg & à Berne, & arriva à Soleure le  
12 de ce mois. Le Résident de Vénise le  
joignit en cette Ville. Bassompierre y  
avoit convoqué une Diète des Cantons  
& de leurs Alliés pour le 4 de Mars. Tous  
y envoyèrent leurs Députés, excepté les  
Grisons & Rotweil. Ces derniers s'excuse-  
rent sur les malheureuses circonstances  
du tems où ils se trouvoient. Isaac Vol-  
mar (a), Chancelier d'Alsace, Député de  
Leopold, Archiduc d'Autriche, vint à So-  
leure; mais le Maréchal obtint des Dépu-  
tés qu'ils ne lui donneroient point d'au-  
dience, la Diète n'ayant été assemblée que  
sur la demande du Roi de France. Le  
Chancelier fut contraint de s'en retour-  
ner sans avoir pu troubler la Diète. Le  
Maréchal y parut le 5 Mars. Il étoit accom-  
pagné en cette cérémonie de Leon-Bru-  
lart, Ambassadeur ordinaire. Après avoir

---

(a) Ce Ministre fut l'un des Ambassadeurs  
qui travaillerent en 1648 au Traité de Munster  
au nom de l'Empereur. Il étoit alors Docteur ès  
droits, Conseiller Intime de l'Empereur, &  
Président de la Chambre Ducale de la haute  
Autriche.

remis aux Députés la lettre de (a) créance datée de Paris le 12 Décembre 1629, il les harangua (b) d'une maniere noble & persuasive. Il leur représenta les efforts que le Roi son maître avoit faits jusqu'alors pour soutenir les plus fidèles Alliés de sa Couronne. Il leur dit, que leurs intérêts lui étoient d'autant plus chers, qu'outre l'ancienneté de leur alliance avec la France, il leur devoit du retour pour les services importans qu'ils lui avoient rendus, à lui & à ses prédécesseurs. Bassompierre retraçoit en même tems tous les conseils que le Monarque avoit donnés en différens tems pour prévenir les troubles des Grisons en leur naissance, il rappelloit aussi le secours qu'il avoit envoyé à ces peuples pour reconquerir la Valtelline, ensuite il continuoit l'éloge de Louis XIII en disant que ce Prince, malgré les fatigues qu'il venoit d'essuyer au long & pénible siège de la Rochelle, avoit volé au secours du Duc de Mantoue, à qui l'Espagne disputoit le domaine de ses

(a) Elle est rapportée, p. 592. dans le Supplément du Liv. XII de la Chr. Allem. de Stettler.

(b) Leonard, Traités de paix, Tom. IV. Mercure François, Tom. XVI. pag. 21-41. Paris 1632. in-8°.

384 HISTOIRE MILITAIRE  
Ancêtres. Jugez par-là, MAGNIFIQUES  
SEIGNEURS, ce qu'il est capable de tenter  
& d'entreprendre pour vous, qui estes les plus  
anciens Alliez de sa Couronne, & qui avez  
en toutes occasions si librement exposé vos per-  
sonnes & vos vies pour la conservation de son  
Estat, & jugez en mesme tems avec quel dé-  
plaisir il voit maintenant les Grisons vos com-  
muns Alliez, mis sous le joug d'une rude ser-  
vitude, leur pays envahi, & vos frontieres  
fermées par des forts & des retranchemens.  
Louis XIII n'a pris les armes que pour déli-  
vrer les opprimez. Il défend la cause générale.  
Il veut que toute la Chrestienneité, en laquelle  
son rang est si élevé, soit libre, & que chaque  
Souverain jouisse en repos de ses Estats, & il  
se déclarera ennemi de quiconque voudra les  
attaquer injustement. Le Maréchal ajoutoit  
à cet éloge, que le Roi son maître, guidé  
par ces généreux sentimens l'avoit envoyé  
en Suisse, pour témoigner aux Cantons,  
que pendant qu'il employoit ses armes en  
Italie, il ne négligeoit point les intérêts  
du Corps Helvétique. Bassompierre dé-  
tailla ensuite avec énergie & noblesse les  
objets de son Ambassade, celui d'instruire  
les Cantons des motifs qui obligeoient le  
Roi de secourir le Duc de Mantoue, &  
celui de leur faire considérer l'état dé-  
plorabile du Corps général de la Nation  
Helvetique.

Helvétique. On peut juger que dans tout ce détail la politique des Espagnols étoit dépeinte avec les couleurs les plus odieuses. L'Ambassadeur anima encore davantage son éloquence, lorsqu'il parla des troubles de la Valteline, & qu'il proposa les moyens seuls capables de les dissiper. Ce qu'il en dit ne doit pas être resserré dans les bornes d'un extrait. Voici ce morceau copié d'après le discours même.

» Mais ce qui offense davantage le Roi,  
» & qui le touche plus vivement, est l'in-  
» juste usurpation du pays des Grisons,  
» ses anciens Alliez & les vostres, au grand  
» & éminent péril, & à la ruine de la  
» Suisse, s'il n'y est promptement & puis-  
» samment pourveu, comme de son côté  
» il est disposé de faire. Ne se pouvant  
» assez émerveiller, que vous ayez arresté  
» vostre ressentiment & vostre colere sur  
» ce qu'ils vous ont fait dire, que ce qu'ils  
» en ont fait est pour avoir un passage en  
» Italie, & qu'ils remettront les Grisons  
» en leur liberté, dès que la guerre sera  
» finie. Pour le premier, il est facile de se  
» le persuader, & qu'ils ne l'ont pas seu-  
» lement désiré pour ce sujet, mais en-  
» core pour le garder éternellement; &  
» quant au second, on pourroit y ajouter  
» quelque croyance, si l'on avoit veu ou

» oui dire qu'ils eussent jamais restitué  
 » aucune chose de ce qu'ils ont une fois  
 » envahi, sinon lorsque la force des ar-  
 » mes, & la crainte d'un événement per-  
 » nicieux le leur a fait faire.

» Estimez vous, *Magnifiques Seigneurs*,  
 » que leurs dernieres paroles soient plus  
 » véritables que les premieres, par les-  
 » quelles ils avoient continuellement as-  
 » séuré que leurs armées n'étoient en vos  
 » frontieres, qu'afin de contenir la Suabe  
 » en son devoir, favoriser l'exécution du  
 » décret pour la restitution des biens Ec-  
 » clésiastiques, voire mesme pour la seu-  
 » reté de l'Empire? & sous tels spécieux  
 » prétextes, ils ont deceu la facile crédu-  
 » lité des Grisons & la vostre, empes-  
 » chant que l'on n'ait pourveu de bonne  
 » heure aux remedes nécessaires pour s'op-  
 » poser à leurs invasions; & pour mon-  
 » trer avec quelle surprise & quelle indi-  
 » gnité on a agi en cette action, a-t-il été  
 » demandé passage aux Grisons, selon la  
 » coustume pratiquée entre Princes Sou-  
 » verains? Leur a-t-il été refusé, ou  
 » bien offert de l'accorder à de fâcheu-  
 » ses conditions, ou dénié de leur four-  
 » nir des vivres & autres choses néces-  
 » saires pour leur passage? Leur ont-ils  
 » donné le moindre sujet en effet ou en

80 parole seulement, d'être mécontents  
 81 d'eux? Rien de tout cela, *Magnifiques*  
 82 *Seigneurs*, ils n'ont pas voulu même  
 83 user d'aucun compliment, avant l'ou-  
 84 trage qu'ils ont fait aux Grisons, & à  
 85 leurs Alliez, afin qu'il fust tout entier,  
 86 & qu'ils eussent moyen de reconnoistre  
 87 quel seroit en cette invasion vostre res-  
 88 sentiment ou vostre patience.

89 Croyez donc, *Magnifiques Seigneurs*,  
 90 que le pays des Grisons n'a pas seule-  
 91 ment esté occupé pour avoir le passage  
 92 libre en Italie, mais aussi pour pénétrer  
 93 celui de vos cœurs, & connoistre jus-  
 94 qu'où vostre souffrance se pourroit  
 95 estendre dans une telle usurpation,  
 96 comme vous avez fait avec étonnement  
 97 de vos voisins, qui ne sachant pas les  
 98 causes qui ont retardé vos ressentimens,  
 99 s'étonnent de voir qu'une si belliqueuse  
 100 Nation, & qui depuis plusieurs siècles,  
 101 sans rien perdre de ce qu'elle a une fois  
 102 conquis, a tousjours augmenté son Estat  
 103 par ses victoires, se laisse maintenant  
 104 dépouiller des principales pièces qui en  
 105 dépendent.

106 C'est aussi de vostre silence qu'ils ont  
 107 pris l'audace de s'y establir, & de chan-  
 108 ger le dessein d'un simple passage en ré-  
 109 sidence & demeure perpétuelle, d'y

388 HISTOIRE MILITAIRE

» construire quantité de forts sur toutes  
» les avenues de la Suisse, & de vous  
» monstrent clairement qu'ils ont premie-  
» rement conquis les Grisons sur vous,  
» & que maintenant ils les maintiennent  
» contre vous.

» Ne croyez pas, *Magnifiques Sei-*  
» *gneurs*, que ce qui vous est dit par ma  
» bouche soit pour vous animer aux in-  
» térests du Roi mon maistre, ce sont les  
» vostres particuliers dont il s'agit, & auf-  
» quels il ne prend part que comme vof-  
» tre commun Allié. C'est à vostre porte  
» que l'on frappe; les Grisons ne sont nos  
» voisins que parce qu'ils sont les vostres.  
» Ce n'est non plus par le pays des Gri-  
» sons que nous avons accoustumé d'en-  
» trer en Italie, ni les forts de Steig & du  
» Pont du Rhin, ne regardent aucune de  
» nos Provinces, pour inférer qu'il en  
» puisse arriver aucun dommage.

» Que si les Grisons opprimez ne re-  
» clament point maintenant vostre assis-  
» tance pour les retirer de la captivité où  
» ils sont réduits, ne vous en étonnez  
» pas, *Magnifiques Seigneurs*, ils n'ont  
» plus de voix ni de parole, & la plainte  
» qui est permise aux plus misérables,  
» leur est défendue; mais leur calamité  
» parle pour eux, leurs malheurs implor-

» rent vostre aide, & rien ne vous doit  
 » tant émouvoir à les secourir, que parce  
 » qu'ils ne demandent point vostre se-  
 » cours.

» J'ajouterai, *Magnifiques Seigneurs*,  
 » trois considérations principales, pour  
 » vous faire mieux cognoistre vostre in-  
 » térest en la perte du pays des Grisons,  
 » & à l'occasion desquels les Princes vos  
 » voisins ont si ardemment désiré vostre  
 » alliance, qu'ils n'ont épargné aucun  
 » soin ni dépense pour la procurer.

» La premiere est l'appréhension que  
 » vos armes victorieuses ne fissent des in-  
 » vasions dans leurs Estats.

» La seconde l'estime qu'ils ont faite de  
 » vostre Nation.

» Et la troisiéme, pour l'utilité de vos  
 » passages.

» Or, permettez - moi de vous dire,  
 » avec la franchise d'un homme de bien,  
 » & qui prend une très-grande part par  
 » la sincere affection, à tous vos intérêts,  
 » que vostre souffrance & l'usurpation du  
 » pays des Grisons, diminue & détruit les  
 » causes & les raisons qui les avoient at-  
 » tirez à vostre alliance.

» Car quelle crainte peut - on avoir,  
 » que cette ancienne impétuosité soit re-  
 » nouvellée en vous, pour porter vos

» forces à l'occupation du pays de vos  
 » voisins, si vous souffrez impunément  
 » l'invasion de ceux de vos Alliez &  
 » Membres du Corps Helvétique, sans en  
 » témoigner le ressentiment digne de  
 » cette vaillance & grandeur de courage  
 » qui vous doit estre héréditaire? Quelle  
 » apparence de rechercher pour la défense  
 » des Estats d'autrui, ceux qui laissent oc-  
 » cuper les leurs sans aucune marque de  
 » résistance, ni de résolution de les con-  
 » querir? & quelle nécessité pourra-t-on  
 » avoir de vos passages, puisque les prin-  
 » cipaux & les plus commodes ont esté  
 » soustraits de vostre puissance?

» C'est trop parler, *Magnifiques Sei-*  
 » *gneurs*, pour un homme de ma profes-  
 » sion, & à ceux de la vostre, & spécia-  
 » lement sur un sujet qui parle de soi-  
 » même, & qui vous doit plus émouvoir  
 » que toutes les raisons qui pourroient  
 » estre représentées. C'est pourquoi je  
 » finirai, en vous offrant de la part du Roi  
 » mon maistre, au cas que vous vouliez  
 » entrer dans cette juste entreprise du ré-  
 » tablissement des Grisons, & de fournir  
 » les vivres, canons & munitions néces-  
 » saires dont le prix sera payé par Sa Ma-  
 » jesté, de faire une levée, que je vous  
 » demande en son nom, de six mille hom-

mes de vostre Nation, & de faire venir  
 au mesme temps quatre mille hommes  
 de pied & cinq cens chevaux François,  
 pour l'exécution de ce dessein.

Mais si Dieu, pour le malheur des  
 Grisons & le vostre, ne vous inspire  
 présentement cette sainte & louable ré-  
 solution d'accepter ces offres, & de  
 vous prévaloir, tant de cette levée, que  
 de l'assistance de Sa Majesté, pour  
 preuve de l'estime qu'Elle veut conti-  
 nuer de faire de la vaillance de vostre  
 Nation, Elle s'en servira ès autres oc-  
 currences de ses affaires sous ma con-  
 duite, demeurant avec cette consola-  
 tion d'avoir, au-delà des termes de son  
 alliance, voulu vous rendre les offices  
 d'un vrai, sincere & cordial ami;  
 & moi de laisser en son nom ce monu-  
 ment à la postérité de sa royale vigi-  
 lance & singuliere affection au bien, au  
 salut & à la conservation de vostre Patrie.

La harangue (a) du Maréchal lui at-  
 tira de grands remercimens de la part de  
 l'Assemblée, & les Députés se séparèrent

---

(a) Bassompierre, *Journal*, Tom. II. p. 608-  
 611. Stettler, *Supplém. du Liv. XII*. p. 593 &  
 594. Haffner, *Chr. Allem. de Soleure*, Part. II.  
 p. 283, 284 & 285. Jean-Henri Tschudi, *Chr.  
 Allem. de Glaris*, p. 562.

en l'assurant que leurs Souverains montreroient en toute occasion combien ils souhaitoient de répondre à la bonne volonté du Roi. Les Cantons Catholiques, limitrophes d'Italie, s'excuserent de ne pouvoir contribuer à la levée dont le Maréchal avoit parlé. Ils écrivirent que la situation critique où ils se trouvoient les obligeoit d'envoyer leurs milices pour la défense des Bailliages Ultramontains. Les autres Cantons, Zurich, Berne, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhausen, Appenzell & la Ville de S. Gall, accorderent au Roi les six mille hommes. Cette levée fut partagée en deux régimens, l'un aux ordres de Jean-Louis d'Erlach, Seigneur de Castelen & Conseiller de Berne, & l'autre sous le commandement de François d'Affry, Conseiller de Fribourg, tous deux illustres par leur naissance & par leur réputation. Chacun de ces régimens étoit composé de trois mille hommes. Les compagnies qui formoient celui d'Erlach étoient de Zurich, de Berne, de Glaris, de Bâle, d'Appenzell & de S. Gall, & une compagnie des Grisons. On a (a) conservé les noms de quelques-uns des Capi-

---

(a) Bassompierre, *Journal*, Tom. II. p. 609 & 613.

taines; Watteville de Berne, Curion de Bâle, Bilstein d'Appenzell, & Ulric-François de Salis, Grison. Le régiment d'Affry avoit, outre la compagnie Colonelle, les compagnies d'Auff-der-Maur de Schweitz, de Diesbach, Montenach, Pithon & Weck de Fribourg, de Victor Haffner, & Jean Stocker, Wolfgang Greder & Jacques d'Estavayé-Molondin, Jean de Roll, Ours Grimm de Soleure, & d'autres compagnies dont nous ignorons les noms. D'Erlach & d'Affry avoient été déclarés Colonels de cette levée le 28 Mars. Le régiment d'Erlach s'avança à Grenoble, y prêta serment de fidélité entre les mains du Maréchal de Bassompierre le 9 Mai, & marcha ensuite en Savoye. Il fut employé dans ce Duché, aida à secourir Casal en Octobre, & fut licencié le 10 Juin 1631, après la conclusion du traité de Querasque. On le renvoya par le Dauphiné en Suisse. Les maladies l'avoient extrêmement affoibli. Une relation (a) manuscrite de ce régi-

---

(a) Elle fut écrite en 1641. L'Auteur de cet ouvrage la possède. Le Journal de Bassompierre, Tom. II, p. 808 & 809, fait aussi mention du mauvais traitement que le Trésorier Emeri fit au Régiment d'Erlach, nous en avons parlé, Tom. III. Chr. XIII. p. 4.

ment, nous apprend qu'il avoit souffert pendant plusieurs mois une extrême disette de vivres à cause du manque d'argent, & elle détaille toutes les chicanes que le Maréchal de Schomberg & l'Abbé d'Estampes, Intendant des Finances & de la justice à l'armée d'Italie, firent à ce régiment contre la teneur de la capitulation.

Le régiment d'Affry servit sur la frontière de la Lorraine dans l'armée du Maréchal de Marillac. Il (a) fut réformé en Septembre 1630, les motifs de crainte qu'on avoit du côté de l'Allemagne ayant cessé.

Après avoir rapporté l'histoire de ces deux régimens, nous reprendrons celle des affaires de la Suisse. Le Maréchal de Bassompierre partit de Soleure pour la France le 20 Avril 1630. Nous avons dit que le Chancelier d'Alsace que la Maison d'Autriche avoit envoyé en qualité d'Ambassadeur à la Diète de Soleure, avoit été obligé de s'en retourner sans avoir pu obtenir audience. Il écrivit depuis à la Diète de Baden une lettre (b), où il se plaignoit amèrement de ce refus, & dans

---

(a) *Journal de Bassompierre*, Tom. II. p. 644.

(b) *Stettler, Supplém. du Liv. XII.* p. 394.  
396.

laquelle il déclamoit vivement contre la France & ses partisans ; mais les Cantons, irrités de l'irruption que les Imperiaux avoient faite dans le pays des Grisons, répliquerent à ce Mémoire d'une maniere qui marquoit leur indignation & en même tems leur fermeté. Charles-Brulart de Leon, (a) Ambassadeur du Roi en Suisse, quitta le 14 Juillet Soleure, & accompagné du célèbre Pere Joseph du Tremblai Capucin, il se rendit à la Diète de Ratisbonne.

Gustave-Adolphe, Roi de Suède, devenu la terreur du Nord par plusieurs victoires remportées en Dannemarck, en Pologne & en Moscovie, voulut encore se signaler en faveur de ceux de sa Religion contre toutes les forces de la Maison d'Autriche. Les Protestans d'Allemagne, dont l'Empereur Ferdinand II avoit presque entièrement abbatu la puissance, l'appellerent à leur secours. Avec des troupes aguerries & les sommes considérables qu'il toucha de la France, il se vit bien-

---

(a) Haffner, *Chr. Allem. de Soléure*, Part. III. p. 284. Plantin, *Abrégé de l'Hist. Suisse*, Liv. VI. p. 397-399. Rahn, *Hist. Allem. de Suisse*, p. 938. & suiv. Zurich 1690. in-80.

396 HISTOIRE MILITAIRE  
tôt en état de tout entreprendre. Il s'em-  
para de Stettin. Les Protestans de l'Alle-  
magne s'assemblerent à Leipfic pour faire  
la guerre à l'Empereur. Bien-tôt après  
Gustave prit la Ville de Demin sur la Pene.  
Il emporta d'assaut Francfort sur l'Oder,  
rétablit les Ducs de Mecklembourg dans  
une partie de leurs Etats, & gagna la ba-  
taille de Leipfic le 7 de Septembre 1631  
contre Tilli & Pappenheim qui comman-  
doient les troupes Imperiales. Cette vic-  
toire fut suivie d'autres succès. Gustave  
prit Wirtzbourg. La Ville de Prague fut  
emportée d'assaut par l'Electeur de Saxe  
qui s'étoit accommodé avec le Roi de  
Suède. Vismar & Mayence se rendirent  
aux Suédois, & ces peuples porterent  
leurs armes victorieuses jusques sur la  
frontiere de la Suisse. Louis XIII avoit  
conclu le 23 Janvier de cette année un  
traité avec Gustave. Une des conditions  
de cette alliance étoit de rétablir les Prin-  
ces de l'Empire qui avoient été dépouillés  
de leurs Etats; de maniere cependant que  
la Religion Catholique n'en reçût aucun  
préjudice. Les Grisons devoient être re-  
mis dans leur liberté & dans la posses-  
sion de la Valteline; & les forts que les  
Imperiaux avoient éleyés depuis leur ir;

ruption, devoient être démolis. Le traité de Querasque (a) conclu le 19 Juin de cette année, avoit terminé la guerre d'Italie entre l'Empereur, le Roi de France & le Duc de Savoye. Ferdinand II abandonna les passages des Grisons en exécution de l'Article IX, ainsi la Valteline & le Comté de Chiavenne, devoient rentrer sous l'obéissance des trois Ligues Grises, en même tems que la liberté de leurs Souverains seroit rétablie; mais le traité de Querasque ne fut que foiblement observé.

Vers la fin (b) de cette année, le Chevalier-Christophe-Louis Rasche, Ambassadeur de Suède à Venise, parut le 10 Décembre devant la Diète des treize Cantons assemblée à Baden. Il invita les Cantons par une longue harangue (c) à s'al-

(a) Leonard, *Traité de paix*, Tom. IV. *Mercurie François*, Tom. XII. Paris 1633. in-8°.

(b) Rahn, *Hist. de Suisse*, p. 939 & suiv. *Zurich*, 1690. en Allem in-8°. fig. *Le Mercure Suisse*, pag. 10-26. Genève 1634. in-12. fig. *Planin, Abrégé de l'Hist. Suisse*, Liv. VI p. 39. & suiv. *Mercurie François*, Tom. XIX p. 518-528. Paris 1636. in-8°.

(c) Elle fut récitée en latin. Nous en avons une traduction allemande dans un recueil d'Actes msc. concernans les alliances de la Suisse. Le

398 HISTOIRE MILITAIRE  
lier avec le Roi son maître contre la Mai-  
son d'Autriche. Entr'autres raisons qu'il  
allégua pour les déterminer, il dit : *Que*  
*les deux Nations Suédoise & Suisse, comme*  
*des plus anciennes, & originaires l'une de*  
*l'autre, devoient contracter ensemble une liai-*  
*son plus étroite, & avoir l'œil attentif sur les*  
*desseins de leur voisin, dont la puissance*  
*exorbitante ne pouvoit être que très-suspecte*  
*aux uns & aux autres, aussi-bien que formi-*  
*dable à toute la Chrestienneité, mais ni les*  
*Cantons Catholiques, ni les Réformés ne*  
*jugerent pas à propos de déclarer leurs*  
*intentions au sujet de l'alliance proposée.*  
Le Chevalier Rasche reçut depuis ordre  
de Gustave de s'attacher uniquement à  
gagner les Cantons Réformés. D'un au-  
tre côté, la Maison d'Autriche changea  
de langage après les victoires remportées  
par les Suédois. Comme elle craignoit  
que les Cantons, pour venger l'oppression  
des Grisons & leurs injures particulières,  
n'écoutassent les propositions de Gustave,  
elle employa les instances les plus fortes  
pour porter le Corps Helvétique à obser-  
ver religieusement la *Ligue Héritaire*.  
L'Archiduc Leopold, le même qui avoit

---

Mercure Suisse donne un long extrait de cette  
harangue.

ravagé le pays des Grisons, écrivit dans cette vûe à la Diète générale des Cantons tenue en Mai 1632. Les Députés répondirent qu'ils ne vouloient point agir contre la Ligue Héritaire qu'ils avoient avec la Maison d'Autriche, à condition néanmoins que la teneur de ce traité fût aussi observée par cette Maison, & qu'on réparât les insolences commises par les troupes Imperiales sur leur territoire. Nous ne détaillerons pas tous les mouvemens que l'approche de l'armée Suédoise causa en Suisse. On remarquera seulement que si un zèle de Religion mal entendu empêcha les Cantons Catholiques de secourir de toutes leurs forces les Grisons pendant les troubles de la Valteline, le même zèle, également blâmable, entraîna de puis les Cantons Reformes dans des liaisons trop suspectes avec le Roi de Suède.

Henri, (a) Duc de Rohan, si fameux par ses exploits militaires, avoit été enveloppé en 1629 dans les malheurs du parti dont il s'étoit déclaré le chef, il se retira à Venise, & resta éloigné de sa patrie jusqu'à ce que les circonstances du

---

(a) Sa vie, pag. 106 & suiv. Paris 1667. in-18. Mercure François, Tom. XVIII. p. 164-165. 335 & suiv. Paris 1633. in-8°. Le même, Tom. XX. p. 220-224. Paris 1637. in-8°.

tems & l'estime dûe à ses talens, lui procurerent le commandement des troupes Françoises & Grisonnes dans la Valteline. Les Vénitiens qui venoient d'être battus à Valeggio par les Imperiaux, nommerent ce Seigneur Général de leur armée. Le Duc de Rohan se dispoisoit à les venger de leur défaite, lorsque la paix de Querasque mit un obstacle à ses projets. Il passa à Padoue. Pendant qu'il s'y appliquoit à l'étude de son métier & aux belles lettres, Louis XIII lui écrivit, que l'estime pour son courage & pour sa conduite le portoit à l'employer comme Ambassadeur extraordinaire dans le pays des Grisons. Comme le Roi avoit des avis certains, que depuis la paix de Querasque, l'Empereur & le Roi d'Espagne formoient de nouvelles entreprises contre les Grisons, il voulut que le Duc de Rohan garantît ses Alliés de l'oppression dont ils étoient menacés. Le Duc de Rohan prit congé en Novembre 1631 du Sénat de Venise. Le Doge lui témoigna la part que la République prenoit à la destination que le Roi faisoit d'un Général dont le nom étoit célèbre dans toute l'Europe. Le Duc en partant de Venise se rendit par la Valteline à Coire. Il y arriva en Décembre. Les trois Ligues Grises, qui l'atten-

doient avec impatience , avoient levé trois mille hommes pour se tenir prêts à à tout événement. Elles le déclarerent aussi-tôt leur Général, & le Roi lui donna le 2 Juillet 1633 le commandement de toutes les troupes qu'il vouloit envoyer dans ce pays. Le Duc apprit à connoître si exactement le cœur des peuples , le fort & le foible des passages, & les intérêts des voisins, qu'on auroit cru qu'il n'eût fait d'autre étude en sa vie. Les (a) Cantons avoient résolu de rester neutres durant la guerre de la Suède contre la Maison d'Autriche ; mais ils n'avoient pu éviter deux événemens qui les auroient armés les uns contre les autres, si le Duc de Rohan n'eût travaillé à assoupir leur querelle. Le Cantons (b) assemblés à Baden le 16 Mai 1632, déclarerent au Duc de Rohan qui leur avoit recommandé de ne point accorder aucun passage contre les ennemis du Roi, ni contre leurs Alliés

---

(a) *Mercure Suisse*, pag. 32-126. *Plantin*, *Abrégé de l'Hist. Suisse*, Liv. VI. pag. 404-406. *Rahn*, *Hist. Allem. de Suisse*, p. 242-243.

(b) *Recès de Baden*, 1632. N<sup>o</sup> 5. *Mer. Franç.* Tom. XVIII p. 332. Paris 1633. in-8<sup>o</sup>. *Mercure François*, Tom. XIX, pag. 529-547. Paris 1636. in-8<sup>o</sup>.

les Grisons, qu'ils n'en donneroient aucun aux ennemis de la France. La neutralité des Cantons empêcha le Maréchal Horn & les Suédois de s'emparer de la Comté de Bourgogne; mais elle ne put détourner le Duc de Wirtemberg du siège qu'il avoit mis devant Rotweil, Ville Impériale, & Alliée du Corps Helvétique. Ce Prince Protestant obligea la garnison de lui ouvrir les portes. La discorde éclata entre le Canton de Zurich & ceux de Lucerne, d'Ury, de Schweitz, d'Underwalden, de Zug, & de Glaris, au sujet de l'exercice des deux Religions dans les Bailliages communs de la Turgovie & du Rhintal. Les Zurichois crurent ne devoir point céder dans cette occasion aux cinq Cantons Catholiques, quoiqu'ils n'eussent qu'une voix parmi ceux qui avoient le droit de juger de ce différend. Les esprits s'aigriront des deux côtés, & on étoit prêt d'en venir à une rupture, lorsque les autres Cantons neutres employèrent tous leurs efforts pour réconcilier leurs coalisés. Le différend fut enfin vuïdé par le jugement de quatre arbitres dans la Ville de Baden le 28 Aout 1632. Le Duc de Rohan, à qui le Roi venoit de conférer la dignité d'Ambassadeur extraordinaire

près du Corps Helvétique, avoit beaucoup contribué à cette réconciliation. Il fit paroître le même zèle, lorsque les Bernois se brouillèrent cette année avec la Ville de Soleure. Un détachement de cinquante Bernois qui marchoit au secours de Mulhausen, avoit été maltraité sur le territoire de Soleure, au passage de la Cluse. Les Habitans du Bailliage de Bechbourg en avoient tué plusieurs. Cette action irrita vivement les Bernois. Ils en demanderent satisfaction à leurs Alliés de Soleure; mais comme ceux-ci ne montroient pas l'activité désirée pour punir les coupables, le mécontentement des Bernois devint si grand, qu'on étoit à la veille de voir les deux Cantons armés l'un contre l'autre. Les Cantons neutres s'assemblerent plusieurs fois, & il y eut trois Diètes consécutives à Baden; la première en Octobre, la seconde en Novembre 1632, & la troisième en Janvier de l'année suivante. Le Duc de Rohan se trouva à la première de ces Assemblées, & du Landé, Ambassadeur ordinaire du Roi en Grisons, parut à la troisième Diète. La harangue que le Duc prononça devant les Députés, fit une grande impression sur les esprits. Nous en donnerons la sub-

stance telle qu'on la trouve dans le Mercure (a) Suisse. Il dit, que le différend né entre Messieurs de Berne & de Soleure, lui avoit causé autant de déplaisir, que l'accommodement des affaires du Turgow & du Rhintal lui avoit donné de contentement. Que cette rupture estoit d'autant plus fâcheuse, qu'elle avoit esté moins attendue en un temps où il sembloit que la tranquillité publique estoit si puissamment établie en leur République, par la bonne intelligence des Cantons, qu'elle ne pouvoit estre esbranlée, ni leur pays jetté dans les troubles & confusions de leurs voisins. Que la considération de leur estat présent l'avoit obligé de se rendre en leur Assemblée, pour conjurer les parties intéressées, au nom du Roy Très Chrestien son maistre, de bannir toutes passions & chaleurs réciproques de leurs esprits, & d'y apporter un tempérament salutaire. Que les uns ne se montrassent pas trop restifs en leurs excuses & justifications, ni les autres trop ardens & sensibles en leurs plaintes, pour se renvoyer l'esteuif les uns aux autres, & se mettre tous hors des termes d'un accommodement raisonnable. Qu'ils rappellassent leur prudence accoustumée, & s'en servissent en

---

(a) Pag. 104-111. Genève 1634. in-12. Mercure François, Tom. XIX. pag. 538-542. Paris 1636. in-8<sup>o</sup>.

Ceste occasion, afin que ceste affaire fascheuse peust estre terminée à l'amiable, & les intéressez en sortir par les mesmes voyes desquelles leurs peres s'estoient servis ci-devant en leurs différends, avec succès & avec réputation. Que les Estats ne pouvoient trouver leur conservation & subsistance, que dans l'observation inviolable des loix posées & establies par eux-mêmes. Que les pas qu'on faisoit pour s'en éloigner, estoient autant de desmarches vers la ruine. Qu'il ne leur falloit pas des exemples estrangers pour le vérifier; que leur Estat en fournissoit assez de domestiques. Qu'ils en avoyent veu l'expérience en leur Corps, & s'estoyent maintenus plus d'un siècle en une tranquillité admirable, depuis les guerres civiles esteintes, par l'observation ferme de leurs loix & de leurs constumes. Que ce point mesme avoit accru leur réputation au dehors, & induit les plus grands Monarques de la Chrestienté à priser leur vertu & à rechercher leur amitié. Qu'ils ne prinsent pas en mauvaise part, s'il adjoustoit ce mot d'avis, qu'ils gardassent de se heurter les uns & les autres sous prétexte de Religion. Qu'à la vérité, comme il n'y avoit rien plus chatouilleux au monde que ce point, & rien de plus propre à faire naistre des aigreurs entre eux; qu'ainsi ils avoient à se donner garde de se laisser emporter par des conseils pleins de cha-

leur qui leur pourroient estre suggerez sur les intérêts de conscience. Qu'ils avoient plus d'occasion de se mirer en l'exemple de leurs bons peres, & s'y arrester, qui, par leurs procédures modérées & leur sincérité réciproque, leur avoyent laissé la paix & la liberté, de laquelle ils estoient encore jouissans, que de pancher du costé de ceux qui ne fondoient leurs conseils que sur leurs intérêts, & ne faisoient servir leur zèle apparent qu'à avancer leurs desseins.

Le Duc de Rohan, après avoir représenté les travaux du Roi son maître pour venger ses Alliés, continuoit ainsi son discours.

Que les Cantons pouvoient mesme reconnoistre, ès occurrences présentes, les bons soins de son Roy envers leur Corps. Car dès que Sa Majesté avoit esté advertie par des lettres des Cantons Catholiques, du danger que l'approche des armées Imperiales & Suédoises pouvoit attirer sur leur frontiere pour altérer leur repos, & avoit esté requise d'y intervenir, à ce que la neutralité offerte par le Roy de Suède au Corps Helvétique, fust ratifiée par une si puissante entremise; que Sa Majesté n'avoit manqué de lui adresser ses commandemens & instructions là-dessus, comme aussi à Monsieur du Landé, son Ambassadeur ordinaire aux Grisons, pour avancer & con-

Avoir à chef une affaire si utile à toute la Suisse, & communiquer avec eux sur les moyens de l'establiſſir à leur avantage ; que pour ſon particulier, les Députés reconnoiſtroyent pluſtoſt par les effets, que par les paroles, qu'il eſtoit en toute franchise & ſincérité leur très-affectionné ſerviteur.

Les Cantons avoient reçu le Duc de Rohan avec des honneurs extraordinaires. Les Catholiques ſe ſouvenoient de l'avoir vû leur Colonel Général en France, & les Réformés le confidéroient comme le chef de leur parti. *Le Duc*, dit l'Hiftorien (a) de ſa vie, reconnut bientôt quelles machines faiſoient mouvoir le Corps Helvétique, les véritables cauſes de ſa diſiſion, par quels artifices elle eſtoit entretenue, de quelle manière ceux de chaque Canton agiſſoient, & les moyens de les mettre ſur le bon pied. Le différend des Bernois avec les Soleuriens fut enfin paciſié par les Cantons neutres, & par la médiation de l'Ambaſſadeur ordinaire du Roi en Grifons.

Guſtave-Adolphe, après avoir battu les Danois & les Imperiaux, ſoumis la Poméranie, la baſſe-Saxe, la Franconie, la Baviere, le Palatinat, & l'Electorat de Mayence, fut tué le 16 Novembre 1632.

---

(a) Pag. 117. Paris 1667. in-18.

408 HISTOIRE MILITAIRE  
à la bataille de Lutzen, où, malgré sa mort, Valstein, Général des Imperiaux, fut défait par le Duc de Saxe-Weimar. Les Suédois renouvelèrent leur ligue avec la France, l'Angleterre, la Hollande, & avec une partie des Princes d'Allemagne contre la Maison d'Autriche. Cette ligue servit d'autant mieux Louis XIII, que sans rompre ouvertement avec l'Empereur, ce Prince portoit le ravage dans l'Allemagne, & occupoit trop la Maison d'Autriche, pour qu'elle pût donner du secours aux Rebelles de France. Comme les Suédois (a) menaçoient d'assiéger les quatre Villes forestières de Rhinfelden, Seckingen, Lauffenbourg & Waldshut, les Cantons prièrent le Duc de Rohan de se transporter au camp du Rhingrave Othon Louis, pour lui faire agréer que ces places fussent sequestrées entre leurs mains jusqu'à la paix générale de l'Empire. Le Duc de Rohan alla trouver le Rhingrave devant Seckingen; mais ses représentations, fondées sur la garantie de la Ligue Héréditaire qui subsistoit

---

(a) *Mercure Suisse*, pag. 144-203. Plantin. *Abrégé*, p. 409-410. *Puffend. Rer. Suec. Lib. V.* *Mercure François*, Tom. XIX. p. 550-565. Paris 1636. in-8°.

entre l'Autriche antérieure & le Corps Helvétique, ne purent pas détourner le Rhingrave de l'expédition dont on l'avoit chargé. La Maison d'Autriche ne manqua point de peindre le refus du Rhingrave aux yeux des Cantons avec les couleurs les plus odieuses. D'un autre côté les Suédois firent tous leurs efforts pour attirer la Suisse à l'union des Princes de l'Empire. On vit paroître à la Diète de Baden le 15 Juillet 1633, au nom de l'Empereur, le Comte Uratillas de Furstemberg. Ce Commissaire Imperial employa les raisons les plus spécieuses pour engager les Cantons à défendre par les armes la Ligue Héritaire que les Suédois ne vouloient point respecter. Maximilien Langrave de Stulingen, Comte de Pappenheim, se présenta à la même Diète de la part de la Couronne de Suède & des Princes & Etats Alliés. Il fit une longue harangue pour prouver que le Corps Helvétique n'étoit point obligé par la Ligue Héritaire à aucun secours actuel, mais seulement à une observation ou inspection amiable & loyale, que la Maison d'Autriche ne fust violentée contre droit & raison. Dans cette perplexité, les Cantons eurent encore assez de prudence pour prendre une résolution unanime. Ils ré-

410 HISTOIRE MILITAIRE  
pondirent aux Députés Imperiaux & Autrichiens, qu'ils observeroient inviolablement leur alliance héréditaire avec la Maison d'Autriche, tant qu'elle seroit prise dans sa juste teneur, & que de l'autre côté on se tiendroit dans les mêmes termes & dans les devoirs réciproques stipulés par leurs traités; que d'ailleurs ils avoient amplement satisfait au contenu de leur alliance par les députations & les médiations employées en faveur des quatre Villes forestières. Les Cantons dirent au Ministre de Suède qui vouloit les faire entrer dans l'union générale des Princes de l'Empire, que sa proposition paroissoit trop importante pour y répondre sans délai. Le Duc (a) de Rohan demanda à la même Diète au nom du Roi de France, une levée de troupes pour la défense des Grisons, & le passage par la Suisse pour deux régimens d'infanterie & deux compagnies de cavalerie. Zurich, Berne, Lucerne, Glaris-Réformé, Bâle, Soleure & Appenzell - Réformé, accorderent le secours. Les Députés des autres Cantons dirent qu'ils n'étoient pas munis des instructions nécessaires pour traiter de cette

---

(a) Recès de Baden, 1633, N<sup>o</sup>. 5.

levée; mais tous permirent le passage, suivant l'alliance de 1602.

Cependant (a) le Duc de Feria préparoit une puissante armée dans le Milanez pour la conduire en Allemagne au secours de l'Empereur. Le Roi de France craignit qu'il ne se saisît du passage des Grisons, & qu'il ne se fortifiât dans la Valteline. Il ordonna au Duc de Rohan de veiller à la conduite des Espagnols; ce Général qui continuoit de remplir les fonctions d'Ambassadeur extraordinaire près du Corps Helvétique, répondit exactement aux intentions de son maître. Comme il connut que le dessein de Feria étoit de faire sa place d'armes à Constance, & qu'il prévit que le passage des Grisons ne manqueroit pas d'être insulté, il engagea le Maréchal Horn qui commandoit l'armée Suédoise, à venir assiéger cette Ville. Il avoit si habilement menagé cette entreprise, que si Horn eût été suivi de son

---

(a) *Mercuré Suisse*, p. 203-376. *Histoire de Henri Duc de Rohan*, p. 122-126. *Constantia sacra & profana*, authore Gabriele Bucelino O. S. B. asceta, p. 367-368. *Francofurti ad Mœnum* 1667. in-4°. *fig. Mercuré François*, Tom. XIX. pag. 566-622. Paris 1636. in-8°. *Puffend. rer. Succ. Lib. V. & VI.*

412 HISTOIRE MILITAIRE  
canon, & que les ordres eussent été exécutés pour les munitions de guerre, la garnison de Constance, qui étoit foible, n'eût pû long-tems résister. Ce siège qui commença le 8 de Septembre 1633, troubla beaucoup la Suisse. Les Cantons Catholiques accuserent les Réformés d'avoir favorisé cette entreprise. Ils se plaignirent amèrement de Zurich, parce que Horn, dans sa marche à Constance, avoit passé tout à coup par la petite ville de Stein sur le Rhin, qui étoit de la dépendance de Zurich. Les Cantons Catholiques armerent leurs milices, pour tirer raison de l'irruption des Suédois. Ils écrivirent (a) le 13 Septembre de Lucerne au Roi de France, manderent à Sa Majesté la résolution qu'ils venoient de prendre, & la prièrent de les secourir, selon le contenu de l'alliance. Le Roi leur écrivit, de Nancy le 27 Septembre, la lettre (b) suivante :

» *Louys par la grace de Dieu, Roy de*  
» *France & de Navarre. Très-chers,*  
» *grands Amis, Alliez & Confédérez,*  
» *Nous avons eu très-grand desplaisir d'ap-*

---

(a) *Mercuré Suisse, pag. 256-261. Mercuré François, Tom. XIX. p. 608-612.*

(b) *Mercuré Suisse, pag. 264-270. Mercuré François, Tom. XIX. p. 613-616.*

» prendre par vos lettres ce qui est sur-  
 » venu de nouveau en vos quartiers, &  
 » avons eu à contentement particulier  
 » que vous ayez eu recours à nous en  
 » cette rencontre, convenablement à  
 » l'alliance que vous avez avec cette Cou-  
 » ronne, qui nous oblige à vous donner  
 » des preuves de l'affection que nous  
 » avons pour vostre bien & repos en tou-  
 » tes les occasions, où nous pouvons y  
 » contribuer ce qui peut dépendre de  
 » nous. C'est ce que nous voulons faire  
 » en celle-cy, conduisant les choses au  
 » point qu'il n'en arrive aucun inconvé-  
 » nient ou suite dangereuse. Nous depes-  
 » chons exprès à cet effet au sieur Oxenf-  
 » tirn, grand Chancelier de la Couronne  
 » de Suède, & Directeur des affaires  
 » d'icelle en Allemagne, pour lui faire  
 » sçavoir combien nous prenons à cœur  
 » les intérêts de tous les Cantons, tant  
 » Catholiques que Protestans, les uns &  
 » les autres estans dans l'alliance de cette  
 » Couronne, & que nous désirons la con-  
 » tinuation du repos dont vous jouissez,  
 » dans la conservation de vostre liberté,  
 » & particulièrement pour insister qu'il  
 » envoie promptement les ordres néces-  
 » saires au sieur Marechal Horn de ne  
 » rien entreprendre sur les terres dépen-

» dantes de vous, qui vous puisse appor-  
» ter dommage ou préjudice. Sur quoy  
» nous escrivons aussi audit sieur Maref-  
» chal une lettre bien expresse à laquelle  
» nous nous promettons qu'il aura l'es-  
» gard qu'il convient. Vous pouvez mes-  
» me croire, que s'il avoit occupé quel-  
» ques-unes des terres ou lieux à vous  
» appartenans, nous apporterions tout ce  
» qui peut dépendre de nostre soin &  
» puissante entremise, vers les Suédois &  
» Protestans d'Allemagne leurs Confédé-  
» rez, pour vous faire restablir esdits lieux.  
» Mais si pour empescher que lesdits Sué-  
» dois n'entreprennent rien contre vous  
» & pour la conservation de vostre li-  
» berté, vous jugez nécessaire de vous  
» tenir armez, nous vous exhortons sur-  
» tout, & vous conjurons par nostre af-  
» fection royale envers vous, de ne venir  
» point aux mains pour quelque occasion  
» que ce soit avec les Cantons Protestans,  
» ou aucuns d'iceux, pour éviter les in-  
» convéniens infaillibles qui en pour-  
» roient arriver, & augmenter le mal pré-  
» sent, au lieu qu'il a plustost besoing de  
» remede. Nous escrivons par cette mes-  
» me voye à nostre très cher & bien  
» aimé Cousin le Duc de Rohan, nostre  
» Lieutenant Général en nostre armée aux

» Grisons, & au sieur du Landé nostre  
 » Ambassadeur, à ce que sans délay ils  
 » s'employent vers les Cantons Protestans  
 » autant qu'il sera besoing, afin qu'il ne  
 » soit par eux innové aucune chose, &  
 » qu'ils demeurent avec vous dans les  
 » termes de l'union & obligation que  
 » vous avez tous à la conservation de vos-  
 » tre liberté. Comme nous nous promet-  
 » tons qu'ils déféreront, ainsi qu'il con-  
 » vient, à nos bons avis & conseils, &  
 » que les Suédois aussi auront esgard à la  
 » recommandation & instance qui leur  
 » sera faite de nostre part, de ne vous  
 » molester en façon du monde : aussi esti-  
 » mons-nous vous devoir advertir de  
 » prendre garde, que sous prétexte de  
 » vos intérêts, ceux qui sont plus affec-  
 » tionnez avec leurs propres, n'essayent  
 » de vous aigrir, & de se mesler dans vos  
 » affaires, en sorte que les Suédois & les-  
 » dits Cantons Protestans se portent à une  
 » plus estroite liaison qui seroit cause  
 » d'une dangereuse discorde entre vous.  
 » Ce que nous nous promettons que vous  
 » éviterez par vostre bonne conduite, &  
 » que vous apporterez ce qui se pourra  
 » de vostre costé, à ce que la division ne  
 » s'accroisse entre vous, nous y contri-  
 » buerons de nostre part très-volontiers

» tout ce qui dépendra de nos soings &  
 » de nostre affection en vostre endroit,  
 » de laquelle vous pouvez faire estat par-  
 » ticulier, comme vous ayant & ce qui  
 » vous touche en speciale considération,  
 » ainsi que vous cognoistrez dans les oc-  
 » casions qui se présenteront de vous le  
 » tesmoigner. Nous avons sur-tout re-  
 » commandé dans nos lettres ausdits  
 » sieurs Chancelier Oxenstirn, & Maref-  
 » chal Horn, de tenir la main soigneu-  
 » sement, que les Ecclesiastiques & per-  
 » sonnes Religieuses qui sont dans vos  
 » terres, ne soyent point maltraitez en  
 » leurs Eglises, maisons & biens. Dans  
 » peu nous enverrons par de-là nostre  
 » Ambassadeur ordinaire le sieur Vialard,  
 » par le ministère duquel nous contri-  
 » buerons continuellement tout ce qui  
 » peut estre attendu de nous pour vostre  
 » commun repos & la conservation de  
 » vostre liberté. Prians Dieu qu'il vous  
 » ait, Très-chers, grands Amis, Alliez  
 » & Confédérez, en sa sainte garde.  
 » Escrit à Nancy le xxvi i i<sup>e</sup> jour de Sep-  
 » tembre 1633.

Le Duc de Rohan, pour empêcher  
 l'entiere rupture des Cantons, & pour  
 dissiper les intrigues des partisans de l'Es-  
 pagne, fit représenter à la Diète de Baden

convoquée au mois de Septembre, que  
 les Cantons avoient à faire à deux partis,  
 qui, dans leur contrariété, les bleffoient  
 également; que d'un côté, le Roi d'Espa-  
 gne faisant passer ses forces sous les or-  
 dres du Duc de Feria par la Valteline, en-  
 treprenoit sur leurs droits & sur un des  
 Membres du Corps Helvétique; que de  
 l'autre, le Maréchal Horn les offensoit,  
 ayant passé sur leur territoire pour préve-  
 nir la marche de l'armée d'Italie, & lui  
 enlever sa place d'armes; qu'il falloit  
 avouer que les uns & les autres avoient  
 manqué au respect qui étoit dû au Corps  
 Helvétique; qu'il offroit aux Cantons l'in-  
 terposition de son Roi; que l'autorité  
 d'un si grand Monarque avanceroit la sa-  
 tisfaction de leurs griefs, & que si sa mé-  
 diation étoit reçue, il étoit prêt de se ren-  
 dre sur les lieux qui demanderoient sa  
 présence, pour accélérer ce salutaire ou-  
 vrage; mais qu'en attendant, il conjuroit  
 les Cantons de bannir toute passion &  
 toute partialité de leurs délibérations. La  
 proposition envoyée par le Duc conclusoit,  
*que les avis & délibérations des Cantons ne  
 devoient avoir ni autre base, ni autre centre  
 que le repos de leur patrie, à ce que la paix  
 y soit entretenue, les différends survenus ter-  
 minez, les troubles pacifiez, les esprits ral-*

liez, & la guerre esloignée de leur frontière. Le résultat de la Diète fut tel, qu'il pouvoit rapprocher les esprits des Catholiques & des Réformés. Elle résolut qu'on tenteroit toutes les voies d'un accommodement amiable, sans rompre avec les Suédois. Dans cette vûe, elle écrivit une lettre gracieuse au Maréchal Horn, & elle le pria de s'éloigner des frontières de la Suisse. Elle engagea le Duc de Rohan de seconder leur négociation auprès de ce Général. Le Duc alla à Baden. On mit sur le tapis un projet d'accordement qui devoit contenter les Cantons & les Suédois.

On proposoit de séquestrer Constance entre les mains des Cantons avec le consentement du Magistrat de cette Ville. Si le Maréchal Horn approuvoit cet expédient, & si ceux de Constance refusoient d'y souscrire, alors les Suisses ne seroient pas tenus de remplir les devoirs d'amis & de voisins envers ces derniers. Si au contraire les Habitans consentoient à cet accommodement, & que le Maréchal s'y opposât, les Cantons se réuniroient pour chasser les Suédois de leurs frontières. Le Duc de Rohan se rendit au camp de Horn. Le Maréchal Suédois goûta le projet; mais le Gouverneur de Constance,

Maximilien-Wilibald de Waldpurg, Comte de Wolfegg, renvoya les Députés des Cantons, sans vouloir les écouter, & le siège continua avec une grande vivacité. La Diète de Baden, avant que de se séparer, pria le Duc de Rohan de disposer le Maréchal Horn à lever, par sa retraite, les difficultés qu'il avoit causées par sa venue. Les Autrichiens jetterent divers secours dans Constance, & les assiégés soutinrent plusieurs assauts considérables. Enfin le Maréchal Horn écouta les représentations du Duc de Rohan qui avoit ordre du Roi de l'engager à s'éloigner de la frontière des Suisses. Le Duc manda aussi-tôt aux Cantons la résolution du Maréchal pour la levée du siège. Horn se retira de devant Constance le 2 Octobre, & les Suédois reprirent le chemin de Stein pour sortir de la Suisse.

La retraite (a) de Horn sembloit devoir calmer le Corps Helvétique; mais l'aigreur que la conduite de Zurich avoit inspirée aux Catholiques, fit renaître les

---

(a) *Mercuré Suisse*, p. 376-446, & 539-546. *Plantin, Abrégé*, Liv. VI. pag. 415-419. *Waldkirch, H. de Suisse en Allem.* Tom II p. 499-500. *Bâle* 1721. in-12. *Mercuré François*, Tome XIX, p. 623-631. *Paris* 1636. in-8°.

420 HISTOIRE MILITAIRE  
troubles. Ils reprocherent à ce premier Canton son attachement pour les Suédois, & ils se saisirent de Kilian Kesselring qui commandoit les troupes de Zurich dans la Ville de Stein. Cette détention irrita les Zurichois. Il fallut que les Cantons neutres, appuyés des lettres du Roi, & assistés du Duc de Rohan, employassent leurs bons offices pour empêcher une entière rupture. Leur médiation assoupit la querelle; mais Kesselring fut condamné à une amende de cinq mille florins & banni des Cantons Catholiques, Confouverains de la Turgovie, & de tous les Bailliages communs. La crainte (a) de voir les frontieres exposées de nouveau aux insultes des Suédois, porta les Cantons Catholiques à envoyer en Février 1634, une Ambassade au Roi, pour l'en-

---

(a) Relation msc. de cette Ambassade par le Landamme Beat de Zur-Lauben, in-4°. conservée à Zug dans la famille de Zur-Lauben. Rousset, Cerémonial Diplomatique, Tom. I. pag. 123. Amsterdam 1739. in fol. Cerémonial François par Theodore Godefroy, Tom. II. pag. 771 772. Paris 1649. in-fol. Gazette de France 1634. p. 72, 104 & 148. Paris. in-4°. Wicquefort l'Ambassadeur, Part. I. p. 297. la Haye 1682. in-4°. La Guille, Hist. d'Alsace, Liv. XII. p. 121. Mercure François, Tom. XX. p. 152-153. & 732. Paris. 1637. in-8°.

gager à garantir la Suisse d'une seconde irruption. Jodoc Bircher, Advoyer de Lucerne, Henri de Reding, Landamme de Schweitz, & Beat de Zur-Lauben, Landamme de Zug, furent revêtus du caractère d'Ambassadeurs. Ils eurent audience du Roi à Senlis le 7 Mars, & le 13 Avril suivant audience de congé à Saint-Germain en Laye. Leur négociation eut tout le succès qu'on pouvoit espérer, & Louis XIII rassura ses Alliés sur leurs inquiétudes, Ce Prince prit sous sa protection l'Evêque de Bâle à la réquisition des Cantons Catholiques, & pourvut à la défense de Pourcentruy que le Rhingrave menaçoit d'enlever à ce Prélat.

Michel Vialard de Herces, (a) Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, arriva à Soleure le 28 Mars de cette année, revêtu de la dignité d'Ambassadeur ordinaire du Roi près du Corps Helvétique. Il travailla à rapprocher les esprits des Catholiques & des Réformés, mais il ne put empêcher les Cantons de Lucerne, d'Ury, de Schweitz, d'Underwalden, de Zug, de Fribourg & d'Appenzell-Catho-

---

(a) *Mercure suisse*, p. 447-551. *Waldkirch*, Tom. II. p. 501-504. *Merc. François*, Tom. XX, p. 371 & 739. Paris 1637. in-8°.

422 HISTOIRE MILITAIRE  
lique, & l'Abbé de S. Gall, de renouvel-  
ler l'alliance avec l'Espagne pour le Duché  
de Milan. L'acte fut dressé à Lucerne le  
30 de ce mois. La mésintelligence qui con-  
nuoit entre les Catholiques & les Réfor-  
més, porta ces premiers à un renouvelle-  
ment d'alliance, dont les suites causerent  
de fréquens troubles dans leur pays. Tous  
ceux qui auront lu l'Histoire des Suisses  
sans prévention, peuvent avoir observé,  
que de toutes les confédérations que  
cette République a contractées avec les  
Puissances étrangères en divers tems, l'al-  
liance de la France a été non-seulement la  
plus avantageuse, mais aussi celle qui a  
le plus contribué à conserver la liberté  
des Cantons. Si les Suisses ont conclu des  
alliances avec d'autres Couronnes, des  
motifs de Religion ou d'Etat les y ont por-  
tés. La doctrine de Zuingle détacha Zurich  
de la France depuis le regne de François I,  
jusqu'à celui de Louis XIII. Les proscrip-  
tions publiées contre les Huguenots sous  
Henri II, & la guerre ouverte que Fran-  
çois II, Charles IX & Henri III leur dé-  
clarerent, aliénerent de même les Ber-  
nois, pendant que les Cantons Catholi-  
ques marquoient envers ces Princes l'at-  
tachement le plus inviolable. Henri IV  
succéda à Henri III, & aussi-tôt les Ré-

formés de Suisse soutinrent ses intérêts. Le motif de Religion les attacha à son service contre la Ligue. Le même motif arma une grande partie des Cantons Catholiques contre ce Prince, jusqu'à ce qu'il abjura les dogmes de Calvin. La crainte d'une rupture avec les Reformés fut aussi l'une des principales raisons qui firent persévérer les Cantons Catholiques dans l'alliance d'Espagne; mais tous ces différens motifs n'auroient eu aucune force, si les Cantons n'eussent consulté que les devoirs de l'union qui avoit fondé leur République, & s'ils eussent considéré sans préoccupation laquelle de ces alliances étoit la plus utile pour le soutien de leur liberté.

Vialard (a) mourut cette même année le 27 Octobre à Soleure. Blaise Meliand, Seigneur d'Egligny, Président en la Cour du Parlement de Paris, le remplaça dans l'Ambassade de Suisse. Le Duc (b) de

---

(a) On voit son Epitaphe dans l'Eglise des Cordeliers à Soleure. Hassner, Chr. Allem. de cette Ville, Part. II. p. 82.

(b) Mercure François, Tom. XX, p. 220-224. & 904-910. Hist. de Henri Duc de Rohan, p. 127. & juiv. Leonard, Traités de paix, Tom. IV. Rahn, Hist. de Suisse, p. 957-958. en Allemand. Theatr. Europ. Part. III, p. 369. La Guille Hist.

424 HISTOIRE MILITAIRE  
Rohan étoit revenu en France. Le Roi  
l'avoit rappellé près de sa personne pour  
le consulter sur un projet important.  
Comme le Cardinal Infant assembloit  
une armée dans le Milanez pour passer  
en Allemagne, les Suédois firent de gran-  
des instances au Roi, afin de faire une  
puissante diversion en Italie. Ils désiroient  
qu'on s'assurât des passages de la Valte-  
line. Louis XIII touché de leurs repré-  
sentations & de l'échec considérable qu'ils  
venoient de recevoir le 6 Septembre dans  
la bataille de Nordlingen, renoua plu-  
sieurs traités avec diverses Puissances, &  
fit une ligue avec Victor-Amedée, Duc  
de Savoye, pour la conquête du Duché  
de Milan. Comme on jugea bien que les  
Espagnols ne manqueroient pas de faire  
passer des troupes d'Allemagne dans ce  
Duché, on conclut qu'il étoit absolument  
nécessaire de se saisir de la Valteline. Le  
Roi qui connoissoit toute l'habileté du  
Duc de Rohan, lui confia le commande-

---

*d'Alsace, Liv. XII. pag. 126 & suiv. Montglaz,  
Mém. Tom. I. p. 108. Amsterdam 1728. in-12.  
Mercure François, Tom. XXI. p. 60-62, 148-151,  
& 293-303. Paris 1639. in 8°. Duc de Rohan,  
de l'intérêt des Princes préface, p. 64-99. Paris  
1658. in-12.*

ment de cette expédition. Nous allons rapporter les exploits du Duc de Rohan dans la Valteline.

Au commencement de 1635, ce Général passa dans la haute-Alsace avec douze mille hommes de pied & quinze cens chevaux. Il investit Belfort pour couvrir davantage son projet. Bien-tôt après ayant appris que le Duc de Lorraine avoit passé sur le pont de Brisach avec six mille chevaux, il laissa Belfort, marcha contre ce Prince, & l'obligea le 18 Février de repasser le Rhin. Cependant il avoit fait répandre le bruit d'une entreprise prochaine qu'il exécuteroit dans la haute-Alsace. Ainsi les ennemis n'eurent aucun soupçon du véritable dessein que le Duc avoit formé.

Après avoir repoussé le Colonel Mercy près d'Ottmersheim, & après avoir pris Ruffach par escalade, & soumis Ensisheim, il reçut au commencement de Mars un renfort de troupes que le Marquis de la Force lui amena. La nouvelle de ce secours déconcerta le Duc de Lorraine, qui vouloit tenter une seconde irruption dans l'Alsace. Ce Prince battit en retraite, & repassa le Rhin sur le pont qu'il avoit fait dresser à Neubourg. Ses troupes ne remporterent d'autres marques de leur bra-

426 HISTOIRE MILITAIRE  
voure que les dépouilles de quelques vil-  
lages qu'elles avoient pillés. Le Duc de  
Rohan eut au contraire la gloire d'avoir  
sauvé l'Alsace. Pendant ces mouvemens il  
s'étoit approché de Bâle, & il avoit mandé  
les ordres suivans à du Landé qui com-  
mandoit les troupes du Roi dans le  
pays des Grisons. Cet Ambassadeur de-  
voit assembler ces troupes sur le che-  
min de la Valteline, sous prétexte d'une  
revûe, & les faire marcher jour & nuit,  
une partie pour se saisir du Comté de  
Bormio, & l'autre pour occuper Chia-  
venne & la Rive. Le Duc ne tarda plus  
à exécuter son principal projet. Il prit  
avec lui quatre mille hommes de pied &  
quatre cens chevaux, laissa le reste de son  
armée sous le commandement du Mar-  
quis de la Force, passa à Bâle, traversa la  
Suisse, & marcha à S. Gall. Ses troupes  
ne commirent aucun désordre. Le Duc  
apprit en arrivant à S. Gall, que du Landé,  
conformément à ses ordres, s'étoit rendu  
maître de Bormio, de Chiavenne & de la  
Rive. Il traversa (a) ensuite le Canton  
d'Appenzell, & marcha le jour de Pâ-  
ques à Speicher & à Trogen, pour s'avan-

---

(a) Gabriel Walser, *Chr. Allem. du Canton  
d'Appenzell*, p. 605.

cer à Altstetten, & pénétrer dans le pays des Grisons. Son passage depuis Bâle jusqu'à l'entrée de la Valteline, se fit en douze jours. On peut juger de la joye qu'eurent les Grisons de recevoir ce grand Capitaine. Ils le regardoient depuis long-tems comme l'un des plus solides soutiens de leur liberté contre les entreprises des Espagnols. Ce qu'il y eut de singulier, c'est que le passage du Duc de Rohan par la Suisse, se fit avec tant de précipitation, que l'Ambassadeur d'Espagne ne l'apprit que lorsqu'il ne pouvoit plus l'empêcher par ses intrigues. Non-seulement les Cantons de Bâle & de Berne, & ceux qui partagent ensemble la souveraineté de la Turgovie & du Rhintal, ne s'opposèrent point à la marche du Duc de Rohan, quoiqu'il ne les eût pas prévenus par lettres, mais encore ils lui permirent la levée de plusieurs régimens pour le service du Roi dans l'expédition de la Valteline. Me-liand, (a) Ambassadeur de Sa Majesté,

---

(a) *Memorabilia Tigurina nova edit.* p. 258. Gabriel Walser, *Chr. Allem. du Canton d'Appenzell*, p. 604-605. Haffner, *Chr. Allem. de Soleure*, Part. I. pag. 506. & Part. II. p. 291. Acte conservé dans les archives du régiment des Gardes Suisses, cotté lettre C. Jean-Henri Tschudi,

obtint en Avril, dans une Diète convoquée à Soleure, que Zurich fourniroit mille hommes, Berne autant, Ury & Schweitz chacun une compagnie, Fribourg & les autres Cantons, mille hommes. On partagea ce secours en deux régimens. Caspar Schmid de Zurich, qui s'étoit distingué en 1624 dans l'armée du Marquis de Cœuvres, fut nommé Colonel d'un de ces corps. Il avoit sous ses ordres les Capitaines Jean-Jacques Grebel, Jean-Jacques Rahn, Jean-Balthasar Reinhart, tous de Zurich, André de Bonstetten & George Steiger, de Berne, Barthelemi Keller & Caspar Mertz, du Canton d'Appenzell Réformé. L'autre régiment, dont Wolfgang Greder de Soleure étoit Colonel, avoit pour Capitaines, Medard Gallaty & Fridelin Pfendler, de Glaris, Jean-Louis d'Affry, de Fribourg, Jacques & Laurent d'Estavayé-Molondin, Jean-Victor de Wallier & Jean-Jacques de Staal, de Soleure. Il montoit à douze cens hommes. Ces deux régimens se mirent en chemin à la fin de Mai pour joindre le Duc de Rohan dans la Valteline, & ils eurent part aux exploits

---

*Chr. Allem. du Canton de Glaris, pag. 571. Dès compte des Lignes de Suisse en 1639.*

de ce Général. Le Roi, dans sa déclaration (a) de guerre contre l'Espagne, alléguâ, entr'autres griefs, l'usurpation que cette Couronne avoit faite de plusieurs domaines appartenans aux Grisons. Le Duc de Rohan, en arrivant dans la Valteline, trouva que les ennemis formoient deux armées aux deux extrémités de cette Province. Jean, Comte de Serbellonne, assembloit les troupes d'Espagne du côté du Milanez, & Farnamont celles de l'Empereur du côté du Tirol. Comme le Duc de Rohan se trouvoit au milieu, il fit connoître aux chefs de son armée que son projet étoit d'empêcher les Allemands de passer en Italie, afin que les Ducs de Savoye, de Parme & de Crequy pussent sans obstacles exécuter les desseins qu'ils avoient sur le Milanez. Ensuite il envoya Landé à Bormio pour défendre ce passage, plaça Canisy à la tête du Milanez pour s'opposer à Serbellonne, & se posta au milieu pour accourir où la nécessité demanderoit sa présence. Landé fut attaqué le premier, & contraint de

---

(a) Elle étoit datée de Chasteau-Thierry le 2 Juin 1635. On peut la lire dans le Tome XX du Mercure François, p. 233-248. & 254-255. Paris 1637. in-8°.

céder à Farnamont. Ce Général força à la tête de dix mille Imperiaux le passage de Bormio, & entra dans la vallée; comme il s'en croyoit déjà paisible possesseur, il voulut se rafraîchir dans le Val Luvino, qui est situé entre le Comté de Bormio, la Valteline, Puschiavo, l'Engadine & le Munsterthal, & qui a une lieue d'Allemagne en longueur entre des montagnes très-escarpées. Le Duc de Rohan fit mine d'abandonner la Valteline, passa dans le Comté de Chiavenne, & par le Val Pregell il pénétra dans la haute-Engadine. Il tint conseil de guerre, & résolut d'aller attaquer les ennemis qui se tranquilloient dans le Val Luvino. Il marcha sans perdre de tems, passa de nuit la montagne Cassiana, occupa toutes les hauteurs sans que les ennemis s'en apperçussent, & mit ses troupes en bataille le 27 Juin. Les Allemands surpris de voir devant eux une armée sans avoir eu avis de son approche, se préparèrent à la défense; mais quand ils virent le Duc venir avec tant d'ordre & de résolution, ils passerent la petite riviere de Spol qui coupe la vallée, brûlerent les ponts, & se posterent sur une hauteur où ils escarmoucherent durant quelque tems; mais les François ayant trouvé le gué de la petite riviere,

s'avançoient aux ennemis. Leur fermeté obligea Farnamont de gagner le haut des montagnes, & de se retirer à Bormio. Le Duc ne le poursuivit point, il laissa reposer ses troupes; mais le lendemain il entra dans la Valteline, prit Tirano, & campa entre les Espagnols & les Allemands, pour empêcher leur jonction; ensuite ayant découvert que Farnamont se préparoit pour venir le forcer, il détacha au pont de Mazze Hector de Sainte-Maure, Marquis de Montauzier. Ce Seigneur qui ne perdoit pas une occasion de se signaler, fut aussi-tôt attaqué à Mazze. Le Duc y accourut de nuit avec le reste de son armée. On combattit sur le pont jusqu'au jour, & le Duc repoussa enfin les ennemis. Deux jours après il apprit que les Espagnols s'avançoient pour l'attaquer d'un côté, pendant que les Allemands l'attaqueroient de l'autre. Il reçut cette nouvelle à minuit. Il assembla sans délai les Chefs de son armée, & leur représenta, que puisqu'ils étoient sur le point d'être attaqués des deux côtés, il étoit d'avis de combattre Farnamont qui étoit le plus avancé, & de retourner ensuite contre Serbellonne. Quelques-uns du conseil lui dirent, qu'il seroit plus à propos de se retirer par le Val de Puschiavo.

& d'attendre le secours de trois mille Suisses qui devoient le joindre ; mais le Duc leur répondit , que ce retard ralentiroit l'ardeur des François ; que la victoire de Luvino les avoit animés , & qu'ils étoient plus forts ce jour-là , dans l'impatience où il les voyoit de retourner au combat , qu'ils ne seroient avec les trois mille Suisses , si on les laissoit refroidir par l'attente.

Comme il avoit l'œil ouvert sur tout ce qui se faisoit , il avoit observé que Farnamont n'avoit fait passer le pont qu'à la moitié de son armée , & que le reste étoit demeuré au-delà de la riviere d'Adda. Il ne voulut point lui donner le tems de la réflexion ; & après avoir divisé ses troupes en deux corps , il chargea l'armée Imperiale le 3 Juillet. Farnamont s'étoit mis en bataille devant Mazze , derriere des murailles , & faisoit de grandes décharges. Le Duc ne se rebuta point ; il attaqua avec tant de vigueur le centre & les flancs , que les Allemands lâcherent le pied ; ils furent poursuivis si vivement , qu'il y en eut peu qui eussent le tems de repasser le pont , le reste fut tué , pris ou noyé. Le Duc acheva de défaire le corps qui étoit posté au-delà de la riviere , ainsi cette

armée

armée fut entièrement battue, & il ne s'en sauva que quinze cens hommes. Dès le lendemain, le Duc de Rohan alla joindre les Espagnols qui s'étoient avancés jusques vers Sondrio; mais quand ils apprirent la défaite des Allemands & l'approche du Duc, ils firent leur retraite la nuit, & gagnerent le Milanez. Bormio qui étoit défendu par quatre cens Imperiaux, fut emporté de force; mais sa prise coûta cher aux François par la mort du Marquis de Montauzier, l'un des plus vaillans Officiers de l'armée.

L'Empereur prépara de nouvelles troupes pour venger l'affront que ses armes avoient reçu. Il commanda à Farnamont de rentrer dans la Valteline, de tenter pour la troisième fois la fortune de la guerre, & de chercher à réparer les deux défaites de Luvino & de Mazze. Farnamont, à la tête d'une armée plus considérable que la précédente, vint camper dans le Val de Freel, ou *Fera-Valle*, qui est situé dans le Comté de Bormio, au pied du Mont Brajo. Le Duc de Rohan partit sur le champ de Tirano, rassembla ses troupes à Bormio, & manœuvra avec tant d'habileté, que le 31 Octobre 1635, Farnamont averti qu'il alloit être attaqué, & voulant pourvoir à sa retraite, se trouva

environné de tous côtés. Il fit mine d'attendre la bataille ; mais on le chargea si vigoureusement , qu'il fut contraint de plier. Dans cette extrémité il prit le parti de forcer tout ce qui s'opposeroit à sa retraite. Sa résolution lui réussit. L'Officier qui avoit ordre du Duc de Rohan de lui fermer le passage , ne l'exécuta point , par crainte ou par jalousie , de maniere que les Allemands qui se voyoient enfermés comme dans un piège , se sauverent en désordre. Tout ce que l'on put faire pour réparer cette faute , fut de charger leur arriere-garde. On la tailla en pièces , & le Colonel Espagnol qui la commandoit , fut amené prisonnier au Duc de Rohan. Les trois mille Suisses que les Cantons avoient envoyés au secours des François , rendirent de grands services dans cette journée. Elle coûta aux ennemis deux mille morts ou prisonniers.

Bien-tôt après le Duc apprit que l'armée des Princes ligués , je veux dire celle de France , des Ducs de Savoye & de Parme , avoit levé le siège de Valence le 28 Octobre , & que toutes les troupes du Milanez venoient fondre sur lui , aussitôt il partit de l'extrémité de la vallée où il étoit , & se porta à l'autre bout ; mais malgré sa diligence , il trouva déjà Ser-

bellonne campé avantageusement à Morbegno avec sept mille hommes de pied & huit cens chevaux. Le Général Espagnol étoit protégé par une petite riviere qu'on ne pouvoit passer que sur un pont. Il avoit à droite & à gauche les murailles de deux cimetières qui lui servoient de retranchement, & derriere il avoit le bourg de Morbegno. Cette situation embarrassâ d'abord le Duc de Rohan; mais connoissant le danger qu'il y avoit à se retirer en présence de l'ennemi, il se rappella d'ailleurs les réflexions qu'il avoit faites sur le génie des François. Il tenoit en effet pour maxime, qu'il faut mettre les François en état de frapper les premiers. Persuadé de cet axiome de guerre, il disposa quatre attaques, plaça le corps de réserve au milieu; & après avoir fait mettre le genouil en terre à l'armée pour prier Dieu à la vûe des Espagnols, il donna le signal du combat. Ses troupes attaquèrent les ennemis de toutes parts avec tant de fureur, qu'elles les poussèrent jusqu'aux derniers retranchemens. Le Duc s'exposoit à tous les dangers. Voyant qu'un de ses corps n'avoit pu forcer une muraille, & qu'il commençoit à s'ébranler, il y accourut l'épée à la main, & ramena les soldats à la charge. Bien-tôt après les Espa-

gnols quitterent leurs postes, & se retirèrent à Morbegno. Les victorieux les y poursuivirent, & les attaquèrent de nouveau dans les rues. Le Duc toujours attentif à chaque événement, passa à travers un petit bois à la tête d'un escadron de cavalerie, & pénétra dans le bourg, Il en chassa les ennemis après deux heures de combat, les poursuivit dans la campagne, & défit les meilleures troupes de leur armée. La perte fut grande des deux côtés; mais les armes du Roi acquirent une grande réputation dans cette journée. La victoire fut si éclatante, & elle toucha si sensiblement la Cour, que Louis XIII envoya au Duc de Rohan des drapeaux blancs pour les régimens qui s'étoient le plus distingués; des brevets de Maréchal de Camp pour les Colonels qui avoient fait leur devoir; des lettres de noblesse pour les soldats qui avoient donné quelques preuves extraordinaires de courage. La lettre que ce Prince écrivit au Duc étoit remplie des expressions les plus obligantes. Sa Majesté y marquoit qu'Elle se souviendroit à jamais des services qu'il lui avoit rendus dans la Valteline, où par quatre combats il avoit repoussé les armées de l'Empereur & du Roi d'Espagne; que le combat de Luvino avoit été très-

périlleux, le Duc ayant passé avec une poignée de soldats par des chemins inaccessibles pour aller attaquer une armée victorieuse dans une vallée entourée de hautes montagnes ; que la journée de Mazze avoit été très-avantageuse, tant par le nombre des morts & des prisonniers, que par la déroute de l'armée Impériale ; que le combat de Freel avoit été très-bien entendu, les attaques ayant été si sçavamment disposées, que par toute raison les Allemands devoient être ce jour exposés à la merci des François ; mais que le combat de Morbegno avoit été glorieux en toutes ses circonstances, puisque le Duc plus foible de troupes, avoit courageusement forcé les Espagnols dans leurs retranchemens, & les avoit défait dans une place dont ils étoient les maîtres. Le Roi écrivit de Saint-Germain en Laye le 30 de Novembre, une (a) lettre au Colonel Wolfgang Greder. Ce Monarque mandoit à ce Colonel, qu'ayant appris avec combien de valeur & de courage il s'étoit porté lui & tous les Officiers de son régiment au combat de Morbin, il vouloit lui témoigner sa satis-

---

(a) Elle est rapportée dans le Tome I de cette histoire, Preuve XXV, p. 415-416.

*facilion pour les signalées preuves de zèle & de valeur qu'il avoit données en cette journée. Sa Majesté l'asseuroit en mesme tems qu'Elle auroit pour plaisir de s'en ressentir aux occasions qui s'offriroient pour l'avantage de ce Colonel, & Elle désiroit que cette lettre servît de tesmoignage à la postérité des bons & fidelles services qu'il lui avoit rendus. Telle fut la victoire de Morbegno que le Duc de Rohan remporta le 10 Novembre. Elle coûta aux ennemis deux mille morts & cinquante prisonniers, outre la perte de la Valteline. Le Duc se voyant depuis paisible possesseur de ce pays, fit élever un fort à Mantello près du fort de Fuentes.*

Si les troupes Suisses employées à l'expédition de la Valteline acquirent de la gloire, celles de cette Nation que les Cantons envoyèrent la même année en France, ne montrèrent pas un moindre zèle pour le service du Roi. Meliand, (a)

---

(a) *Leu, Dict. Histor. de Suisse, Part. IV. p. 85. Memorabilia Tigurina nova edit. p. 257 & 258. Actes de la Chancellerie de Schaffhausen. Décompte des Ligues de Suisse en 1639. Haffner, Chr. Allem. de Soleure, Part. II. p. 291. Rahn, Hist. de Suisse, pag. 956-957. Journal manuscrit du Cardinal de la Valette, à la Bibliothèque du Roy. Mercure François, Tom. XXI, p. 37 & 38. Paris*

Ambassadeur de Sa Majesté, demanda une levée de douze mille hommes dans une Diète du Corps Helvétique assemblée à Soleure les 6 & 7 d'Août. Les Cantons & leurs Alliés accorderent ce nombre de troupes. On en forma quatre régimens, chacun composé de trois mille hommes. Jean-Rodolphe d'Erlach de Berne, Seigneur de Champvent & de Riggisberg, fut établi Colonel d'un de ces régimens. Hirzel de Zurich en étoit Lieutenant-Colonel. Les Capitaines se nommoient Jean Grebel, & son frere Jean-Henri Grebel, & Jean-Jacques de Schoënau du même Canton, Antoine d'Erlach, Nicolas de Diesbach, Jean Sturler & Jean Steiger de Berne. Le second régiment eut pour Colonel Jodoc Bircher, Advoyer de Lucerne, & pour Capitaines Nicolas Bircher, & Jost Pfiffer du même Canton, Romain & Walter Troger, Jean Stricker, Jean-Jacques Schmid, & Jean-Bernard Schmid du Canton d'Ury, Sebastien de Reding, Micher Schorno, Jean-Caspar Ceberg & Gilles Auff-der-Maur du Canton de Schweitz, Jacques Wirtz du Canton d'Underwalden, & Jean Speck de Zug.

---

1639. in-8°. *Gazette de France* 1635. pag. 492.  
Paris in-4°.

Le troisième régiment fut confié à François d'Affry de Fribourg, Gouverneur de Neuchâtel, le même qui avoit déjà levé un régiment en 1630. Les Capitaines de ce corps se nommoient Beat-Jacques Knopfflin, & Wolfgang Schmid de Zug, Nicolas de Praromann, Pierre Fegelin, Nicolas de Diesbach, Beat-Jacques & Jossé Python, Petermann & Roch de Diesbach, tous de Fribourg, & Bilstein du Canton d'Appenzell. Le quatrième régiment avoit pour Colonel Jacques d'Estavayé-Molondin de Soleure, & pour Capitaines Louis Buffly, N. Hefly & Jacques Marti du Canton de Glaris, Henri & Ours Grimm, Pierre Sury, ancien Baillif de Dornach, Benoît Hugi, Jean-Jacques Brunner, Jean-Jacques Aregger & Jean-Jacques Graff, tous de Soleure, Jean-George de Mandac & Jean-Louis (a) Ziegler de Schaffhausen.

Les quatre régimens que nous venons de nommer s'avancerent en France à la fin d'Août. Les régimens d'Erlach & de Molondin servirent en Lorraine. Lorsque

---

(a) Ziegler mourut en 1639. N. Tschudi de Glaris composa une compagnie des débris de la demie compagnie qui avoit appartenu à ce Capitaine, & qui avoit été couplée avec celle de Mandac. *Actes de la Chancellerie de Schaffhausen.*

Galas, Général de l'Empereur, se dispo-  
soit à pénétrer de ce côté en France, le  
régiment de Molondin qui étoit campé  
entre Vic & Moyenvic, & qui faisoit  
partie de l'armée du Cardinal de la Va-  
lette, empêcha par sa contenance l'ennemi  
de poursuivre son projet. Les six mille  
autres Suisses qui formoient les régimens  
de Bircher & d'Affry, furent envoyés en  
Picardie. Ils servirent à Abbeville, à Guise,  
& en l'armée du Maréchal de Châtillon.

L'année 1636 fournit aux troupes Sui-  
ses de nouvelles occasions de se signaler  
au service de la France. Le régiment (a) de  
Molondin, conduit par son Colonel, se  
distingua en Octobre à la prise de Ma-  
range sur les Espagnols. Ce bourg est si-  
tué entre Metz & Thionville. Le Colonel  
Bircher servit en Août avec son régiment  
dans la Picardie, & se trouva à plusieurs  
sièges.

Le 18 (b) Avril le Duc de Rohan fit  
une irruption dans le Milanez, & battit

(a) *Gazette de France* 1636. pag. 644. Paris  
in-4°.

(b) *Gazette de France* 1636. pag. 253-256.  
Paris in-4°. Scipion Duplex, *continuations*  
*de l'Histoire de Louis XIII*, pag. 60. Paris 1652  
in-fol.

sur le Mont Francesco le Colonel Guasco qui commandoit les Espagnols. Le Colonel Ulyffe de Salis, & trois cens hommes de son régiment, deux cens autres de celui de Molina, conduits par le Lieutenant-Colonel de Rosenrol, Jean-Baptiste de Molina, Major de ce régiment, & Stampa, l'un des Capitaines de ce corps, se distinguèrent dans cette journée. Les Mémoires (a) de Montglat rapportent que le Colonel Salis attaqua les Espagnols dans les retranchemens de Pradella & d'Albonig, & qu'il les défit & les chassa.

Le Roi (b) avoit donné ordre au Duc de Rohan de tenter quelque accommodement entre les trois Lignes Grises & les peuples de la Valteline & des deux Comtes de Bormio & de Chiavenne. Le Duc negocia avec tant d'adresse, qu'il y eut un traité fait & signé par l'un & l'autre parti; en sorte qu'il ne manquoit plus que la ratification du Roi pour remettre les Grisons en possession de ce pays. Cependant le Duc de Savoye qui vouloit rentrer dans le Milanez, désira que le Duc de Rohan fît une puissante di-

---

(a) Tom. I. p. 149. Amsterdam 1728. in-12.

(b) Histoire du Duc de Rohan, p. 147 & suiv.  
Rahn, Hist. de Suisse, p. 961 & suiv.

version du côté de Côme. Le Duc en ayant reçu l'ordre du Roi, força des passages de montagnes qui paroissoient inaccessibleles, prit les barques des ennemis sur le Lac de Côme, & passa jusqu'au port de Lecco. Il répandit la terreur si avant dans le Milanez, que les forces de ce Duché se rassemblèrent toutes pour s'opposer à ses desseins. Comme le Duc de Savoye ne s'avança pas pour recevoir le Duc de Rohan, ce délai obligea les François de rentrer dans la Valteline. Les victoires de Luvino, de Mazze & de Morbegno avoient aussi consterné le Tirol. L'épouvante augmenta depuis que le Duc eut rasé les forts de Bormio & de Sainte-Marie.

Au milieu de ces succès, le Duc de Rohan fut attaqué à Sondrio le 10 Août 1636, d'une dangereuse maladie. Une léthargie dans laquelle il tomba, l'empêcha de continuer ses progrès. Tout le monde le crut mort. Si son armée marqua la plus vive douleur en apprenant son état, les Imperiaux & les Espagnols en témoignèrent la plus grande joye. Ils firent tirer le canon & des feux d'artifice dans tout le Milanez. Ils s'imaginoient que leurs desseins alloient enfin réussir par la mort d'un homme qui les ruinoit tous. Les

Grisons, après avoir passé dix-sept ans entre l'espérance & le désespoir, s'étoient promis de rentrer en possession de la Val-teline, depuis la conclusion du traité que le Duc de Rohan avoit arrêté avec eux à Chiavenna; mais au lieu de la ratification de ce traité, ils reçurent des modifications qui leur firent juger qu'ils étoient éloignés plus que jamais de jouir du fruit de leurs espérances. Pour comble de malheur, les Colonels & les Capitaines de cette Nation qui étoient au service du Roi, étant créanciers de Sa Majesté d'un million de livres, se trouverent par ces modifications presque privés de l'espérance qu'ils avoient eue d'en être payés. François Lafnier, (a) Ambassadeur du Roi près des Ligues Grises, depuis Février 1636, usa d'ailleurs de manieres si dures envers un peuple libre, qu'il révolta tous les esprits. On prétend qu'il avoit reçu des instructions du Cardinal de Richelieu pour diminuer le credit du Duc de Rohan. Les qualités supérieures de ce Général excitoient la jalousie du Ministre, & Richelieu ne l'avoit fait commander

---

(a) Il étoit auparavant Maître des Requestes. Voyez *Mercuré François*, Tom. XX. pag. 792 & suiv. Paris 1637. in-8°.

dans la Valteline, que parce qu'il ne devoit point qu'il n'y reçût des échecs considérables. Quoi qu'il en soit, nous rapporterons les paroles du Maréchal de Bassompierre sur la sortie des troupes Françaises de la Valteline. Si on les compare avec l'Apologie (a) que le Duc de Rohan écrivit sur sa conduite dans ce moment critique, on pourra avoir une véritable idée des motifs qui occasionnerent un aussi singulier événement.

Il arriva (b) le mesme mois (d'Avril 1637) deux affaires importantes, l'une fort préjudiciable à la France, l'autre à sa perpétuelle gloire & réputation. La première fut la retraite de nos troupes des Grisons, pour ne dire qu'elles en furent chassées, dont les commencemens estoient venus, sur ce que le Roy ayant envoyé l'année 1632 M. de Rohan avec une petite armée, au secours des Grisons, auxquels les Espagnols troubloient la souveraineté de la Valteline, où il réussit si heureusement, qu'il les en chassa premierement, & puis ensuite la deffendit contre eux, lorsqu'ils firent dessein de la reconquerir, & puis songea de s'y establir par des forts qu'il y fit con-

(a) Preuve XVIII.

(b) Journal de Bassompierre, Tom. II. p. 725.  
720. Cologne 1665. in-12.

struire, & ensuite dans les avenues des Grisons, au Steig & au pont du Rhin; lesquels il fit garder par les troupes qu'il avoit amenées, & avec des Zurichganes (a), qu'il leva pour le Roy; assurant neantmoins les Grisons que ce qu'il faisoit estoit pour leur assurer la Valteline, & que pour les forts du Steig & du Rhin, ce n'estoit à autre intention, que pour empêcher les ennemis d'entrer en leur pays, auquel le Roy son maistre ne prétendoit autre chose, que la gloire de l'avoir conservé contre ceux qui le vouloient envahir. Ce que les Grisons creurent ou feignirent de croire pour quelque temps; mais voyant que Monsieur de Rohan s'y établissoit, & ne faisoit point d'estat d'en sortir, ils commencèrent à murmurer, disans, qu'il n'y avoit plus rien à craindre, & qu si le Roy les vouloit remettre dans la Valteline, en leur assignant les forts qu'il y avoit, ils les sçauroient bien garder eux-mêmes, comme aussi empêcher que leurs ennemis entrassent par le Rhin ou le Steig, sans que les troupes Françoises y demeurassent perpétuellement, & qu'ils demandoient que le Roy, suivant sa promesse, leur ayant restitué leur pays, leur en laissast la li-

---

(a) Régiment de Schmid de Zurich. Voyez Aubery, *Mém. sur l'Hist. du Cardinal de Richelieu*, Tom. II. p. 114 & 116. Paris 1660. in-fol.

bre & entiere jouissance. M. de Rohan jugea bien qu'ils avoient raison ; mais n'ayant point d'ordre alors de la leur faire, s'avisa d'une ruse, qui depuis, fut cause de sa ruine. Il leur respondi donc, que le Roy n'avoit aucun dessein ny intention de s'approprier aucunes de leur terres, mais que ce n'estoit pas sans crainte que les ennemis n'y eussent leur visée, & que rien ne les retardoit d'en entreprendre l'exécution, que l'impossibilité qu'ils y rencontroient, par la puissante opposition des armées de Sa Majesté, desquelles ils attendoient la retraicte pour parvenir à leurs fins ; & que la perte des Grisons estant conjointe à son notable intérêt, il ne pouvoit aucunement consentir de mettre les choses à l'abandon pendant la guerre, mais bien faire voir aux Grisons la candeur de son ame & la sincérité de ses intentions, en mettant dans ses forts les Grisons mesmes pour les garder ; qu'à cet effet il feroit lever quatre ou six régimens de mille hommes chacun de leurs compatriotes, tant pour s'en servir, s'il estoit attaqué par les Espagnols, que pour leur confier une partie de ces forts, jusques à ce que les choses pussent estre en estat de ne rien appréhender. Cette proposition contenta les Grisons, & M. de Rohan creut que ce luy estoit un plus grand affermissement, parce qu'il choisit les plus affidés des Grisons au service du Roy.

*tant aux charges de Colonels que de Capitaines, lesquels il engageoit davantage par ce nouveau bienfait, & qu'il ne les establirait point es lieux les plus importants, s'il ne vouloit : ce qui luy réussit pour lors ; mais comme cette levée requeroit pour sa subsistance & sa solde, une grande somme d'argent, outre celle que le Roy employoit à l'entretien des autres forces qu'il avoit audit pays, & qu'en ce mesme temps le Roy faisoit de prodigieuses dépenses en plusieurs autres endroits, les payemens n'en furent pas si ajustez & si certains qu'il eust esté à désirer ; de sorte que ceux qui estoient mis sur pied à dessein de faire taire les autres, furent ceux qui, avec le temps, crièrent le plus haut, & qui donnerent le plus de peine à M. de Rohan. Les années cependant escouloient, & les Grisons estoient opprimez de nos troupes & mal payez de leurs gages ; ce qui leur causoit beaucoup de fascherie & de mescontentement, & qui fit réveiller les partisans des Espagnols qui commencerent à semer sous main divers discours au désavantage de la France, pour esmouvoir leurs compatriotes, leur faisant remarquer le long séjour des armées Françaises dans leurs pays : les forts qui les tenoient comme en servitude, les mauvaises payes de leurs régimens, & finalement qu'ils estoient en pire estat, que lorsque les Espagnols occu-*

poient la *Valteline*, puisque les pays Grisons estoient aussi soumis aux armes Françoises que le reste, par la construction des forts de *Steig* & du *Rhin*, & que ce seroit le meilleur, s'ils pouvoient vivre libres & jouissans de tous leur pays en une bonne neutralité, ce qu'ils s'assureroient que les Espagnols feroient de leur costé, si les François en vouloient faire de mesme.

Cette proposition fut approuvée de tous les Grisons, & les partisans Espagnols eurent permission d'en faire la tentative vers les Espagnols. *M. de Rohan* ne tarda gueres à estre adverty de cette pratique, n'y d'en donner advis au Roy, auquel il manda que le seul moyen de l'empescher estoit d'envoyer de l'argent, tant pour le payement de ce qui estoit deub à ces régimens de Grisons qu'il avoit levés, que pour leur subsistance à l'avenir; moyennant quoi il promettrait de contenir les Grisons, & de rebarrer les ennemis. Le Roy avoit envoyé quelques jours auparavant le sieur *Lasnier*, Ambassadeur ordinaire aux Lignes, auquel il avoit donné l'intendance de de la justice & des finances en l'armée de *M. de Rohan*; & sur l'avis qu'il reçut dudit Duc, il fit acheminer une voiclure de soixante & dix mille escus aux Grisons; mais dès qu'elle fut arrivée, estant survenue une grande maladie audit Duc en la *Valteline*,

les mesmes factionnaires d'Espagne, ayans rehaussé leurs brigues, & mesme gagné quelques-uns des six Colonnels qui commandoient les régimens que le Roy avoit levés aux Grisons, ils eurent la puissance d'envoyer des Députés des Liges aux Milanois pour traiter; ce qu'ayant obligé M. de Rohan, dans l'extrémité de sa maladie, d'envoyer le sieur Lasnier qui estoit pour lors près de luy à Coyre, pour réprimer ses Colonnels desbaichés, & fortifier la faction Françoisise, ledit Lasnier parla aux Colonnels plus aigrement qu'il ne devoit, les menaçant de les chastier, & de leur faire & parfaire leur procès, & mesme avec des injures; ce qui acheva de décréditer le party, & de jeter les affectionnés de la France dans le desespoir. La voicture estant cependant arrivée, & le Duc de Rohan query, s'estant acheminé à Coyre, il creut estre expédient pour le service du Roy d'improver les violentes actions de Lasnier: c'est pourquoy il luy fit quelques réprimandes devant les mesmes Colonnels, lesquelles ne pouvant souffrir, il y respondit, en sorte qu'il se mit tout à fait mal avec ledit sieur de Rohan, qui ayant donné quelques ordonnances aux Colonnels pour y recevoir de l'argent, Lasnier ne le voulut distribuer, dont le Duc de Rohan se sentant offensé, envoya enlever la voicture de chez Lasnier, & fit payer les

Colonnels; & Lasnier qui prévoyoit l'orage, qui depuis est advenu, fut bien aise de prendre le subject de mescontentement pour s'en retourner. Un jour M. de Rohan estant sorti de Coyre pour aller au fort de France, les Grisons prindrent les armes, & vindrent au devant de luy comme il s'en revenoit; ce qui l'ayant fait rebrousser dans ledit fort qui n'estoit gueres muny de vivres, & les Zurichganes, qui estoient les plus forts dedans, peu résolus de se deffendre: voyant aussi toutes les Lignes en armes, les Imperiaux & Espagnols sur leurs frontieres pour les secourir, le peu d'assistance qu'il pouvoit esperer, tant des François que de leurs Alliez, il fit un traité avec les Grisons de sortir de la Valteline & de leurs autres terres, pourveu que l'on assourast le retour aux gens de guerre François qui estoient dans leurs pays. Si la perte de la Valteline & des Grisons fut préjudiciable à la France, celle des Isles de S. Honorat & de Sainte Margueritte, que les Espagnols laisserent reconquerir aux François, leur sera une gloire immortelle.

Tel est le récit que le Maréchal de Bassompierre fait de l'événement qui obligea les troupes Françaises de sortir de la Valteline. Le Duc de Rohan, forcé par les circonstances du tems, conclut le

4, 2 HISTOIRE MILITAIRE  
traité (a) suivant le 26 Mars 1637. Il  
portoit que les trois Ligues Grises avoient  
réfervé le Roi de France dans l'accom-  
modement qu'elles venoient d'arrêter  
avec les Princes leurs voisins. Elles déclai-  
rerent qu'elles auroient toujours de la  
reconnoiffance pour les services impor-  
tans que Sa Majesté leur avoit rendus  
dans leurs pays. Le Duc de Rohan s'en-  
gageoit à retirer les troupes du Roi de  
toutes les terres qui appartiennent aux  
Grifons & à leurs fujets, je veux dire de  
la Valteline & des Comtés de Chiavenne  
& de Bormio, à commencer le 20 Avril  
de cette année, en forte que toutes ces trou-  
pes auroient évacué lefdits pays avant  
le 5 de Mai. Le fort du Rhin sera remis le  
27 de Mars au Colonel Schmid de Zurich,  
lequel s'obligera en son nom & en celui  
de son régiment de le livrer aux Grifons  
le 5 de Mai prochain. Les foldats qui gar-  
dent présentement ce fort, & qui ne font  
pas du régiment de Schmid, en sortiront  
le 28 de Mars avec leurs armes, pour se  
retirer sur la frontiere. Le Duc de Rohan  
promettoit de remettre aux Grifons avant  
le 5 de Mai la Valteline & les deux Com-

---

(a) Leonard, Traités de paix, Tom. IV.

tés de Chiavenne & de Bormio, avec les forts de Mantello, Riva, Grosso & tous les autres lieux retranchés qui défendent ces contrées. Aussi-tôt après la signature du présent traité, on remettra aux Grisons les deux Châteaux de Sondrio & Tirano. Le Colonel Ulyffe de Salis continuera à garder entre ses mains le Château de Chiavenne. Il sera permis aux troupes Françaises de se retirer par tel endroit de la Suisse qu'elles le jugeront à propos, sans qu'on puisse leur faire la moindre peine.

Les (a) Imperiaux avoient fait avancer six mille hommes de pied à Feldkirch, & les Espagnols tenoient une armée prête à entrer dans la Valteline. La proximité de ces troupes avoit hâté la résolution que les trois Ligues Grises prirent le 18 Mars, d'écouter les propositions de ceux qui avoient été jusqu'alors leurs plus cruels ennemis. Les Imperiaux & les Allemands ne vouloient pas que le Roi eût la gloire d'avoir restitué les deux Comtés & la Valteline. Ils aimèrent mieux, au préjudice des Valtelins & de la Religion-Catholique, montrer qu'ils contribuoient au rétablissement des Grisons, afin d'engager

---

(a) Hist. de Henri Duc de Rohan, p. 157-162.

la France à rompre avec les Grisons, pour disposer ensuite de ces derniers selon leur volonté. Le Duc de Rohan finit son Apologie (a) d'une manière fort judicieuse. *Quant aux Grisons, dit-il, s'ils se trouvent bien de leur nouveau traité, ils en ont l'obligation entière au Roy. S'ils s'en trouvent mal, ils ne s'en doivent prendre qu'à eux-mêmes.*

Depuis la signature du traité, le Duc de Rohan étoit resté en ôtage à Coire jusqu'à l'entière exécution de tout l'accord. Il présupposoit que, si pendant ce tems le Roi désapprouvoit ce traité, il pourroit faire passer par les terres de Venise un des Généraux qu'il avoit en Italie pour commander dans la Valteline, & recommencer la guerre, & qu'ainsi rien ne courroit danger que la personne qui demeureroit pendant cette tempête exposée à la merci des Grisons. Si au contraire la Cour agréoit le traité, c'étoit un grand avantage d'avoir fait avec quelque sorte de

---

(a) On trouve dans le second Tome des Mémoires du Duc de Rohan, pag. 198-210. Discours XII. edit. Paris sur l'imprimé à Leyde 1661. in-12. Un Mémoire qui résume les principales raisons de cette Apologie. Ce Mémoire est intitulé : *Manifeste du Duc de Rohan sur les dernières occurrences arrivées au pays des Grisons & Valteline.*

bienfiance, ce qu'il auroit fallu faire honteusement. Pendant le tems stipulé pour l'exécution du traité, les Grisons se persuaderent qu'il n'avoit pas été conclu sans quelque mystere. Les Espagnols mettoient tout en usage pour fomenteur leurs soupçons. Ils leur faisoient entendre que le Duc ne manqueroit jamais de se sauver. Ils demandoient qu'on le leur livrât, & ils en témoignoient tant de passion, qu'ils promirent la démolition du fort de Fuentes, si on leur remettoit ce Général; mais les Grisons ne voulurent jamais consentir à leurs propositions. Ils promirent seulement, que pour détourner toutes les pratiques qu'il pourroit mener, ils le garderoient comme prisonnier de guerre, & lui ôteroient toute sorte de communication. Enfin le terme étant expiré, sans qu'il fût venu de France aucun ordre qui pût rétablir les affaires en ce pays, les troupes du Roi en sortirent le 5 Mai 1637, & les forts furent consignés aux Grisons. On mit le Duc en liberté. Les Principaux de la République l'accompagnèrent jusques sur la frontiere. Ils témoignèrent en lui disant adieu, les obligations qu'ils lui avoient, qu'ils en conserveroient toujours la mémoire, & que les exploits qu'il avoit fait pour eux étoient si grands & si ex-

traordinaires, que quand ils lui dresseroient autant de statues qu'il y avoit de rochers en leurs montagnes, ils ne feroient pas encore assez paroître leur reconnoissance à la postérité.

La démarche du Duc de Rohan fut mal reçue en France, & particulièrement à la Cour; mais ceux qui connoissoient les véritables motifs de sa conduite, lui donnoient de grandes louanges. Le Duc conduisit son armée par la Suisse au pays de Gex. Il y arriva le 18 Juin; & après avoir remis le commandement des troupes au Comte de Guebriant qui en étoit Maréchal de Camp, il s'en alla à Genève pour attendre les ordres du Roi. Nous ne rapporterons (a) pas tous les chagrins que ce grand homme essuya dans sa disgrâce. Il les supporta avec une constance héroïque, & mourut comblé de gloire le 13 Avril 1638, des blessures qu'il avoit

---

(a) *Hist. universelle de nostre temps par Renaudot, Tom. II. pag. 41-45. Paris 1651. in-8°. Hist. de Henry, Duc de Rohan, p. 169-191. La Guille, Hist. d'Alsace, Liv. XIII. pag. 139-140. Théatr. Europ. Part. III. pag. 856. Rahn, Hist. Allem. de Suisse, p. 968. Spon, Hist. de Genève, Tom. I. p. 503-506. Le Duc de Rohan, de l'intérêt des Princes & Estats de la Chrestienté, Préface, p. 64-99. Paris 1658. in-12.*

reçu le 28 Février à la journée de Rhin-  
felden. Sa mort arriva dans l'Abbaye de  
Kœnigsfelden, Bailliage du Canton de  
Berne. Son corps fut enterré le 27 Mai  
suivant à Genève dans l'Eglise de S. Pierre,  
où on lui éleva un superbe Mausolée (a).  
Les (b) Vénitiens reçurent avec recon-  
noissance le don que le Duc de Rohan  
leur fit en mourant, des armes qu'il avoit  
coutume de porter. Quoique nous ayons  
fait ailleurs (c) l'éloge de ce Général,  
nous ne pouvons taire celui que le Comte  
Gualdo (d) en a laissé. *Henry de Rohan,*  
*Prince, Duc & Pair de France,* dit cet  
Historien Italien, *avoit appris sous Henry*  
*le Grand le métier de la guerre, où il avoit*  
*une grande habileté. Une extrême dou-*  
*ceur formoit son caractère. Ses manieres*  
*étoient si affables & si gracieuses, qu'elles*

(a) Spon, *Hist. de Genève*, Tom. II. p. 365 &  
367. Toniola, *monum Appendix* p. 6. Bas-  
leæ 1641. in-4°. Le portrait du Duc de Rohan  
est gravé dans l'ouvrage intitulé : LES TRIOM-  
PHES DE LOUIS LE JUSTE XIII par le P. Nico-  
lai p. 139. Paris 1649. in-fol.

(b) *Abrégé Chronol. de l'Hist. de France* par  
M. le Président Henault, p. 439. Paris 1749.  
in-4°. f. 3.

(c) Voyez Tom. I. p. 113.

(d) Liv. XIV. p. 487.

charmoient tous ceux qui l'approchoient : il joignit à ces qualités beaucoup de pénétration d'esprit, de prudence dans sa conduite, & de sagesse dans ses conseils. On ne remarquoit dans lui ni ambition ni hauteur, ni même aucun défaut qu'on pût lui reprocher. Il répandoit avec générosité, & ne sçavoit ce que c'étoit que de ménager sa bourse. Vertu si nécessaire dans un grand Capitaine, parce que, disoit-il, la gloire & l'amour du bien public ne campent jamais où l'intérêt particulier commande. Le même Auteur ajoute divers autres traits qui font sentir le mérite de ce grand Capitaine. Le Duc de Rohan laissa plusieurs ouvrages où l'on voit à la fois la grande pénétration de son esprit, ses talens éminens dans l'art militaire, & la vaste étude qu'il avoit faite des intérêts de chaque Etat de l'Europe. Nous transcrirons le tableau qu'il composa de la Suisse. Le Lecteur en le lisant se rappellera le tems où ce morceau fut écrit, & en reconnoîtra facilement les endroits qui demandent quelque critique.

*Des deux (a) costez de l'Allemagne, à*

---

(a) Rohan, de l'intérêt des Princes & Estats de la Chrestienté, Discours VI. p. 124-125. Paris 1658. in-12. Mercure François, Tom. XX. p. 63-65. Paris 1637. in-8°.

L'entrée de cette vaste Province, se sont formées deux Républiques formidables entre les autres Puissances de la Chrestienté, & pour la valeur de leurs peuples, & pour la forme de leur situation; de sorte qu'à bon droit on les pourroit appeller les deux bras d'Allemagne.

Le droit est la Suisse, le gauche est le Pays-bas-Uny: l'un est entre les rochers & les précipices: l'autre est entre les mers & les marées: l'un domine les Alpes, & l'autre l'Océan. Le naturel des Peuples de l'un & de l'autre est si conforme à la nature du pays qu'ils habitent, que les Suisses semblent faits pour la montagne, & les montagnes pour les Suisses: la mer pour les Hollandois, & les Hollandois pour la mer: en Suisse chaque Canton, ès Pays-bas chaque Province est une République. Les Suisses vendent la liberté de leurs corps aux autres, & gardent pour eux celle du pays. Les Hollandois gardent leur liberté toute entiere. La longue paix a enrichi ceux-là, ceux-cy florissent par la continuation de la guerre: l'intérêt des Suisses est la paix, & les Hollandois doivent avoir pour maxime assurée, d'estre tousjours en armes. Ces deux Républiques ne peuvent pour leur subsistance s'allier mieux qu'avec la France, qui, pour contrecarrer l'Espagne, enrichit les Suisses par son argent, & soutient les Hollandois par son conseil & par ses armes.

460 HISTOIRE MILITAIRE  
*deux Puissances ne se doivent jamais desunir  
entre-elles, ny par jalousie ny par Religion,  
ce sont les seules maladies qui leur peuvent  
causer la mort.*

Le (a) régiment de Schmid revint à Zurich, après que les François eurent quitté le pays des Grisons. Le régiment de Greder avoit été licencié en Avril de cette année. Les trois Ligues Grises contractèrent un traité, connu sous le nom de Capitulat, avec le Roi d'Espagne, comme Duc de Milan. Plusieurs Sénateurs de cette République, entr'autres, le Colonel Jean-Pierre Guler, avoient fait d'inutiles efforts pour empêcher cette convention. Le Peuple, gagné par les émissaires d'Espagne, n'écouta aucune représentation, & le Capitulat fut solennellement juré à Milan le 3 Septembre 1639. Les Grisons renouvelèrent aussi en 1642 la Ligue Héritaire qu'ils avoient avec la Maison d'Autriche. Telle fut la fin des troubles de la Valteline.

---

(a) *Memorabilia Tigurina nova editionis*, p. 258. Rahn, *Hist. Allem. de Suisse*, pag. 970-971. *Acte vidimé de 1637, concernant le Régiment de Greder, dans les archives des Gardes Suisses, lettre C. Leu, notes sur Simler, p. 298. Gazette de France 1639. p. 302. Paris in-4°.*

Le Roi (a) avoit licencié au commencement de 1637 les régimens d'Erlach, de Bircher & d'Affry. Sa Majesté conserva à son service le régiment de Molondin, & l'augmenta de plusieurs compagnies qu'on tira des trois régimens réformés. Un acte (b) du 4 Janvier de cette année nous apprend que le régiment de Molondin étoit alors composé de treize compagnies de deux cens hommes chacune. On voit par un autre acte (c) du même jour que la compagnie de Jost Pfiffer de Lucerne passa du régiment de Bircher dans celui de Molondin. Six compagnies de ce dernier régiment servirent en Juillet au siège de Landrecie, en Août à celui d'Ivoy, & en Octobre à celui de Danvilliers. C'étoient les compagnies du Colonel de Molondin, de Grebel de Zurich, de Wagner de Berne, de Hefsy de Glaris, d'Ours Grimm de Soleure, & de Ziegler de Schaffhausen. Le siège de Saint-Omer entrepris à la fin de Mai 1638, &

---

(a) *Gazette de France* 1637. pag. 362. Paris in-4°. *Haffner, Chr. Allem. de Soleure, Part. II.* p. 292-294. *Du Bouchet, Preuves de l'Hist. de la Maison de Coligny*, p. 799, 887, 890 & 1005. Paris 1662. in-fol. fig.

(b) *Preuve XIX.*

(c) *Preuve XX.*

celui de Renti formé par le Roi en Août de cette année, donnerent de nouvelles occasions au régiment de Molondin pour continuer à prouver son zèle. On y vit servir les Capitaines Grebel de Zurich, Wagner de Berne, Jost Pfiffer de Lucerne, Nicolas Bircher du même Canton, Troger d'Ury, Gilles Auff-der-Maur de Schweitz, Beat-Jacques Knopfflin de Zug, Tschudi & Hefsy de Glaris, Maillard de Fribourg, Grimm de Soleure, Ziegler de Schaffhausen, & Jacques Guy de Neuchâtel.

Comme la guerre que le Roi continuoit contre la Maison d'Autriche exigeoit des armées considérables, ce Prince ordonna à Meliand, son Ambassadeur, de demander six mille hommes aux Cantons. Sa Majesté augmenta son régiment des Gardes Suisses de (a) huit compagnies. Meliand (b) obtint au commence-

---

(a) Preuve XXI.

(b) *Mém. msc. du Colonel Wolfgang Greder à Pan 1639. Actes de la Chancellerie de Schaffhausen. Rahn, Hist. Allem. de Suisse, p. 970, Décompte des Liges Suisses en 1639. Gabriel Walser, Chr. Allem. du Canton d'Appenzell, p. 607. S. Gall 1740. in-8°. Hassner, Chr. Allem. de Soleure, Part II. pag. 294 & 295. Gazette de France 1639. p. 170. Paris in-4°. Aubery, Mém.*

ment de Janvier 1639 une levée de deux régimens. L'un de ces corps avoit pour Colonel Jean-François de Watteville, de Berne, & l'autre Wolffgang Greder, de Soleure, qui avoit été précédemment Colonel d'un régiment Suisse dans la Valte-line. Les Cantons accorderent encore sept nouvelles compagnies pour augmenter le régiment de Molondin. Voici les noms des neuf compagnies qui formoient celui de Watteville; sçavoir, la compagnie Colonelle, de Berne, Albert de Watteville, Rychener, Jean-Rodolphe Willading, & Vincent Sturler, du même Canton, Jean Conrad Nukom, de Schaffhausen, Barthelemi Keller, & Conrad Scheuff, du Canton d'Appenzell-Réformé, & Jonas Hory, Maire de Neuchâtel. Le régiment de Greder étoit aussi composé de neuf compagnies; sçavoir, la Colonelle, de Soleure, Nicolas de Diesbach, Seigneur de Tornî, Jost Brunisholtz, le Boursier Heinricher, & Jean-Henri Wild, Pierre Reiff (a) & N. Lentzburger, tous de Fri-

---

*pour l'Hist. du Cardinal de Richelieu, Tom. II. pag. 289, 316, 335, 376, 635 & 703. Paris 1660. in-fol. Du Bouchet, Preuves de l'Hist. de la Maison de Coligny, p. 887, 890, 1005, 1006, 1009 & 1016. Paris 1662. in-fol.*

(a) Ces deux Capitaines cédèrent leur com-

464 HISTOIRE MILITAIRE  
bourg, Jean-Ulric Sury, & Antoine de Wallier, Louis Kreutzer, & Jean Schwaller, de Soleure, Jean-Guillaume de Steinbrugg, du même Canton, & Henri Thellung, de Bienne, & la compagnie entière de Neuchâtel commandée par Petermann de Wallier, Capitaine de Vaux-Travers. Les sept compagnies d'augmentation pour le régiment de Molondin avoient pour Capitaines, Jean-Henri Burckly, du Canton de Zurich, Christophe Hirzel, & Martin Lauffer, du même Canton, Daniel Muller, & Leon Curion, de Bâle, Philippe d'Estavayé, Seigneur d'Aumont, & Ours d'Estavayé, Seigneur de Lully, de Fribourg, Petermann Preux, Jean de Monthey, & François de Courten, du Vallais, & Pierre Guy, de Neuchâtel.

Telle étoit la distribution de la levée que Meliand obtint du Corps Helvétique. Don Diego de Saavedra, Ambassadeur extraordinaire d'Espagne, n'ayant pas pû parer ce coup, imagina une demande qui devoit le contrebalancer. Il sollicita les Cantons assemblés en Mars de cette année à Baden, d'accorder une pareille levée de troupes, pour

---

pagne à N. Reiff & N. de Ligertz ou Glersse du même Canton.

assurer la neutralité de la Comté de Bourgogne; mais comme la plûpart des Cantons ne croyoient (a) point être obligés par la Ligue Héréditaire de Bourgogne à un secours de troupes actuel, ils ne firent aucune réponse définitive à la proposition de l'Ambassadeur.

Les Mémoires manuscrits du Colonel Wolffgang Greder, nous apprennent la marche des deux régimens de Watteville & de Greder en France. Ce Journal rapporte que les drapeaux des compagnies Soleuriennes furent bénis par le Prévôt du Chapitre de Saint Ours, que chaque Capitaine avoit fait peindre son Patron ou une sentence dans son drapeau, & que le Colonel Greder fit peindre dans le sien un coq qui tenoit avec ses ergots un lion effrayé, avec ces mots, *Cristatus purpureo fortissimorum terror*, pour faire allusion au Roi, qui, par les conseils du Cardinal de Richelieu, étoit devenu la

---

(a) Nous avons vû parmi les msc. de la Bibliothèque de M. de Milsonneau N<sup>o</sup> 12088. in-fol. p. 778-781, une Déclaration daté du 22 Juin 1635, par laquelle le Canton d'Ury n'entendoit point assister ni défendre le Comté de Bourgogne & la Maison de Bourgogne contre le Roi ou la Couronne de France.

terreur des plus grands Monarques, de même que le coq effraye le lion par son chant & par sa crête. Le régiment de Greder partit de Soleure le 11 Avril 1639. Le Baron d'Oysonville, Commissaire, étoit chargé de sa conduite, & Meliand d'Egligny, fils de l'Ambassadeur, veilloit à la police du régiment de Watteville. L'un & l'autre de ces corps devoient se rendre dans l'armée du Roi en Picardie. Voici la formule du serment traduite de l'Allemand, que le Chancelier de Soleure, Benoît Hugi, lut en présence du Banneret Jérôme de Wallier le jour du départ, au Colonel Greder & aux Capitaines de Soleure.

*Vous, Colonel & Capitaines, qui estes prests avec vos gens de guerre à entrer au service de Sa Majesté Très-Chrestienne, le Roy de France & de Navarre, & qui estes pour cet effet sur votre départ, vous presterez le mesme serment que vous avez presté à la Ville, d'avancer le bien & utilité de vostre Patrie, d'éloigner & de destourner tout ce qui pourroit lui nuire, de servir exactement & fidèlement le Roy, suivant l'alliance qui a esté conclue entre Sa Majesté & le louable Corps Helvétique, sans jamais s'en écarter; & en cas qu'on exigeât de vous quelque desmarche estrangere à cette alliance, vous en informerez*

*sans delai vos Souverains Seigneurs, l'Advoyer & le Conseil de cette Ville, & vous attendrez leurs ordres. Au reste vous vous conduirez dans vos charges, tant envers vos soldats, qu'envers un chacun, de maniere que vostre conduite tende premierement à l'honneur de Dieu, & à la satisfaction de Sa Majesté Très-Chrestienne, & ensuite à la gloire de tout le louable Corps Helvétique; & à vostre réputation particuliere. Que le Tout-puissant veuille vous donner sa grace & sa bénédiction!*

Après la prestation du serment, le Colonel Greder demanda à ses Souverains qu'ils statuassent une punition exemplaire contre les soldats de son corps qui pourroient désertter. Le Sénat lui accorda sa demande. Le régiment se rendit par le Canton de Berne dans le Bailliage de Gex, où l'on avoit fixé la place d'assemblée. Le Canton de Fribourg écrivit à l'Ambassadeur du Roi, que ses compagnies ne serviroient pas hors des frontieres de la France. Le régiment de Watteville partit de Berne le 14 Avril, & vint aussi dans le pays de Gex. Les compagnies de Fribourg ayant joint le régiment de Greder, ce corps se mit en marche le 25 Avril. Le régiment de Watteville l'avoit précédé de quelques jours. Tous deux traverserent la

Bresse, la Bourgogne & la Champagne, & se rendirent, le premier dans la Picardie, & l'autre à Reims. Le 7 Juin Piccolomini défit le Marquis de Feuquieres qui assiégeoit Thionville. Le Maréchal de Châtillon rassembla les débris de cette armée, & le régiment de Greder eut ordre du Roi de partir de Reims le 15 de ce mois pour joindre ce Maréchal. Les quatre compagnies de Fribourg ne voulurent pas servir hors du Royaume. Ainsi il n'y eut que les compagnies de Soleure, de Bienne & de Neuchâtel qui passerent dans l'armée de Châtillon, & qui marcherent au secours de Mouson. Cette place étoit assiégée par Piccolomini. L'armée de Châtillon s'étant assemblée à Attigny en Champagne au nombre de douze mille hommes de pied, & de huit mille chevaux, obligea par son approche le Général Espagnol de lever le siège. Cet événement arriva le 20 Juin. Le Roi envoya les compagnies de Fribourg en garnison à Rocroi, & à Charleville. L'armée de Châtillon, dans laquelle le régiment de Greder continua à servir, s'avança le premier Juillet à Saint Quentin. Comme le Canton de Soleure n'avoit jamais puni les compagnies qui avoient servi hors de la France, le Colonel

Greder & les Capitaines du même Canton, crurent devoir imiter la conduite de leurs compatriotes. Le Maréchal de Châtillon informé de la reddition de Hefdin, retourna le 3 Juillet avec son armée à Riblemont, & vint le 14 à Château-Porcien. Pendant cette marche le Colonel Greder fut obligé de se rendre près du Roi à Marle, pour solliciter le payement de la solde qui avoit souffert des retards considérables. Lorsqu'il salua Sa Majesté, ce Prince se ressouvint de l'avoir vû seize ans auparavant Lieutenant dans la Compagnie de son frere au régiment des Gardes Suisses, & il lui dit qu'il n'avoit jamais vû de Suisse mieux porter les armes que lui, & se tournant vers des-Noyers qui l'avoit présenté, il ajouta : *Je me réjouissois toujours de le voir entrer en garde, & j'estois ravi de le voir si bien fait sous les armes.* Il le loua ensuite sur les services qu'il lui avoit rendus dans la Valte-line, & finit ainsi cet entretien : *De quoy je vous sçais bon gré, & suis très-satisfait des services que vous me rendez à présent. Mon Cousin de Châtillon mesme, en l'armée duquel vous servez, est très-content de vous, & ne s'en sçauroit assez louer.* Là dessus le Colonel lui présenta les Capitaines Steinbrugg, Petermann de Wallier, & Louis

470 HISTOIRE MILITAIRE  
Kreutzer. Le Roi leur fit aussi un accueil  
très-gracieux.

Greder & ses Capitaines ayant appris  
que l'armée alloit assiéger Ivoy dans le  
Luxembourg, quitterent le 23 Juillet la  
Cour. Ivoy fut investi le 29 de ce mois.  
On ouvrit la tranchée le même jour. Le  
régiment de Greder fut employé à ce  
siège qui dura jusqu'au 2 Août que la  
place capitula. Le régiment servit en Sep-  
tembre au camp de Consenroy. Celui de  
Watteville étoit resté en Picardie, & il  
avoit refusé de marcher hors des fron-  
tieres du Royaume, pour ne pas encou-  
rir l'indignation de son Souverain qui se  
croyoit obligé à cette réserve par la Li-  
gue Héréditaire d'Autriche, Les (a) régi-  
mens des Gardes Suisses & de Molondin,  
persuadés qu'on donnoit une explication  
trop étendue à ce traité, & autorisés par  
le consentement tacite de leurs Cantons  
respectifs, servirent dans l'Artois, & se  
trouverent aux sièges de Hesdin & d'Ivoy.  
Ils (b) furent employés avec le régiment

---

(a) *Mém. msc. du Colonel Wolfgang Greder à l'an 1679. Haffner, Chr. Allem. de Soleure, Part. II. p. 295.*

(b) *Haffner, ibid. pag. 295, 296 & 297. Preuves de l'Hist. de la Maison de Coligny par du*

de Watteville, l'année suivante, à celui d'Arras. Le régiment de Molondin servit en 1641 au siège de Bapaume. Son Colonel (a) le conduisit en 1642 du côté de Bourbourg en Flandre, & s'empara de plusieurs forts qui défendoient les canaux de cette Province maritime. Haffner (b), historien de ces tems, rapporte, que pendant le siège d'Aire, entrepris par les Espagnols en Octobre 1641, les Gardes Suisses & le régiment de Watteville, aiderent les François à prendre la Bassée, & que six compagnies de ce régiment Bernois, & six autres de celui de Molondin, furent mises en garnison dans cette place. Le Canton de Berne ne désapprouva point la conduite de son régiment qui avoit (c) servi en 1640 dans l'Artois. Jacques le Fevre de (d) Caumartin, Seigneur de Saint-Port, Maître des Requêtes, qui avoit succédé en 1640 à Meliand

*Bouhet, pag. 1023, 1026 & 1027. Paris 1662. in-fol. fig.*

(a) *Montglat, Mém. Tom. II, p. 11. Amsterd. 1728 in-12.*

(b) *Chr. Allem. de Soleure, Part II, p. 297.*

(c) *Mém. pour l'Hist. du Card. de Richelieu par Aubery, Tom. II, p. 519. Paris 1660. in-fol.*

(d) *Recès des Dietes de Baden 1640, 3 Mars 1641 & 1643.*

472 HISTOIRE MILITAIRE  
dans l'Ambassade de Suisse, avoit déclaré  
le 3 Mars 1641 à la Diète de Baden, que  
les régimens de la Nation ne seroient em-  
ployés que dans les pays où les troupes  
des Cantons avoient servi les Rois de  
France, & il avoit appuyé sa déclaration  
par un long Mémoire, où il marquoit les  
noms des Etats & Provinces, tant en Italie  
qu'en Flandre & ailleurs, où les Suisses  
avoient servi les Rois François I, Henri II,  
Charles IX, Henri III & Henri IV. Ce  
Ministre étoit fils de Louis le Fevre, mort  
en 1623 Garde des Sceaux de France,  
& qui avoit rempli en 1605 la dignité  
d'Ambassadeur près du Corps Helvétique.  
Il marcha sur les traces de son pere  
& sur celles de son prédécesseur pour con-  
cilier les esprits.

Les succès de la guerre entre la France  
& la Maison d'Autriche avoient été ba-  
lancés par des avantages & des revers al-  
ternatifs jusqu'en 1641. La France fit alors  
de nouveaux efforts pour décider entière-  
ment la victoire de son côté. Elle mit sur  
pied cinq armées puissantes qui devoient  
agir dans les Pays-Bas, dans le Duché de  
Luxembourg, le long de la Meuse, du  
côté du Roussillon, & sur les frontieres  
de l'Italie. Ce fut dans cette occasion que  
l'on vit réveiller dans les Cantons tout le

zèle que l'exemple de leurs ancêtres pouvoit leur inspirer. On y vit lever plusieurs régimens avec toute la célérité que le demandoient les besoins du Royaume. En un mot on ne se contenta pas d'entretenir le régiment des Gardes Suisses, & ceux de Molondin, de Watteville & de Greder; mais on accorda encore six mille hommes. Caumartin en fit la demande par ordre (a) du Roi, daté de Chantilli le 25 Octobre 1641. Les expressions dont Sa Majesté se servoit dans la lettre adressée aux Cantons, marquoient la plus grande estime pour la République en général, & pour les troupes Suisses en particulier. Le Canton de Soleure accorda la levée le 4 Décembre de cette année, & les autres Cantons montrèrent le même empressement à prouver leur zèle pour les intérêts du Roi leur Allié; & au lieu de six mille hommes, ils permirent qu'on levât trois régimens. Zurich (b) en accorda un sous

(a) Preuve XXII.

(b) *Memorabilia Tigurina nova edit.* p. 258.  
*Actes de la Chancellerie de Schaffhausen* Walser, Chr. Allem. du Canton d'Appenzell, pag. 609.  
*Haffner, Chr. Allem. de Soleure, Part. II.* p. 660.  
*Actes de la Chancellerie de Soleure du 4 Décembre 1641, & des 3 & 8 Février 1642. Lettres*

la conduite de Jean-Jacques Rahn, Capitaine aux Gardes Suisses. Ce régiment étoit composé de quatre compagnies de Zurich; sçavoir, la Colonelle, & celles de Jean-Jacques Hab, de Jean Henri Steiner, & de Jacques Jaekli. Jean-Guillaume Im-Thurn, de Schaffhausen, leva aussi une compagnie de deux cens hommes. Les autres compagnies qui formerent le régiment de Rahn, avoient pour Capitaines Augustin & Christophe de Luternau, de Berne, Jacques Feldimann & Pfendler, du Canton de Glaris-Réformé, Conrad Zuberbuler, & Jost Heintzeberg, de Herisaw, Jean Schmid d'Urneschen, & Buff de Wald, tous quatre du Canton d'Appenzell-Réformé. Nicolas-Jacques de Praromann, autre Capitaine aux Gardes, fut nommé Colonel du régiment que Fribourg accorda. Parmi les Capitaines de ce corps, on voyoit Caspar Gadi, Ulrich de Diesbach, Antoine de Reynold, d'Af-fry & Jacques Vonder Weid, de Fribourg, Jean-Henri Thellung, & Jean Tschiffeli de Bienne. Louis de Roll, de Soleure, Capitaine aux Gardes, fut établi Colonel d'un troisième régiment com-

---

*msc. de 1642 conservées à Zug dans la famille  
des Barons de Zur-Lauben. Preuve XXIII.*

posé de vingt compagnies, routes des Cantons d'Ury, de Schweitz, d'Underwalden, de Zug, de Glaris, de Soleure, du Comté de Neuchâtel & de la Ville de Bremgarten. Les principaux Capitaines se nommoient Jacques Wirtz du Canton d'Underwalden, Menner & Iten du Canton de Zug, Henri Sury, Jean-Jacques d'Arregger, Jean-Victor de Wallier, & N. Grimm de Soleure, Jean Bergeon de Neuchâtel, & N. Honegger de Bremgarten. Le (a) Vallais fournit aussi un régiment de dix compagnies, chacune de deux cens hommes; sçavoir, la compagnie Colonelle de Balthasar Ambuhel, & les compagnies de Martin Maottlier, Pierre de Riedmatten, Mathieu de Werra, Benoît de la Place ou Platter, Antoine Maxen & Caspar Brucden, Jodoc Venetz, George-Michel Superfax, Jean Owlig, & François Preux. Ces quatre régimens se mirent en chemin durant le mois de Mars de cette année. Le régiment de Rahn passa en Piémont, celui de Roll servit en Picardie, & ceux de Praromann & d'Ambuhel dans le Roussillon & en Catalogne.

Nous allons rapporter succinctement

---

(a) Décompte des Lignes Suisses en 1641.

les actions de guerre où les différens corps de la Nation se trouverent pour le service de Louis XIII, jusqu'à la mort de ce Monarque. Le régiment (a) d'Ambuhel fut presque entièrement détruit dans la bataille de Lerida que le Maréchal de la Mothe gagna le 7 Octobre 1642 sur le Marquis de Terracusa, Général des Espagnols. Le régiment (b) de Wolfgang Greder se distingua en 1641 au siège d'Aire, entrepris par le Maréchal de la Meilleraye. Cette place fut prise le 27 Juillet, après deux mois de résistance. Cesar du Cambout, Marquis de Coislin, Maréchal de Camp, & Colonel Général des Suisses, mourut d'une blessure reçue à ce siège. Le régiment de Greder fut mis en garnison dans cette Ville, & la défendit en Octobre contre les Espagnols, qui vinrent assiéger cette place avant qu'on l'approvisionnât. Comme cette action couvrit ce régiment de gloire, il convient de transmettre à la postérité les noms des Capitaines qui se signalèrent dans cette occasion. C'étoient Brunisholtz, Beckel

---

(a) *Manuscrit de 1649, concernant les expéditions des Suisses en France.*

(b) *Haffner, Chr. Allem. de Soleure, Part. I. p. 577. & Part. II. p. 77, 296 & 297. Supplément des Mém. msc. du Colonel Wolfgang Greder.*

& de Ligertz de Fribourg, Jean-Ulric Sury, depuis Advoyer, Jean-Guillaume de Steinbrugg, Jean Schwaller, & Jean-Guillaume Grimm de Soleure. Les assiégés souffrirent toutes les horreurs de la famine. Un Historien du tems rapporte qu'il en périt seize cens, & que les soldats étoient réduits à manger des chiens & des chats, & à faire bouillir le cuir de leurs bandoulières, pour pouvoir se nourrir. Un chat coûtoit vers la fin du siège douze francs, un chien vingt-deux livres dix sols, & un rat trente sols. L'argent manqua aussi entierement, & le Colonel Greder fit monnoyer sa vaisselle pour payer son régiment. On conserve (a) encore à Soleure quelques pièces de cette monnoie. Elles sont d'une forme quarrée, & elles n'ont d'inscription que d'un côté. On y lit ces mots :

LVD. XIII  
 REX PIVS,  
 JUSTVS ET  
 INVICTVS.  
 ARIA VRBS  
 BIS OBSESSA  
 1641.

---

(a) M. d'Estavayé-Montet, Brigadier d'Infanterie, & Capitaine au régiment des Gardes Suisses, possède une de ces pièces d'argent.

Le Colonel Greder, après avoir animé par son exemple le courage de la garnison dans toutes les occasions, tomba malade de l'extrême fatigue qu'il avoit effuyée, & mourut au milieu de ses soldats le 17 Octobre. Son corps fut enterré dans l'Eglise de Notre - Dame. Les Capitaines Jean Schwaller, & Jean Ulric Sury, tous deux ses parens, & qui devinrent dans la suite Advoyers de Soleure, lui firent élever un beau mausolée (a). Ainsi périt Greder, l'un des plus vaillans & des plus sages Colonels que la Suisse avoit encore produits depuis longues années. Sa postérité marcha sur ses traces. Aire se défendit jusqu'au 7 de Dé-

---

(a) Voici l'építaphe de ce Colonel. Elle est sur marbre dans le Chœur de cette Eglise.

*Wolfgangus Greder Solodoranus  
Helveticarum cohortum pro Rege  
Christianissimo Phalangiarcha,  
Hic requiescat, donec  
Resurgat.  
Obiit Aria XVII Octobris 1641:*

Le Colonel Greder fonda en mourant une Messe solemnelle pour la fête des Apôtres S. Simon & S. Jude dans la même Eglise.

cembre que la place fut remise aux Espagnols. Le régiment de Greder fut licencié à cause du mauvais état où il avoit été réduit. Ceux (a) de Watteville, de Molondin & de Roll, servirent en 1643 dans l'armée du Prince de Condé. Nous aurons occasion de parler ailleurs de la bataille de Rocroi où ils se trouverent.

Tels furent les secours que les Cantons & Alliés du Corps Helvétique continuerent d'accorder sans interruption à la France, jusqu'à la mort de Louis XIII qui arriva le 14 Mai 1643. Ce Prince étoit âgé de quarante-deux ans, & il en avoit régné trente-trois. Nous ne ferons pas l'éloge de ses vertus, l'Histoire de France les met dans toute leur juste étendue. Nous ne pouvons cependant point taire qu'à l'exemple des Rois ses prédécesseurs, il aima & combla de bienfaits les troupes Suisses. Nous avons déjà observé qu'il établit un régiment des Gardes de cette Nation pour sa personne. Les Grisons lui furent redevables de la conservation de leur liberté & de la soumission

---

(a) *Gazette de France* 1643, p. 434. *edit. de Paris* in-4°. *Aubery, Mém. pour l'Hist. du Cardinal de Richelieu*, Tom. II. p. 727. *Paris* 1660. in-fol.

480 HISTOIRE MILITAIRE  
des Valtelins. Ses Ambassadeurs calmèrent plusieurs démêlés qui pouvoient armer les Cantons les uns contre les autres. Il confirma & augmenta les privilèges des Suisses qui venoient servir ou s'établir dans ses Etats. En un mot Louis XIII, indépendamment de toute autre qualité, mérita le titre de Juste, à cause de la fidélité avec laquelle il observa les traités d'alliances, & particulièrement celui qu'il continua avec le Corps Helvétique. Les Lettres (a) Patentes datées de Paris en Décembre 1618, seront un monument qui rendra toujours la mémoire de ce Prince précieuse aux Suisses. Elles confirmoient *les privilèges, franchises, exemptions, libertés & immunités, donnez, concédez & octroyez en faveur de la Nation des Lignes de Suisse, par les prédécesseurs Rois, pour en jouir par eux & leurs successeurs, ensemble leurs veuves durant leurs viduités.* Le Roi accorda plusieurs autres lettres en faveur de la Nation. On peut les voir dans le recueil (b) des privilèges des Suisses. Nous ajouterons à ces observations quel étoit l'aspect sous lequel on envisageoit pendant

---

(a) *Privilèges des Suisses par Vogel, p. 70-74. Paris 1731. in-4°.*

(b) *Ibidem, pag. 74-111. & 367*

le regne de Louis XIII les alliances de la France avec le Corps Helvétique.

Un manuscrit (a) intitulé, *Mémoire des affaires sur l'alliance du Roy avec les Suisses & Grisons*, dressé à Paris le 13 Février 1624, après avoir défini la situation de la Suisse, rapporté l'histoire abrégée de cette République, & après avoir donné le précis de son gouvernement, s'exprime ainsi :

*Or pendant tous ces temps là est à entendre que les Rois de France eurent plusieurs affaires en Italie qui leur donna sujet d'employer quelques Suisses en leurs armées. Celui qui commença le premier fut Louis XI, & Charles VIII continua. Tous deux eurent une forme d'alliance avec eux, non pas comme celle d'aprésent : car ce n'estoit que comme une*

---

(a) Ce Mémoire fut adressé de la part du Roy à M. Malo. Il est inséré, p. 1-15. N° 12090. in-fol. dans un manuscrit intitulé : *Affaire concernant la Valteline*, Bibliothèque de M. Milsonneau, & il commence ainsi : *La Suisse est un pays tortu & bossu dans lequel on ne peut entrer ny sortir qu'en passant montaignes, tant du costé de la France ou Bourgogne, que de l'Allemagne & Italie qui sont tous les endroists où elle aboutist.* André Malo étoit le 20 Mars 1635 Controlleur Général des Liges Suisses & Grisons. Henri & Pierre Malo, & Thimoleon Goulas exerçoient alternativement la même charge en 1637, 1638 & 1639. Voyez *Décomptes des Liges de Suisse.*

espece de bonne intelligence qui ne duroit que cinq ou six années, au bout desquelles ilz demeuroident comme devant; mais le Roy François premier ayant reconnu cette Nation belliqueuse, & que les plus grandz obstacles qu'il avoit eu en ses desseins d'Italie estoient procédez des Suisses qui y défendoient ses ennemis, il se résolut, après les avoir débellez en la journée de Marignan, de se les rendre favorables, & de contracter amitié avec eux, ce qui enfanta le traité de la paix perpétuelle qu'ilz feirent ensemble en l'année 1516. Par lesquelles ilz s'entrepromirent diverses choses, & entre autres, le Roy s'obligea envers tous les Cantons & Alliez à certaines sommes de pension annuelle pour l'observation d'icelui, après lequel traité le Roy ne délaissa de les rechercher d'alliance dont s'en ensuivit le traité qui fut fait en l'année 1524 pour le reste de son regne & par-delà, par lequel il leur promit d'abondant nouvelles pensions, outre celles du traité de paix qu'il leur fit tousjours soigneusement payer avec tout plein d'autres libéralitez qu'il faisoit respendre particulièrement dans le pays par ses Ambassadeurs qu'il s'assubjectist de lors d'y tenir, qui ne lui estoit une despense inutile ny faite que souz bonne considération, quoyqu'aucuns ayent voulu dire qu'elle estoit indigne de la qualité d'un Roy de France; mais c'estoit fauve d'en sçavoir comme

luy par expérience l'importance & la conséquence. Estant certain que ce qu'il faisoit en cela ne luy pouvoit tourner qu'à prudence, générosité & gloire, & que les raisons qu'il avoit de ce faire estoient grandes. Premièrement en ce que tous ces pais-là estans tous remplis de passaiges pour entrer dans l'Italie & l'Allemagne, il estoit toujours assuré de les avoir ouvertz pour y faire passer ses armées, soit pour luy ou ses amis. Plus, qu'estans aussi pleins de peuples, desnuez de trafic & commerce, & mesme d'agriculture en la pluspart d'iceux, à cause de leur stérilité qui les porte de la naissance à chercher leur vie dans les armes, il en pouvoit faire estat comme d'une pépinière de milice pour le corps de ses armées, dont il s'est servi en diverses rencontres fort heureusement, tesmoin la journée de Cerisolles, où ilz emportèrent une bonne partie de l'honneur, comme ilz ont encores fait depuis en pareilles occasions. D'ailleurs qu'en les tenans ainsi liez, c'estoit oster le moyen à tous autres Princes de s'en servir à son préjudice qui estoit en ce faisant diminuer les forces des autres, & augmenter les siennes, & qu'à faute de ce faire, qu'eux estans Peuples libres & subjectz à leur prouffit, ilz seroient toujours en termes de prendre parti ailleurs avec qui les voudroit employer; & qu'au bout, par le moyen de cette alliance, la Suisse seroit comme un

fort rampart à la France qui la dispenseroit de tenir tant de garnisons aux frontieres, le retranchement desquelles seruiroit à paier la pluspart de ces pensions. Tellement que par ces raisons, il est iout vrai que le Roy ne pouvoit mieux faire que de se porter à cette alliance comme il fait. Elles ont tousiours depuis milité si puissamment, qu'il n'y a point eu de Roys ses successeurs qu'ils ne l'ayent renouvellee, ainsi qu'il se voit par les traitez qui en ont esté faictz par Henry II, Charles IX, Henry III & Henry le Grand, pour luy & le Roy son fils à présent heureusement regnant.

Enfin nous terminerons l'Histoire Militaire des troupes Suisses au service de Louis XIII par les éloges de deux Officiers Généraux de cette Nation, qui se signalerent pendant ce regne, je veux dire d'Ulysse de Salis & de Jean-Louis d'Erlach.

Ulysse (a) de Salis, troisiéme fils d'Her-

---

(a) Mémoires & Actes concernans la vie du Colonel Ulysse de Salis, & légalisez par M. de Blumenthal, Conseiller du Roy, & Secrétaire Interprete de Sa Majesté Très-Chrestienne près la République des Grisons, à Coire le 12 Octobre 1751. Aubery, Mem. pour l'Hist. de Richelieu, Tom. II. pag. 116. Paris 1660. in-fol. Sprecher, Hist. mot. Rhet. p. 134, 242, 396, 428 & 441.

cutes de Salis, Chevalier de S. Marc, Colonel d'un régiment Grison au service de la République de Venise, & Ambassadeur des Lignes Grises en 1606 près du Roi Henri IV, naquit dans la Religion prétendue-Réformée, le 24 Juillet 1594. Une passion violente pour la guerre le porta dès l'an 1617 à lever une compagnie de trois cens Grisons au service des Vénitiens. On l'employa au siège de Gradisca, & il s'y distingua. Il apprit ensuite l'art de la guerre dans la campagne qu'il fit en 1621-1622 comme Major sous les ordres du célèbre Ernest, Comte de Mansfeld en Allemagne, & il ne quitta ce service que pour voler au secours de sa patrie attaquée par les Espagnols & par les Autrichiens. Tous les efforts des Grisons eussent été trop foibles pour s'opposer aux forces supérieures de deux puissances aussi redoutables, si Louis XIII, touché de l'oppression de ses Alliés, n'eût envoyé en 1624 le Marquis de Cœuvres avec quelques troupes à leur secours. Le Roi demanda pour cette expédition la levée de trois régimens Grisons. Ulysse

---

*Mercurie François* 1610. pag. 232. *Paris* 1621. in-8°. *fig.* Le même 1625. pag. 26 & suiv. *Paris* 1626. in-8°.

de Salis fut nommé Lieutenant-Colonel de celui qui fut donné à son frere aîné le Baron Rodolphe de Salis que les Grisons avoient déclaré leur Général. Ulyffe de Salis fit si bien son devoir dans toutes les occasions qui se présenterent, & entr'autres, au combat de Campo près de Ripa, que non-seulement le Marquis de Cœuvres lui accorda en 1625 au nom du Roi le régiment qui vaquoit par la mort de son frere, préféablement à tous ses autres compatriotes; mais ce régiment ayant été réformé en conséquence du traité conclu à Monçon en 1626, le Roi créa une nouvelle compagnie de deux cens hommes dans le régiment de ses Gardes Suisses en faveur du Colonel de Salis. Le siège (a) de la Rochelle offrit à cet Officier des occasions pour signaler son zèle. Il y conduisit sa compagnie nouvellement levée, & la présenta au Roi le 19 Juillet 1628. Il se distingua l'année suivante à l'attaque du Pas de Suze, sous les yeux du Roi & du Maréchal de Bassompierre, Colonel général des Suisses. Il continua de servir en 1630 dans l'armée de Piémont. En 1631 il eut

---

(a) Voyez Tom. I. pag. 316-318. & Tom. II. p. 148, 149 & 167.

ordre de lever un second régiment Grison que le Roi destina au secours des Ligues Grises, contre les Espagnols & les Autrichiens. Ce régiment ne fut employé qu'en 1635. Le Roi ordonna alors au Duc de Rohan qui commandoit en chef les troupes auxiliaires de France, d'occuper tous les postes de la Valteline & des Comtés de Chiavenne & de Bormio. Les Espagnols commandés par le Comte Serbellonne, firent des efforts pour reprendre ces postes. Le Duc de Rohan, obligé de se transporter dans la Valteline, confia le Château, la Ville & le Comté de Chiavenne au Colonel de Salis. La rive di Mezzola, poste fortifié & d'une grande importance, fut aussi confiée à la garde de ce Colonel. Le Comte Serbellonne voyant la difficulté d'attaquer ce poste, défendu par un Officier aussi expérimenté que l'étoit Salis, il lui fit faire sous main la proposition de vouloir bien consentir à quitter sous quelque prétexte un seul jour ce poste, afin qu'il pût l'attaquer en son absence, & il lui fit promettre une grande somme d'argent déposée à Lugano, & un régiment au service d'Espagne, s'il jugeoit à propos d'abandonner celui de France; mais le Colonel de Salis, sans envisager la

488 HISTOIRE MILITAIRE  
foiblesse de la garnison que les maladies ruinoient de jour en jour, répondit qu'il ne pouvoit traiter d'une affaire si importante, qu'après avoir vû une lettre de créance du Comte lui-même. L'émissaire revint au bout de quelques jours avec la lettre. Cependant Salis avoit fait part de la proposition au Duc de Rohan, & lui avoit demandé du secours. Dès que le renfort fut arrivé, le Colonel se voyant en état de se défendre, fit venir en sa présence l'émissaire, & lui dit d'un œil courroucé, qu'il étoit un malheureux d'oser venir lui faire des propositions si indignes. Il le renvoya ensuite avec ordre de déclarer au Comte Serbellonne, qu'il étoit bien mal-avisé de croire un Gentilhomme bien né capable d'une telle infamie. Ce trait de générosité valut à de Salis le gouvernement de Chiavenne que le Duc de Rohan lui conféra, & une lettre (a) très-gracieuse du Roi en date du 10 Septembre 1635. L'année suivante le 4 Avril, Salis entreprit & termina heureusement une des plus considérables expéditions qui aient été faites dans la guerre de la Valteline. La *Francescha*, poste des plus importans des Espagnols, qui fer-

---

(a) Preuve XXIV.

moit l'accès du Milanez aux François, étoit jugé imprenable à cause de sa situation. Le Colonel de Salis l'attaqua à l'imprévu avec trois cens hommes de son régiment, & l'emporta avec une promptitude incroyable, malgré une blessure qu'il reçut dans cet assaut. Le Roi instruit de l'importance de ce service, témoigna au Colonel sa satisfaction par une lettre du 11 Juin 1636. On peut la voir parmi les preuves de cette histoire. En 1637 les Chefs des trois Liges, brouillés avec les Généraux du Roi, sollicitèrent par des lettres & des menaces le Colonel de Salis à leur remettre le Château de Chiavenne, qu'il tenoit au nom de Sa Majesté, mais Salis n'en voulut rien faire jusqu'à ce qu'il en eût l'ordre du Duc de Rohan. Ce trait de fidélité à l'épreuve des sollicitations passionnées des Chefs de la patrie, fut si bien reçu en Cour, que Louis XIII écrivit au Colonel une lettre datée du 7 Avril 1637. Les quatre années suivantes, Salis fut employé en Flandre. Le Roi voulant récompenser ses services, lui accorda le 4 Juillet 1641, le brevet de Maréchal de Camp, grade alors peu commun. En cette qualité, Salis fut employé cette année dans l'armée d'Italie, commandée par le Comte de Harcourt.

Il se trouva le 15 Septembre à la prise de Coni, & M. de Harcourt l'établit Gouverneur de cette place & de ses dépendances. Il lui donna ensuite le commandement des troupes qui devoient assiéger Démont. Cette forteresse fut investie par Salis le 7 Octobre, & il l'emporta le 19 de ce mois. Le Comte de Harcourt manda en Cour le service que Salis venoit de rendre au Roi par la conquête de Démont. Nous rapporterons parmi les preuves une lettre de ce Général en date du 22 Octobre de cette année. Salis se distingua ensuite aux sièges de Crescentin, de Nice de la Paille, & autres. Quoique dange-reusement malade, il servit au siège de Tortone, jusqu'à la prise de cette place qui résista au Duc de Longueville pendant cinquante-cinq jours de tranchée ouverte. Le Roi touché de son zèle, lui en marqua sa satisfaction par une lettre du 18 Décembre 1642, & lui accorda en même tems la permission de sortir d'Italie pour rétablir sa santé, quoique Salis ne l'eût point demandé. Retiré dans sa patrie, il ne perdit point de vûe les intérêts de la France. L'estime qu'on en faisoit à la Cour pourroit être prouvée par un grand nombre de lettres de Louis XIII, des Cardinaux de Richelieu & Mazarin,

des Ducs de Rohan , Bouillon & Longueville, & des Maréchaux de Bassompierre, du Pleffis-Praslin , & d'autres. Ses descendans les conservent encore dans son Château de Marschlins. Au reste ce Général n'étoit pas moins estimé dans sa patrie , & il y vécut fort considéré jusqu'à sa mort , qui arriva le 3 Février 1674 , dans la soixante & dix neuvième année de son âge.

Quoique nous ayons rapporté ( a ) ailleurs les actions de Jean-Louis d'Erlach , le regne de Louis XIII nous rappelle ici les services importans qu'il rendit à ce Monarque. Ayant été nommé Gé-

---

( a ) Voyez Tom. III. p. 1-9. & 417-481. *Hist. du Maréchal de Guebriant par Jean le Laboureur*, Liv. I. Ch. I. p. 133. Ch. II. p. 139 & 143. & Ch. III. pag. 145. Liv. II. Ch. VIII. pag. 101. Ch. XI. p. 118 & 119. Liv. IX. Ch. II. p. 609-611. & Ch. VI. p. 678. Paris 1656. in-fol. fig. Aubery rapporte dans ses *Mémoires pour l'Hist. du Cardinal Duc de Richelieu*, Tom. II. p. 420. Paris 1660. in-fol. une lettre de M. de Noyers au Maréchal de Guebriant, le 27 Juillet 1639, par laquelle ce Ministre mandoit: *Vous sçavez la fidélité de M. le Général d'Erlach, qui, étant à la Cour, déclara à moi & à d'autres, que si le malheur vouloit que S. A. (le Duc de Saxe-Weymar) vînt à décéder devant lui, il garderoit avec toute la fidélité imaginable la Ville de Brissac pour le Roy.*

492 HISTOIRE MILITAIRE  
néral en chef de l'armée Weymarienne,  
après la mort du Duc Bernard de Saxe-  
Weymar, il traita avec la France, lui re-  
mit les places conquises, & la plûpart des  
troupes passerent au service de cette Cou-  
ronne. D'Erlach fut confirmé par le Roi  
Louis XIII le 29 Juillet 1639, dans son  
Gouvernement de Brissac, que le Duc  
Bernard lui avoit conféré l'année précé-  
dente. Rien ne devint dans la suite plus  
avantageux à la France, que l'acquisition  
de cette place, qui facilita celle de la  
haute-Allace par le traité fait avec les  
deux branches de la Maison d'Autriche.  
Au reste d'Erlach continua de rendre des  
services signalés pendant la minorité de  
Louis XIV, & nous aurons occasion de  
les rapporter avec les éloges qu'ils mé-  
ritent.

